



SENEGAL

Janvier 2023

SIXIEME REVUE DU PROGRAMME APPUYE PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET TROISIEMES REVUES DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT DE CONFIRMATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORTS DES SERVICES DU FMI ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SENEGAL

Dans le cadre de la sixième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et des troisièmes revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidente du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 9 janvier 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités sénégalaises qui ont pris fin le 15 novembre 2022 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de l'accord de confirmation. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2022.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le Conseil d'administration du FMI approuve la sixième et dernière revue du programme au titre de l'Instrument de Coordination de la Politique Economique, les troisièmes et dernières revues de l'Accord au titre de la Facilité de Crédit de Confirmation et de l'Accord de Confirmation, et entame avec le Sénégal une Evaluation post-financement.

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

- Le ralentissement de la demande extérieure, la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, le resserrement des conditions financières et l'appréciation du dollar américain ont eu un impact négatif sur l'économie sénégalaise.
- En conséquence, l'activité économique a ralenti au cours des neuf premiers mois de 2022, ce qui a conduit à une légère révision à la baisse des prévisions de croissance. L'inflation, cependant, est restée obstinément élevée, reflétant principalement la hausse des prix des denrées alimentaires, et devient plus généralisée, les sous-composantes hors aliments et énergie de l'indice des prix à la consommation accélérant également.
- La reconstitution des marges de manœuvre budgétaires et la réduction de la dette publique demeurent une priorité pour les prochaines années, grâce à une mise en œuvre accélérée de la stratégie de mobilisation des recettes intérieures et à la suppression progressive des subventions à l'énergie.

Washington DC - Le 9 janvier 2023 : Aujourd'hui, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la sixième et dernière revue du programme au titre de l'instrument de coordination des politiques (ICPE) et les troisièmes et dernières revues de l'Accord au titre de l'Accord de confirmation (AC) et de la Facilité de crédit de confirmation (FCS). L'achèvement des revues permet le déblocage immédiat d'environ 215,96 millions de dollars (161,8 millions de DTS ou 133 milliards de FCFA) au Sénégal. Le ralentissement de la demande extérieure, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, le resserrement des conditions financières et l'appréciation du dollar américain ont eu un impact négatif sur l'économie sénégalaise. Le pays fait face à de multiples défis, notamment une insécurité régionale accrue et une demande sociale croissante dans un contexte de renchérissement du coût de la vie. En conséquence, la croissance a été revue à la baisse à 4,7 % et l'inflation à la hausse, tandis que les finances publiques sont soumises à des pressions croissantes.

Malgré ces difficultés, les autorités sont déterminées à maintenir le déficit budgétaire à 6,2 % du PIB en 2022, conformément à la précédente revue des programmes, grâce à des mesures de recettes supplémentaires et à des économies destinées à compenser des subventions à l'énergie plus importantes. Les autorités se sont également engagées à accélérer l'assainissement budgétaire pour contenir le déficit budgétaire de 2023 en dessous de 5 % du PIB, tout en renforçant leur réponse pour alléger le poids de la crise du coût de la vie. Pour réduire les subventions à l'énergie en 2023, les autorités ont décidé d'augmenter certains prix de l'électricité et des carburants, tout en amortissant l'impact sur les ménages vulnérables. En outre, le gouvernement a publié une feuille de route visant à supprimer progressivement les

subventions à l'énergie d'ici 2025. Conjugués à une meilleure mobilisation des recettes, ces efforts devraient contribuer à reconstituer les marges budgétaires et à placer la dette publique sur une trajectoire résolument descendante à moyen terme. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité. Le rapport d'audit de la Cour des comptes sur l'utilisation des fonds COVID-19 a été publié et les autorités envisagent des mesures pour remédier aux faiblesses dans la gestion des dépenses. L'adoption d'un nouveau code des marchés publics favorisera également des appels d'offres plus ouverts et plus compétitifs. Enfin, le cadre fiscal pour la gestion des revenus des hydrocarbures devrait être mis en place rapidement afin de s'assurer que ces ressources profiteront au développement du Sénégal.

Les perspectives de croissance à moyen terme semblent plus favorables avec le démarrage de la production de pétrole et de gaz à la fin de 2023, à condition que des politiques appropriées soient mises en œuvre. Toutefois, les risques qui pèsent sur les perspectives restent élevés et fortement orientés à la baisse, notamment une croissance mondiale plus faible, un resserrement des conditions financières, des pressions inflationnistes, une guerre plus intense et prolongée en Ukraine et une nouvelle appréciation du dollar américain. Parmi les autres risques figurent les catastrophes naturelles liées au changement climatique, et la détérioration de la situation sécuritaire régionale. Dans cet environnement difficile, le Fonds est prêt à continuer à soutenir le Sénégal.

À la suite des revues finales du PCI, de l'accord de confirmation et du SCF, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a décidé que le Sénégal devrait s'engager dans une Evaluation post-financement (EPF).¹

À la suite des délibérations du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, Directeur général adjoint et Président par intérim, a publié la déclaration suivante :

Les résultats obtenus dans le cadre des programmes ont été globalement satisfaisants malgré les multiples chocs encourus, et le Sénégal a mené à bien toutes les revues.

Cependant, l'économie a ralenti et les déséquilibres extérieurs se sont creusés suite à la guerre de la Russie en Ukraine qui a eu des répercussions négatives sur la croissance mondiale et les prix des produits de base. L'inflation a accéléré, alimentée par la flambée des prix des denrées alimentaires, et l'insécurité alimentaire a augmenté. Si le contexte extérieur et intérieur difficile continuera de peser sur l'économie à court terme, les perspectives macroéconomiques à moyen terme semblent plus favorables avec le démarrage de la production de pétrole et de gaz fin 2023, à condition que les politiques macroéconomiques appropriées soient poursuivies.

Les autorités ont apporté un soutien important aux ménages et aux entreprises pour atténuer l'impact de ces chocs, notamment par le biais de subventions énergétiques non ciblées et coûteuses. La récente augmentation des prix de l'électricité et des carburants est bien ciblée et permettra d'atténuer le caractère régressif de ces subventions. À moyen terme, les

¹ L'objectif principal de l'EPF est d'assurer un suivi plus étroit des politiques des membres qui ont un encours de crédit important envers le FMI à l'issue de leurs programmes. Dans le cadre de l'EPF, les membres procèdent à des consultations formelles plus fréquentes avec le FMI que dans le cadre de la surveillance, en mettant l'accent sur les politiques macroéconomiques et structurelles qui ont une incidence sur la viabilité extérieure.

autorités devraient mettre résolument en œuvre leur feuille de route visant à éliminer progressivement les subventions énergétiques d'ici 2025, tout en adoptant des mesures pour protéger les ménages vulnérables.

Un engagement fort en faveur de la mobilisation des recettes sera déterminant pour ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, reconstituer les marges de manœuvre budgétaire et placer la dette publique sur une trajectoire descendante. Le renforcement de la gestion de la dette et le suivi des emprunts des entreprises publiques sont tout aussi importants.

Si l'adoption d'un nouveau code des marchés publics contribuera à réduire le recours aux appels d'offres non concurrentiels, les réformes visant à améliorer la transparence et la responsabilité budgétaires doivent se poursuivre, notamment pour remédier aux faiblesses de la gestion des dépenses publiques identifiées dans le récent rapport d'audit sur l'utilisation des fonds COVID-19. Enfin, les insuffisances du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doivent être résolues de toute urgence afin de minimiser les risques pour le secteur financier et pour l'économie.



SÉNÉGAL

2 décembre 2022

SIXIEME REVUE DU PROGRAMME APPUYE PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET TROISIEMES REVUES DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT DE CONFIRMATION

RESUME

Contexte et perspectives. L'économie sénégalaise subit le contrecoup du ralentissement de la demande extérieure, de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, du resserrement des conditions financières et de l'appréciation du dollar. À cela s'ajoutent les multiples défis auxquels le pays est confronté, notamment la dégradation de la situation sécuritaire dans la région et la montée des revendications sociales sur fond de renchérissement du coût de la vie. En conséquence, la croissance a été revue à la baisse à 4,7 % et l'inflation à la hausse à 8,5 % en 2022, tandis que les comptes budgétaires sont soumis à des pressions croissantes. La difficile conjoncture extérieure et intérieure continuera de peser sur l'économie à court terme. En revanche, les perspectives de croissance à moyen terme semblent plus favorables grâce à l'impulsion temporaire liée à la production de pétrole et de gaz qui devrait débuter fin 2023.

Exécution du programme. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation à fin juin 2022 ont été respectés et deux des trois objectifs indicatifs ont été atteints. Trois des neuf repères structurels ont été satisfaits dans les délais. Les recettes perçues jusqu'à la fin du mois de septembre ont été plus élevées que prévu, mais la forte hausse des subventions à l'énergie a contraint les autorités à retarder certains projets d'investissement. Les pressions sur les dépenses s'accroissent en 2023, ce qui complique le rééquilibrage budgétaire pourtant indispensable.

Evaluations des politiques économiques. Les autorités et les services du FMI ont convenu d'un budget 2022 révisé qui maintient le déficit budgétaire à 6,2 % du PIB, conformément à la précédente revue du programme, grâce à des mesures supplémentaires en matière de recettes et à des économies pour compenser l'augmentation des subventions à l'énergie. Le budget 2023 vise un déficit plus élevé (-5,5 % du PIB) que celui convenu précédemment pour faire face aux défis extérieurs et intérieurs. Les autorités se sont engagées à limiter le déficit à 4,9 % du PIB en

conservant la majeure partie des réserves budgétaires (0,8 % du PIB) et en améliorant le recouvrement des recettes fiscales. Ces mesures permettront de procéder à un ajustement budgétaire substantiel en vue d'atteindre l'objectif de déficit de 3 % du PIB d'ici 2025. Afin de maîtriser les subventions énergétiques en 2023, les autorités relèveront les prix de l'énergie à compter du 1^{er} janvier 2023, tout en atténuant les répercussions sur les ménages vulnérables par des subventions aux transports en commun et une augmentation des transferts monétaires aux ménages les plus pauvres.

Les services du FMI soutiennent la demande d'achèvement de la sixième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et les troisièmes revues de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation.

Approuvé par
Montfort Mlachila
 (département Afrique)
 et **Boileau Loko**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Dakar du 4 au 15 novembre 2022. La mission était composée de M. Gemayel (chef de mission), et de MM. Mbohou Mama, Queyranne et Rosa (tous du département Afrique), M^{me} Caselli (département des finances publiques) et M. Hart (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de M. Koulet-Vickot (représentant résident), MM. Ba et Fame (économistes locaux), et de M^{me} Wane (assistante d'administration locale). M. Diakite (bureau des administrateurs) a participé à certaines réunions. La mission a rencontré M. Amadou Ba, Premier ministre, M. Mamadou Moustapha Ba, ministre des Finances et du Budget, M. Mamadou Diop, vice-gouverneur de la BCEAO, M. Ahmadou Al Aminou Lo, directeur national de la BCEAO, d'autres hauts responsables et des partenaires du développement. M^{mes} Singh et Pilouzoue (toutes deux du département Afrique) ont participé à ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	6
EXECUTION ET MODALITES DU PROGRAMME	9
ENTRETIENS	11
A. Perspectives et risques	11
B. Alléger le coût de la vie malgré une marge d'action budgétaire limitée	13
C. Placer la dette publique sur une trajectoire descendante	16
D. Remédier aux points de vulnérabilité dans le secteur financier	22
E. Améliorer le climat des affaires et promouvoir une croissance inclusive	23
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
ENCADRÉ	
1. Principales conclusions du rapport de la Cour des comptes sur l'utilisation des financements liés à la COVID-19	22
GRAPHIQUES	
1. Secteurs réel et extérieur, 2015–22	26
2. Indicateurs budgétaires et financiers, 2015–22	27

3. Perspectives économiques, 2021–27 _____	28
--	----

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27 _____	29
2. Balance des paiements, 2020–27 (En milliards de FCFA) _____	30
3. Balance des paiements, 2020–27 (En pourcentage du PIB) _____	31
4. Opérations de l'administration centrale budgétaire, classification du MSFP 2001, 2020–27 (En milliards de FCFA) _____	32
5. Opérations de l'administration centrale budgétaire, classification du MSFP 2001, 2020–27 (En pourcentage du PIB) _____	33
6. Situation monétaire, 2020–23 _____	34
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–22 _____	35
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2021–27 _____	36
9. capacité à rembourser le FMI, 2022–32 _____	37
10a. Calendrier des revues au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, 2021–22 _____	38
10b. Calendrier des décaissements et des revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22 _____	38

ANNEXES

I. Persistance de l'inflation au Sénégal : le rôle des facteurs liés à la demande intérieure _____	39
II. L'incidence de la stratégie _____	45
III. Matrice d'évaluation des risques _____	49
IV. Développement des capacités _____	52
V. Tableau des profils des créanciers _____	56

APPENDICE

Appendice I. Lettre d'intention/Déclaration de politiques _____	57
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politique économique et financière/Déclaration de politiques pour 2022-2023 _____	60
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	78

CONTEXTE

1. Le Sénégal est durement touché par la conjonction de multiple chocs. L'envolée des prix des produits de base, exacerbée par la guerre en Ukraine, la forte appréciation du dollar et le ralentissement économique dans les pays avancés et émergents fragilisent l'économie sénégalaise, qui subit des pressions inflationnistes, une érosion du pouvoir d'achat des ménages, une baisse de la production industrielle et des tensions sur les comptes budgétaires et extérieurs. À cela s'ajoutent une détérioration de la situation sécuritaire dans la région, qui a dégénéré en instabilité politique dans certains pays voisins, et de graves inondations qui ont fait de nombreuses victimes, déplacé des milliers de personnes et provoqué des dégâts matériels.

2. Sur fond de turbulences économiques, l'insécurité alimentaire est au centre des préoccupations.

Confrontées à la flambée des prix des denrées alimentaires, qui fait peser de graves risques sur la sécurité alimentaire, les autorités ont adopté une série de mesures budgétaires pour contenir les pressions sur ces prix (0,7 % du PIB) (tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. Impact des mesures visant à stabiliser les prix des denrées alimentaires et à aider les populations vulnérables (jusqu'à fin août 2022)
(en pourcentage de PIB)

Total	0,7
Pertes de recettes	0,3
dont : taxes sur le commerce internatio	0,2
dont : taxes sur les biens et services	0,1
Subventions à la production agricole	0,1
Transferts monétaires	0,3

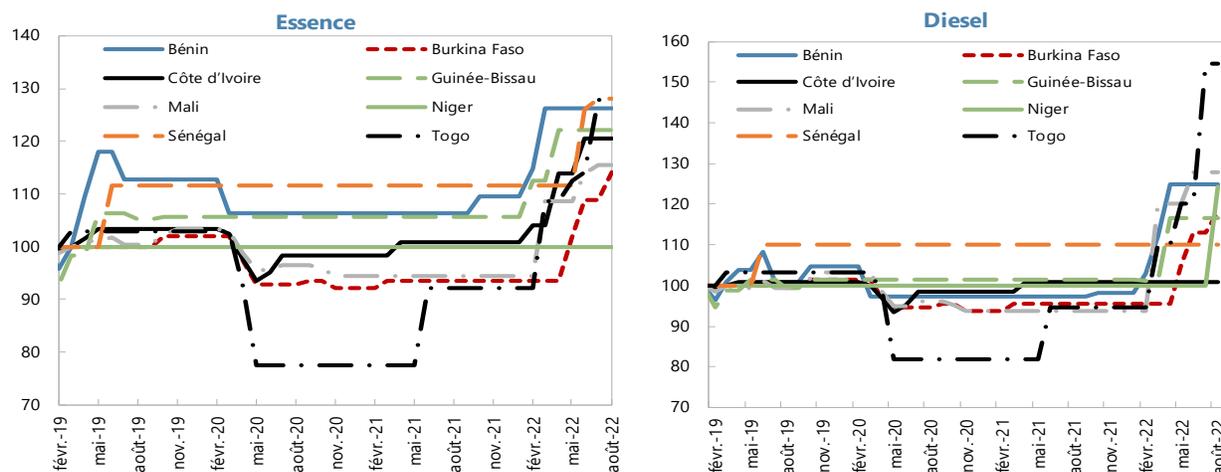
Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

3. Sur le plan politique, des élections législatives se sont tenues en juillet. L'opposition a bénéficié d'un soutien massif et la coalition au pouvoir ne bénéficie que d'une majorité très étroite au Parlement. Cette configuration pourrait compliquer l'adoption de nouvelles lois, bien que le président dispose d'un pouvoir considérable en vertu de la Constitution. En septembre, le président Macky Sall a nommé un nouveau Premier ministre et formé un nouveau gouvernement chargé d'enrayer l'envolée du coût de la vie et de remédier au chômage des jeunes.

4. Cependant, le contexte sociopolitique tendu a provoqué d'importants dérapages budgétaires. Dans un souci d'apaisement des tensions sociales, le gouvernement a octroyé des augmentations de salaire (+0,1 % du PIB en 2022), initialement consenties aux secteurs de l'éducation, de la santé, de la défense et de la sécurité, à l'ensemble des fonctionnaires, et a laissé exploser le montant des subventions à l'énergie en s'abstenant de relever les prix de l'énergie, contrairement à l'engagement pris lors de la dernière revue de maintenir ces subventions à 2 % du PIB. Bien que le Sénégal ait augmenté les prix de l'essence en juin, le pays est resté à la traîne par rapport à la plupart des autres États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en ce qui concerne l'ajustement des prix du diesel (graphique 1 du texte).

5. L'impact de la pandémie COVID-19 a considérablement diminué, mais des défis subsistent. Avec un taux de vaccination complète de seulement 16,6 % de la population (15 ans et plus), le Sénégal reste exposé aux nouveaux variants du virus. La vaccination contre la COVID-19 continue à accuser des lenteurs en raison de l'impression d'une pandémie en déclin et de l'hésitation à se faire vacciner (graphique 2 du texte).

Graphique 1 du texte. Ajustements des prix à la pompe dans les pays de l'UEMOA
(janv. 2019 = 100)



Source : BCEAO ; calculs des services du FMI.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

6. Jusqu'en septembre 2022, l'activité économique a connu un ralentissement, dans un contexte d'affaiblissement de la demande extérieure et intérieure (graphique 2 du texte). Les effets négatifs de la guerre prolongée en Ukraine et la hausse des prix des produits de base freinent l'activité économique et interrompent le fort rebond observé en 2021. En conséquence, la croissance du PIB réel a ralenti, passant de 5,2 % en mars à 2,9 % en juin (en glissement annuel), sous l'effet d'une décélération dans les secteurs secondaire (+0,5 % en glissement annuel) et tertiaire (+3,7 % en glissement annuel). Les indicateurs de haute fréquence suggèrent que le ralentissement s'est poursuivi au cours du troisième trimestre 2022.

7. L'inflation s'est accélérée sous l'effet de la flambée des prix des denrées alimentaires. L'inflation a poursuivi sa tendance haussière jusqu'en octobre, atteignant son plus haut niveau depuis plusieurs décennies (13 % en glissement annuel). L'inflation hors produits alimentaires et de l'énergie a atteint 5,1 %, un niveau quatre fois plus élevé qu'avant la pandémie. L'inflation globale a été alimentée principalement par la hausse des prix des denrées alimentaires produits localement (19,5 % en glissement annuel), mais les prix des biens et services hors alimentaires et de l'énergie ont également augmenté, suggérant une incidence plus généralisée sur les prix en raison d'effets de second tour. Des facteurs externes, tels que les prix mondiaux des denrées alimentaires et des engrais, et la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, ont été les principales causes de la hausse des prix au Sénégal (annexe I).

8. La détérioration des conditions extérieures a aggravé les déséquilibres de la position extérieure. Le déficit des transactions courantes, déjà élevé en 2021 (13,3 % du PIB), s'est encore creusé sous l'effet d'importations de services plus importantes que prévu, liées aux projets d'exploitation d'hydrocarbures financés par l'investissement direct étranger (IDE). Les réserves

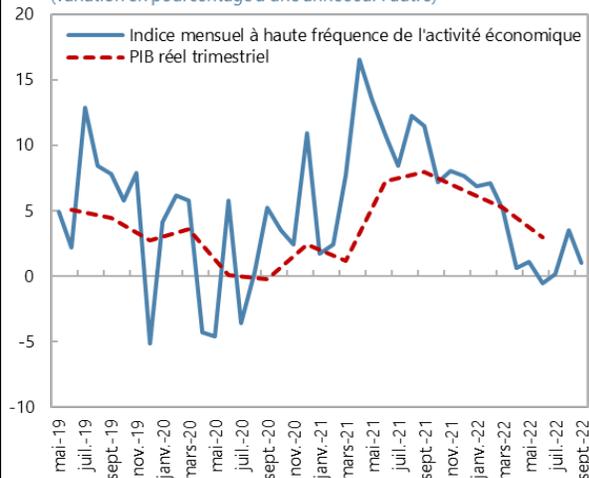
communes de l’UEMOA ont diminué en raison du niveau élevé des déficits budgétaires régionaux et du ralentissement des entrées de capitaux, mais elles restent suffisantes pour couvrir 4,5 mois d’importations potentielles à fin octobre. La position extérieure du Sénégal devrait se renforcer lorsque les exportations d’hydrocarbures commenceront fin 2023 et que les importations considérables liées à ces projets se réduiront.

Graphique 2 du texte. Évolution récente de l’économie et de la pandémie de COVID-19

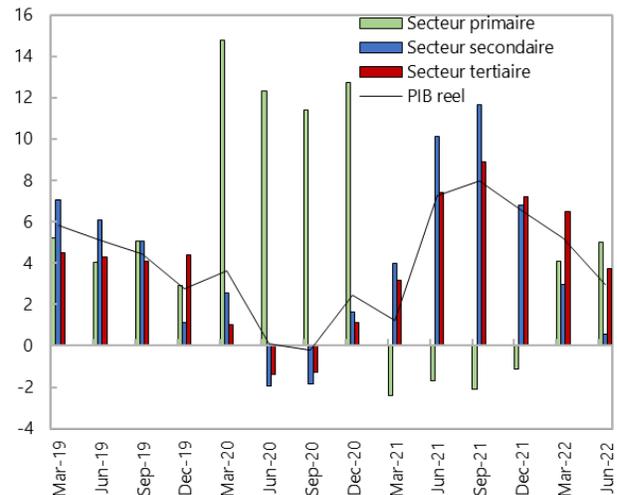
La croissance a connu un ralentissement à partir du deuxième trimestre 2022 ...

... principalement dû aux secteurs secondaire et tertiaire.

PIB réel trimestriel et indicateurs à haute fréquence de l’activité économique
(variation en pourcentage d’une année sur l’autre)



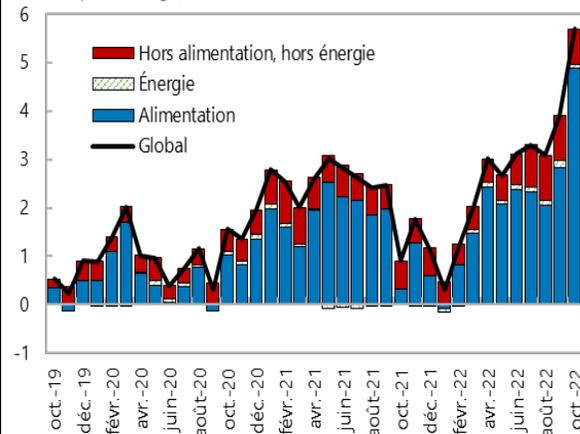
PIB trimestriel
(Variation en pourcentage, en glissement annuel)



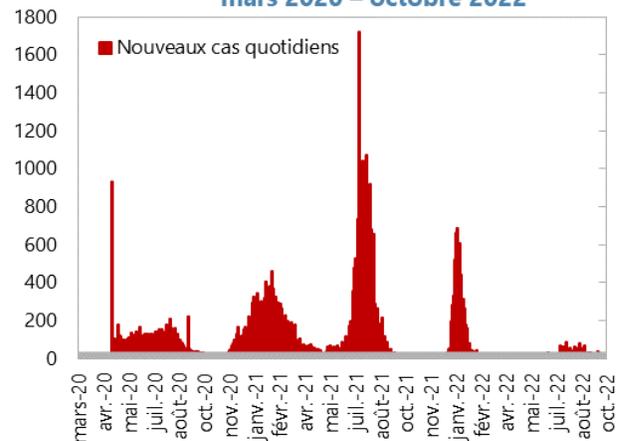
L’inflation s’est encore accélérée, alimentée par l’augmentation des prix des denrées alimentaires, bien que les contributions des autres composantes soient également en hausse.

Le nombre de cas de COVID-19 est resté faible au cours des derniers mois.

Contribution à l’inflation globale au Sénégal
(en pourcentage)



Total de cas de COVID-19 par jour, mars 2020 – octobre 2022



Source : autorités sénégalaises ; Haver Analytics ; Johns Hopkins University ; calculs des services du FMI.

9. L'exécution budgétaire à fin septembre a été caractérisée par une bonne performance au niveau des recettes et par des dépenses soutenues (tableau 2 du texte). Les recettes fiscales ont dépassé l'objectif des autorités (+0,3 % du PIB), grâce à l'augmentation des recettes fiscales directes (+0,5 % du PIB) à la faveur de la forte reprise économique de 2021. Les impôts indirects ont affiché de moins bons résultats (-0,3 % du PIB), reflétant la baisse de la demande intérieure. Malgré la faible croissance du volume des importations, les recettes douanières ont dépassé les objectifs du troisième trimestre (+0,1 % du PIB), grâce à la hausse des prix des biens importés. Les subventions budgétaires se situent en dessous des prévisions. L'enveloppe de subventions à l'énergie pour l'année a été entièrement dépensée à la fin du mois de septembre, et le gouvernement a étendu l'augmentation des salaires à tous les fonctionnaires (+0,1 % du PIB). Le taux d'exécution des dépenses d'investissement (nettes des cessions d'actifs non financiers) était également élevé (87,2 %), en particulier pour les investissements financés sur ressources intérieures. Le déficit à fin septembre (5,6 % du PIB) reste en phase avec l'objectif fixé pour la fin de l'année (6,2 % du PIB). La dette publique a continué d'augmenter au cours du premier semestre pour atteindre 74,3 % du PIB, principalement en raison du creusement du déficit et de l'appréciation du dollar. Ce dernier facteur a également contribué à l'accroissement du service de la dette extérieure.

10. Le secteur bancaire reste solide malgré les multiples chocs. La monnaie au sens large a enregistré une hausse de 18,4 % jusqu'en septembre (en glissement annuel), soutenue par la vigueur du crédit à l'économie (20,2 % en glissement annuel). À fin juin 2022, l'encours des prêts non performants rapporté au total des prêts a légèrement baissé à 11,2 %, contre 11,5 % à fin 2021, tandis que le ratio des fonds propres réglementaires du secteur bancaire sur les actifs pondérés par les risques, est resté inchangé à 12,0 %.

Tableau 2 du texte. Évolution récente de la situation budgétaire
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Sep-22	LFR 2022	En % du PIB
Recettes et dons	2.514	3.587	21,0
Recettes (hors dons)	2.383	3.344	19,6
Recettes fiscales	2.264	3.163	18,5
Recettes non fiscales	119	181	1,1
Dons	132	243	1,4
Budget	5	23	0,1
Projets	126	220	1,3
Dépenses	2.287	4.640	27,1
Courantes (hors intérêts)	1.985	2.898	17,0
Personnel	799	1.093	6,4
Biens et services	293	366	2,1
Dons, subventions et autres dépenses	893	1.439	8,4
Intérêts	301	382	2,2
Investissements	1.187	1.362	8,0
Financés sur ressources extérieures	478	635	3,7
Financés sur ressources intérieures	709	727	4,3
Solde	-959	-1053	-6,2

Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

EXECUTION ET MODALITES DU PROGRAMME

11. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme jusqu'à la fin juin ont été globalement satisfaisants :

- **Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été réalisés.** Le critère de réalisation relatif au déficit budgétaire a été atteint grâce aux bons résultats en matière de recettes fiscales et au transfert partiel au budget de l'administration centrale du produit de la vente de bâtiments publics à une nouvelle agence immobilière publique (0,5 % du PIB). Les recettes fiscales ont largement dépassé l'objectif du programme (0,9 % du PIB), et le secteur public n'a enregistré aucune accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.
- **Un des trois objectifs indicatifs a été atteint.** Le plafonnement du recours à des procédures simplifiées pour les services non personnalisés et le plancher des dépenses sociales ont été respectés. Cependant, le plafond relatif à la part des marchés publics conclus sans mise en concurrence a été de nouveau dépassé et continuellement enfreint.
- **Trois des neuf repères structurels ont été atteints (tableau 3 du texte).** Le rapport sur les dépenses fiscales pour 2020 a été publié, et le rapport semestriel sur la coopération entre les douanes et l'administration fiscale a été préparé avant fin juin. Le cadre d'évaluation pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) a également été adopté. Les six autres repères structurels n'ont pas été satisfaits : i) l'assiette fiscale n'a pas été suffisamment élargie par l'enregistrement de nouveaux contribuables à fin juin ; ii) le repère structurel relatif à l'adoption d'un nouveau code des marchés publics visant à garantir des appels d'offres plus ouverts et plus compétitifs, condition essentielle pour réduire les risques de corruption, n'a pas été rempli (mesure préalable) ; iii) le repère structurel de fin août sur l'adoption d'un nouveau cadre budgétaire pour la gestion des recettes pétrolières et gazières a été atteint avec retard ; iv) la feuille de route pour la suppression des subventions à l'énergie n'a pas été publiée (mesure préalable) ; v) la base de données des partenariats public-privé n'a pas été actualisée ; et vi) le repère structurel à fin novembre sur les paiements numériques du programme de transferts monétaires réguliers n'a pas été atteint. Enfin, une mesure préalable sur l'augmentation des prix de l'énergie a été ajoutée pour limiter les subventions à l'électricité et aux carburants à 2,7 % du PIB en 2023, une mesure essentielle pour effectuer l'ajustement budgétaire nécessaire cette année. Des avancées ont été réalisées en ce qui concerne les repères structurels non atteints lors de la cinquième revue (MEFP, §15).

Tableau 3 du texte. Repères structurels/objectifs de réforme pour 2021–22

Descriptions	Atteint	Non atteint	Avancement
Pilier I. Parvenir à une croissance inclusive			
Dématérialiser les procédures de gestion foncière par la mise en place d'un système de gestion intégré et centralisé	Fin décembre 2021	Non atteint	
À la suite d'une évaluation de la plateforme mise en place par la DGPSN, adopter une circulaire pour effectuer des paiements numériques dans le cadre du programme de transferts monétaires réguliers à partir de 2023		Non atteint	
Mettre en place un registre de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des sûretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO	Fin décembre 2021	Non atteint	
Pilier II. Consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques			
Préparer un rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD	Atteint		
Adopter un cadre quantitatif de suivi et d'évaluation mensuelle/trimestrielle de la performance des régies de recettes (DGID, DGD), liant les objectifs de la SRMT et du budget aux objectifs des régies	Atteint		
Publier annuellement sur le site du ministère des Finances et du Budget les rapports d'évaluation des dépenses fiscales de l'année N-2	Atteint		
Inclure dans la loi de finances 2022 des mesures visant à réduire les dépenses fiscales d'au moins 25 milliards de FCFA	Fin décembre 2021	Non atteint	
Élargir l'assiette fiscale en augmentant le nombre de contribuables inscrits à la DSF en charge des petites et micro-entreprises qui paient régulièrement des impôts de 75 000 contribuables supplémentaires et taxer à la source 40 000 salariés supplémentaires qui contribuent régulièrement à l'IPRES et à la CSS		Non atteint	
Augmenter les prix de l'énergie pour limiter les subventions à l'électricité et aux combustibles à 2,7 % du PIB en 2023, tout en atténuant les conséquences sur les plus vulnérables			Mesure préalable
Publier une feuille de route pour l'élimination progressive des subventions à l'énergie à partir de 2023, avec une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages défavorisés		Non atteint	Mesure préalable
Regrouper les fonds de financement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en un seul fonds	Fin décembre 2021	Non atteint	
Réviser le cadre juridique régissant les marchés publics afin de consacrer le recours régulier à des procédures d'appels d'offres ouverts et concurrentiels, et encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes conformément aux meilleures pratiques internationales		Non atteint	Mesure préalable
Mettre à jour trimestriellement la base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité existants et à venir présentant leur incidence budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires		Non atteint	
Pilier II. Gérer le secteur pétrolier et gazier de manière transparente et durable			
Adopter un nouveau cadre budgétaire calé sur une règle d'ancrage macroéconomique à long terme qui garantisse le partage des recettes avec les générations futures et suive une règle opérationnelle à court terme (hors ressources pétrolières et gazières)		Non atteint	Atteint, avec retard

Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

12. La capacité du Sénégal à rembourser le FMI reste adéquate. Selon les projections de base, les remboursements au FMI culmineront à 4,4 % des recettes de l'État et à 3,6 % des exportations de biens et de services en 2026. Ce niveau de risque peut être maîtrisé, sous condition d'un rééquilibrage budgétaire progressif et d'un recours prudent à l'emprunt par les entreprises publiques, qui placerait la dette du secteur public sur une trajectoire descendante. La faculté du Sénégal à amortir des chocs supplémentaires est limitée, et sa capacité de remboursement pourrait être affectée si les risques venaient à se matérialiser (annexe III), notamment de nouvelles vagues de COVID-19, la persistance des tensions géopolitiques, un nouveau durcissement des conditions financières mondiales, des dérapages budgétaires, ainsi que des perturbations politiques et sociales à l'approche des élections présidentielles de 2024. Les solides antécédents du Sénégal en matière de remboursement dans les délais au FMI et son engagement en faveur des réformes constituent des facteurs d'atténuation des risques.

13. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation du dispositif de sauvegardes menée en 2018.

L'évaluation a constaté que les dispositifs de gouvernance de la BCEAO sont globalement adaptés et que son système de contrôle est solide. Une évaluation actualisée de la BCEAO est prévue pour 2023.

DISCUSSION DES POLITIQUES ECONOMIQUES

A. Perspectives et risques

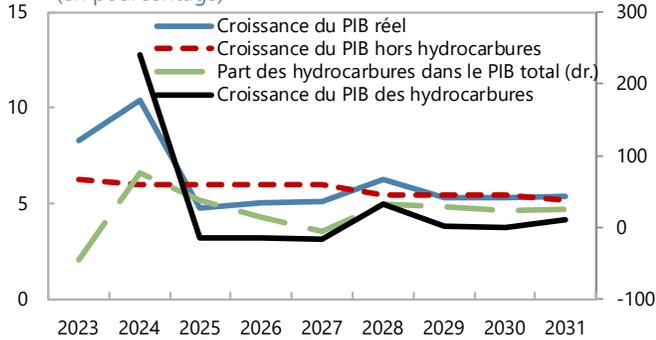
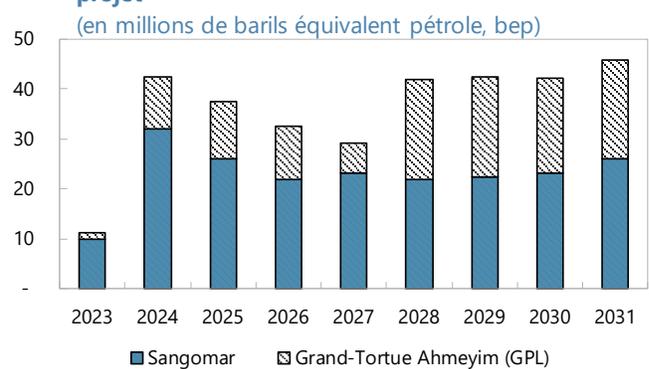
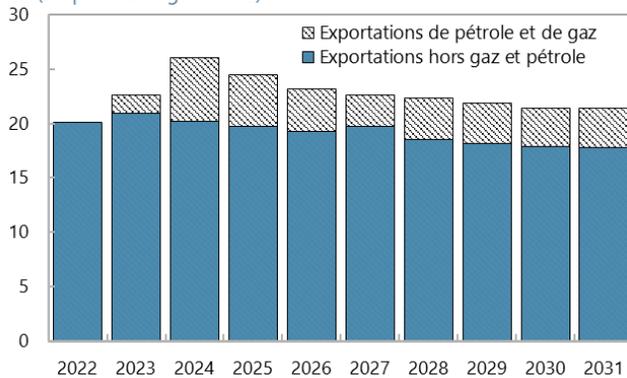
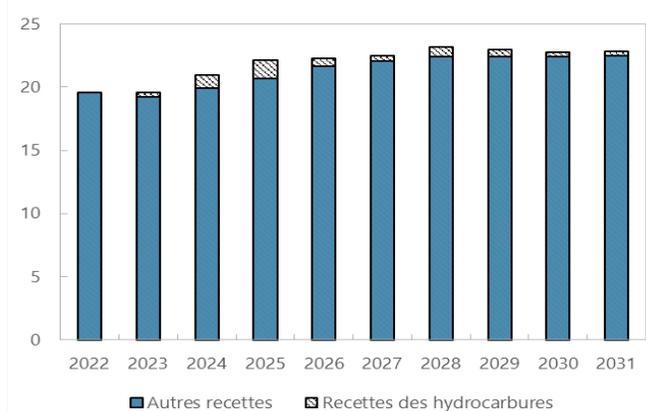
14. Les difficultés liées au contexte extérieur et intérieur continueront de peser sur l'économie à court terme. Certains risques se sont matérialisés depuis la dernière revue, créant des vents contraires pour les perspectives de 2022, et probablement au-delà. En effet, la croissance mondiale devrait continuer à ralentir, ce qui abaisserait la demande extérieure de biens et de services, tandis que la persistance d'une inflation élevée pourrait éroder davantage le revenu réel disponible et réduire la demande intérieure (tableau 4 du texte et graphique 4 du texte). En conséquence, les projections de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse, de 5 % à 4,7 %, malgré la récente levée des sanctions de l'UEMOA contre le Mali. La projection d'inflation a été révisée à la hausse, passant de 5,5 % à 8,5 %, afin de refléter la persistance de prix intérieurs des denrées alimentaires élevés et la hausse des prix des produits de base, ainsi que l'incidence de l'appréciation du dollar (tableau 4 du texte).

Tableau 4 du texte. Indicateurs macroéconomiques, 2021-24

	2021	2022		2023		2024
	Est.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	6,1	5,0	4,7	8,3	8,3	10,4
<i>dont : PIB hors hydrocarbures</i>	6,1	5,0	4,7	5,9	6,0	6,0
Inflation de l'IPC, moyenne (%)	2,2	5,5	8,5	3,1	3,5	2,0
Solde capacité/besoin de financement, dons compris (en % du PIB)	-6,3	-6,2	-6,2	-4,5	-4,9	-4,0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-13,3	-13,2	-15,7	-8,8	-11,0	-4,9
Dette brute du secteur public (en % du PIB)	73,2	75,1	75,1	71,4	73,7	69,5

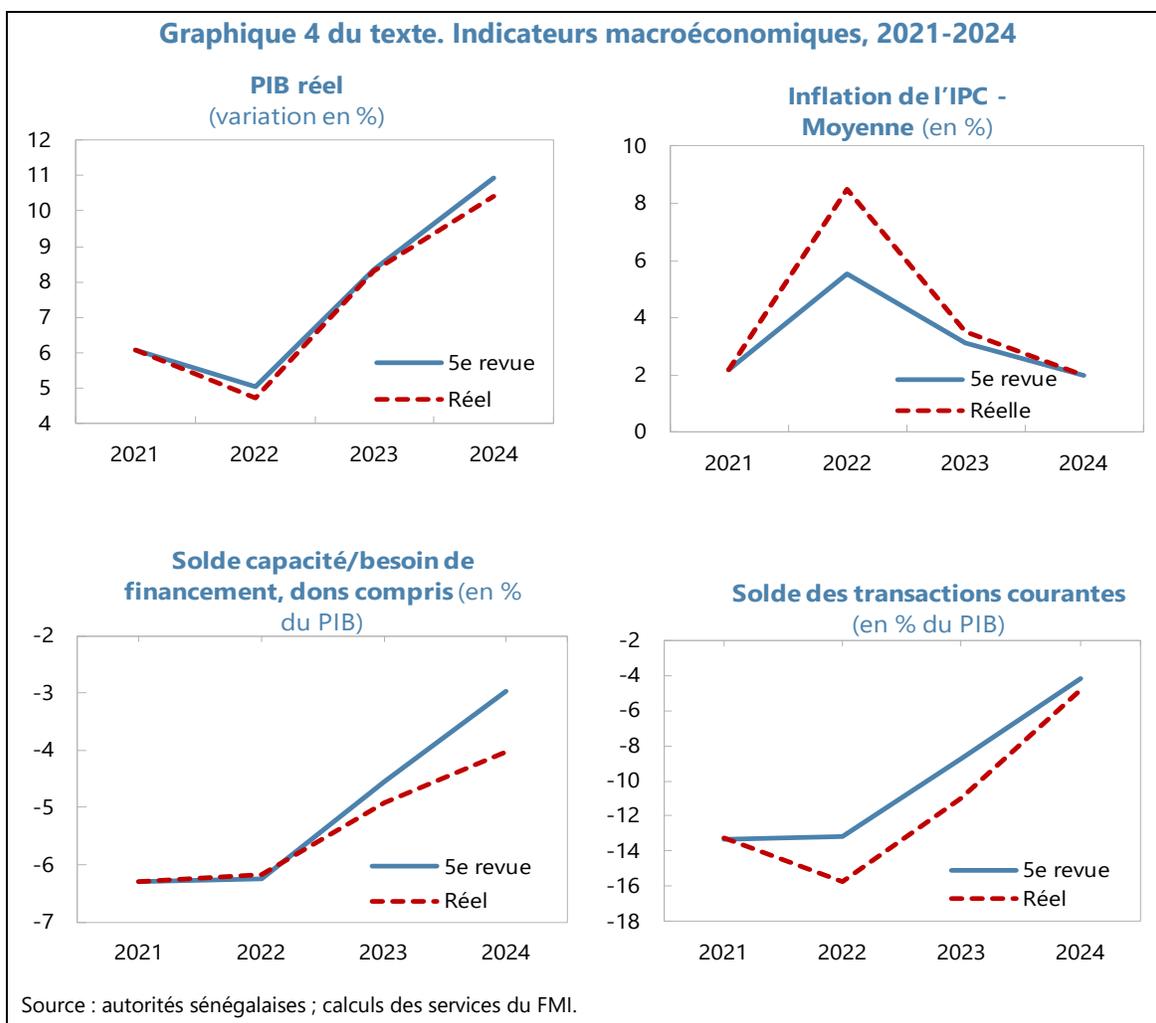
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

15. Les perspectives de croissance à moyen terme semblent plus favorables boostées temporairement par la production de pétrole et de gaz qui devrait commencer fin 2023. Les prévisions de croissance pour 2023 et 2024 s'établissent respectivement à 8,3 % et 10,4 %, grâce à la production de pétrole et de gaz qui devrait démarrer fin 2023 et améliorer sensiblement le solde des transactions courantes et le ratio dette/PIB. La croissance hors hydrocarbures devrait s'accélérer pour avoisiner les 6 % à partir de 2023 (graphique 3 du texte). Les prévisions de croissance reposent sur l'hypothèse d'une normalisation progressive de la crise actuelle liée à la guerre en Ukraine et la mise en œuvre de mesures appropriées. Mais les risques d'une dégradation poussée de l'environnement international restent élevés et pourraient compromettre considérablement les perspectives d'endettement (annexe III).

Graphique 3 du texte. Croissance du PIB hydrocarbures et hors hydrocarbures – Sénégal**Croissance du PIB hydrocarbures et hors hydrocarbures**
(en pourcentage)**Volume de production de pétrole et de gaz par projet**
(en millions de barils équivalent pétrole, bep)**Composition des exportations**
(en pourcentage du PIB)**Incidence budgétaire des hydrocarbures**
(en pourcentage du PIB)

Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

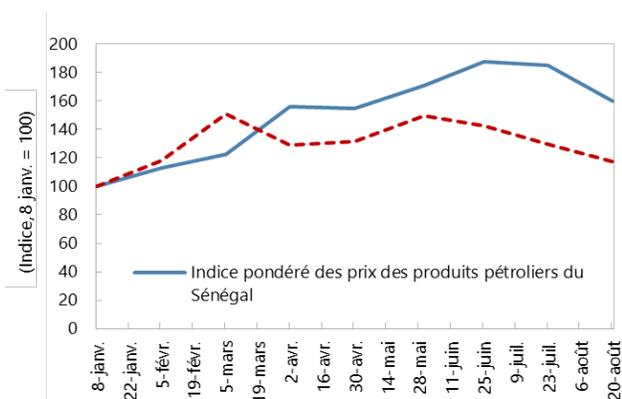
16. Les risques demeurent considérables et orientent sensiblement les perspectives à la baisse (annexe III). La décélération de la croissance mondiale, le resserrement des conditions financières, l'intensification et la prolongation de la guerre en Ukraine, et les tensions géopolitiques pourraient affecter la demande extérieure et réduire les perspectives de croissance du Sénégal. La hausse des prix des produits de base, conjuguée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et à une nouvelle appréciation du dollar, pourrait entraîner une élévation persistante de l'inflation intérieure qui aurait une incidence négative sur la demande intérieure (annexe I). Les autres aléas sont les catastrophes naturelles liées au changement climatique, la détérioration de la situation sécuritaire dans la région et l'aggravation des tensions sociales dans un contexte politique pesant, ce qui pourrait affecter davantage les dépenses publiques à l'approche des élections présidentielles de 2024. En revanche, la production d'hydrocarbures pourrait bénéficier de la hausse des prix du pétrole et du gaz à moyen terme et des actions engagées par les pays européens de réduire leur dépendance à l'égard des importations énergétiques en provenance de la Russie.



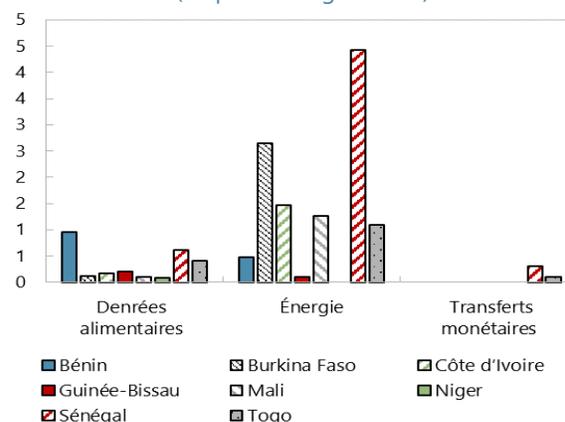
B. Alléger le coût de la vie malgré une marge de manœuvre budgétaire limitée

17. Des pressions budgétaires se sont intensifiées depuis la précédente revue, sur fond d'élections législatives en juillet. Les recettes fiscales dépasseront les prévisions grâce au regain des impôts directs et à des mesures plus strictes de recouvrement des recettes. En revanche, les pressions sur les dépenses se sont intensifiées. Dans un souci d'apaisement des tensions sociales, dans un contexte d'inflation élevée, l'État a accordé la première augmentation générale des salaires depuis 2014 (MEFP, §9). La facture des subventions à l'énergie, la plus élevée de la région UEMOA (graphique 5), devrait plus que doubler par rapport à l'engagement pris lors de la dernière revue, en raison, notamment, des prix plus élevés que prévu des produits pétroliers raffinés et de la réticence des autorités à ajuster les prix de l'énergie. Les paiements d'intérêts devraient augmenter considérablement sous l'effet de l'appréciation du dollar¹.

¹ Près d'un tiers de la dette extérieure de l'administration centrale est libellée en dollars.

Graphique 5 du texte. Prix du pétrole (produits raffinés et pétrole brut) et subventions à l'énergie**Évolution des prix des produits raffinés par rapport aux prix du pétrole brut****Subventions aux produits alimentaires et à l'énergie dans les pays de l'UEMOA - 2022**

(en pourcentage du PIB)



18. En novembre, le président a annoncé 15 nouvelles mesures pour atténuer la crise de la cherté du coût de la vie, pour un montant supplémentaire représentant près de 0,2 % du PIB en 2023. Face à l'intensification des pressions sur les prix, les subventions ont été étendues à d'autres denrées alimentaires locales et importées, au ciment et au fer à béton, ainsi qu'aux frais de scolarité (tableau 5 du texte)². Ces mesures viennent s'ajouter aux précédentes, qui ont été instaurées à la fin de l'année 2021. En parallèle, ont également été annoncés des plafonds de prix temporaires sur certains produits alimentaires locaux et sur les loyers, qui devraient être assumés par les distributeurs et les propriétaires respectivement, sans incidence budgétaire (MEFP, §3).

19. Malgré ces pressions sur les dépenses, les autorités sont déterminées à maintenir le déficit budgétaire global à 6,2 % du PIB en 2022 (MEFP, §21). Afin de respecter cet objectif, elles vont : i) utiliser la recette exceptionnelle de la vente de bâtiments de l'État (1,5 % du PIB) à une nouvelle agence publique immobilière (la SOGEPa), qui a été financée par une émission de sukuk en avril³ ; ii) faire appliquer les mesures d'administration des recettes⁴ ; et iii) identifier les économies, notamment en réduisant les investissements financés sur ressources intérieures et extérieures

² Les subventions à l'éducation seront appliquées à la prochaine année scolaire (2023/2024) et auront un impact budgétaire en 2024.

³ La SOGEPa est une entreprise publique à 100 %, créée en 2021 pour centraliser la gestion des biens immobiliers de l'État. Les autorités ont transféré des biens de l'État au bilan de la SOGEPa pour financer ses premières activités. Cette opération est enregistrée dans le budget du gouvernement comme la vente d'un actif non financier estimé à 247 milliards de francs CFA. Les biens ont servi de garantie pour une émission de sukuk de 330 milliards de francs CFA. Conformément au périmètre élargi de la dette du Sénégal, le sukuk est considéré comme une dette publique.

⁴ Ces mesures comprennent des actions visant à améliorer la conformité fiscale et l'application de l'audit fiscal et du recouvrement des recettes, à mieux contrôler le régime suspensif de l'entreposage des biens importés, et à accroître le recouvrement des droits de douane et d'importation dus par les entités publiques, ainsi que les paiements dus au gouvernement par les entreprises publiques du secteur de l'énergie.

(tableau 6 du texte). En conséquence, la politique budgétaire (mesurée par la variation du solde budgétaire primaire) pourrait se resserrer d'environ 0,3 point de PIB par rapport à la revue précédente.

Tableau 5 du texte. Incidence budgétaire des mesures visant à atténuer la crise liée au coût de la vie et à aider les personnes vulnérables, 2023

	En Mrd FCFA	En % du PIB
Nouvelles mesures avec incidence budgétaire		
Ajustement de l'assiette fiscale sur le sucre	7	0,04
Ajustement de l'assiette fiscale sur le ciment	6	0,03
Ajustement de l'assiette fiscale sur l'huile alimentaire	6	0,03
Ajustement de l'assiette fiscale sur le lait en poudre	9	0,05
Ajustement de l'assiette fiscale sur les tiges de fer	7	0,04
Suspension des droits de douane sur les œufs à couver	1	0,01
Nouvelles mesures sans incidence budgétaire		
Baisse des frais de scolarité dans l'enseignement secondaire public		
Baisse des frais de scolarité dans l'enseignement primaire et secondaire privé		
Baisse des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur public		
Baisse des plafonds tarifaires pour les oignons, pommes de terre, carottes, poulets, bœufs et moutons d'origine locale		
Baisse du loyer des logements (-20 % en dessous de 300 000 FCFA, -10 % en dessous de 500 000 FCFA et -5 % au-dessus de 500 000 FCFA)		
Total pour les nouvelles mesures	37	0,19
Mesures précédentes		
Ajustement de l'assiette fiscale sur la farine de blé	13	0,07
Suspension des droits de douane sur le tourteau de soja	3	0,01
Suspension des taxes à l'importation sur le sucre raffiné	10	0,05
Suspension des droits de douane sur les brisures de riz	19	0,10
Ajustement de l'assiette fiscale sur l'huile alimentaire	23	0,12
Suspension des droits à l'importation sur le maïs	10	0,05
Baisse des droits à l'importation sur le blé	23	0,12
Subvention à la production locale de riz de 32 francs CFA par kg de riz paddy	3	0,02
Augmentation des subventions à l'agriculture	10	0,05
Baisse des plafonds tarifaires pour l'huile végétale, les brisures de riz et le sucre		
Total pour les mesures précédentes	113	0,59
Total	149	0,8

Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

20. Conscients de la volonté des autorités de compenser intégralement la flambée des prix mondiaux afin de limiter les pressions inflationnistes, les services du FMI soulignent néanmoins le coût élevé et le caractère régressif d'une politique de subventions non ciblée. Ils relèvent que l'objectif budgétaire pour 2022 sera atteint grâce à la vente de bâtiments publics et à des coupes significatives dans les dépenses d'investissement, ce qui suscite des inquiétudes quant à la qualité des dépenses, étant donné que les subventions généralisées et dispendieuses évincent les dépenses favorables à la croissance. Compte tenu du volume du sukuk, les services du FMI et les autorités reconnaissent que la SOGEPA doit générer des ressources suffisantes pour faire face à ses obligations en matière de service de la dette. Les services du FMI appellent également les autorités à éviter de recourir à des mesures telles que le plafonnement des prix et les restrictions à l'exportation pour atténuer la cherté de la vie, car elles peuvent avoir des répercussions négatives sur l'offre. Enfin, compte tenu des changements importants apportés au budget 2022, les services du FMI auraient

préférée que, dans un souci de transparence budgétaire, le gouvernement prépare une deuxième loi de finances rectificative, plutôt que d'opérer les changements en ayant recours à des décrets d'avance.

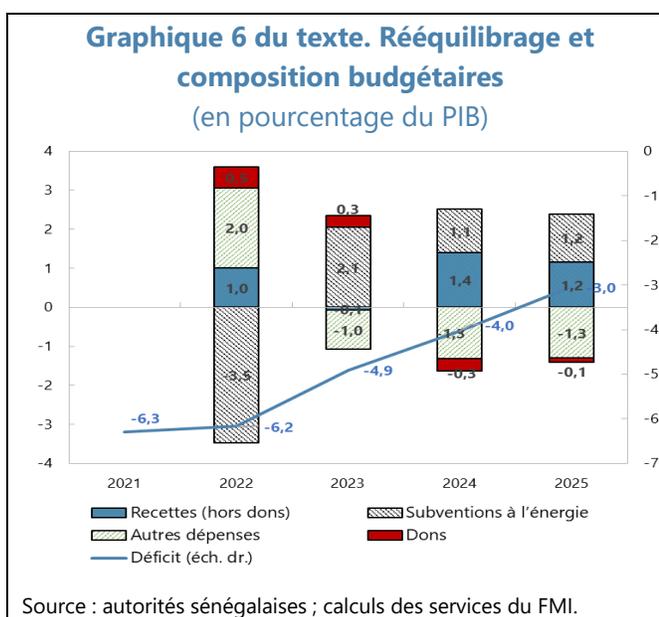
Tableau 6 du texte. Mesures budgétaires convenues dans le budget rectificatif 2022

Mesures d'accroissement du déficit par rapport à la première loi de finances rectificative		
	en Mrd FCFA	en % du PIB
Subventions à l'énergie	457	2,7
Paiement des intérêts sur la dette extérieure	32	0,2
Mesures relatives à la masse salariale	22	0,1
Baisse de l'appui budgétaire extérieur	23	0,1
Total	534	3,1
Mesures de compensation de l'accroissement du déficit		
	en Mrd FCFA	en % du PIB
Produit de l'émission de sukuk	247	1,5
Mesures d'administration des recettes	112	0,7
Économies sur les transferts courants aux organismes publics	30	0,2
Baisse des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	100	0,6
Baisse des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	45	0,3
Total	534	3,2
Incidence nette sur le déficit budgétaire		
	en Mrd FCFA	en % du PIB
Incidence nette des nouvelles mesures budgétaires	0	0,0
Nouveau déficit budgétaire	-1.054	-6,2
Pour mémoire : PIB nominal		17093

Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

C. Placer la dette publique sur une trajectoire descendante

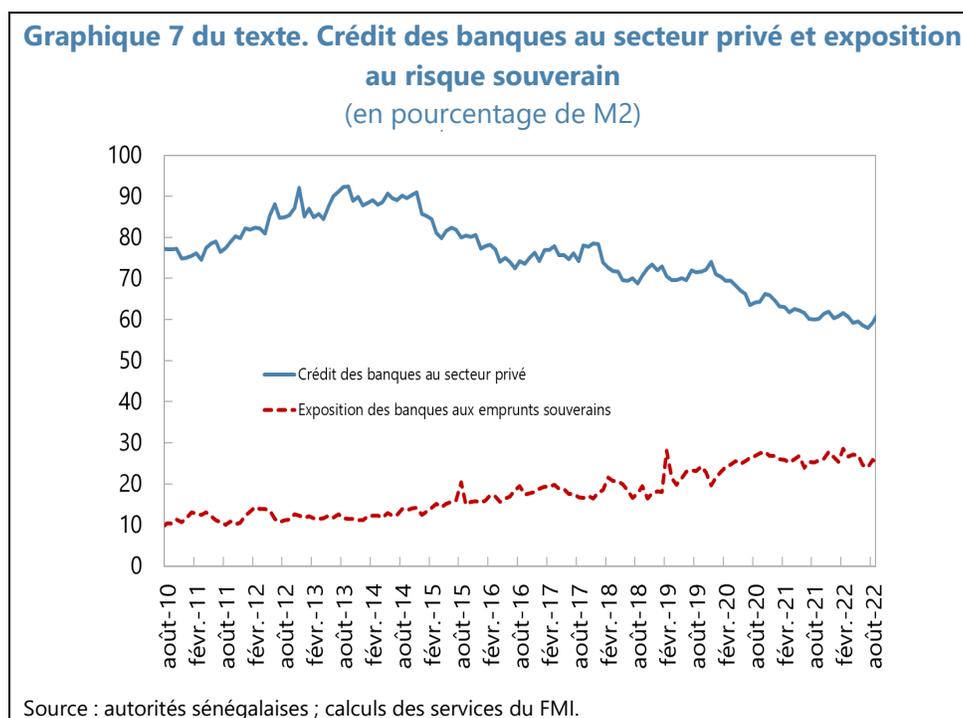
21. Les autorités s'engagent à placer la dette publique sur une trajectoire descendante, mais plaident pour un rééquilibrage budgétaire plus lent afin de trouver un équilibre avec d'autres priorités. Cette démarche est motivée par la riposte nécessaire aux besoins sociaux croissants, au chômage des jeunes, à l'insécurité alimentaire et aux risques accrus en matière de sécurité émanant des pays voisins. La stratégie budgétaire cible un rétablissement du déficit budgétaire de l'administration centrale à 3 % du PIB d'ici 2025, au lieu de 2024 comme convenu précédemment (graphique 6 du texte). Ce scénario est en phase avec le retard accusé



en matière de consolidation budgétaire dans la plupart des pays de l’UEMOA et devrait avoir un impact limité sur les réserves extérieures communes, qui resteraient globalement suffisantes à moyen terme. Les autorités estiment que cette trajectoire budgétaire permet de trouver un juste équilibre entre le maintien de la cohésion sociale et la préservation de la viabilité à moyen terme (MEFP, §22).

22. L’assouplissement de la politique budgétaire comporte toutefois certains risques.

Rappelant les contraintes liées au resserrement des conditions de financement mondiales et aux limites du marché régional des titres publics, les services du FMI soulignent que l’augmentation des emprunts sur le marché régional peut entraîner une hausse des coûts d’emprunt et du service de la dette, voire une éviction du crédit au secteur privé (graphique 7 du texte). Cela aggraverait la vulnérabilité de la dette et la pression sur les réserves extérieures. Enfin, des écarts répétés par rapport à la trajectoire convenue de rééquilibrage budgétaire pourraient remettre en cause la crédibilité de la stratégie budgétaire à moyen terme.



23. Dans cette optique, les autorités ont adopté un budget 2023 prévoyant un déficit budgétaire légèrement plus élevé, mais permettant néanmoins un ajustement budgétaire conséquent (MEFP, §23). Le budget soumis au Parlement mi-octobre prévoit un déficit de 5,5 % du PIB (au lieu de 4,5 % dans la cinquième revue) et inclut 0,8 point de pourcentage du PIB de réserves budgétaires. Afin que le processus de consolidation se déroule sans heurts à moyen terme, les services du FMI et les autorités conviennent d’un déficit de 4,9 % du PIB (tableau 7 du texte). Pour atteindre cet objectif, les autorités s’engagent à limiter le recours aux réserves budgétaires à 0,2 % du PIB et à augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par des mesures supplémentaires d’administration des recettes, compte tenu des bons résultats attendus en 2022 et des hypothèses prudentes des autorités concernant les recettes en 2023. Sur le plan des

dépenses, les subventions à l'énergie seraient plus élevées que dans le budget (+0,9 % du PIB), afin de mieux refléter les effets budgétaires de la hausse des prix de l'électricité. Les investissements financés sur ressources intérieures seraient réduits de 0,3 % du PIB par rapport au budget. Il en résulterait un resserrement budgétaire de 1,3 % du PIB par rapport à 2022, y compris une baisse significative du déficit primaire de 1,2 % du PIB. Les principales caractéristiques du budget 2023 sont les suivantes :

- En ce qui concerne les recettes, les recettes fiscales non pétrolières augmenteraient de 0,3 % du PIB hors pétrole pour atteindre 18,8 % du PIB hors pétrole, en raison i) d'une forte reprise de la croissance ; ii) d'un effet de base dû à une hausse des recettes prévue pour la fin 2022 ; iii) de mesures de politique fiscale, notamment une réduction des exonérations d'impôt sur le revenu sur les intérêts perçus sur les comptes d'épargne, ainsi que des exonérations de TVA sur les systèmes de santé privés et les services d'hébergement, et une augmentation des taxes sur les assurances ; et iv) de mesures d'administration des recettes visant à améliorer le recouvrement des taxes sur les produits pétroliers et à mieux contrôler les transactions transfrontalières en ligne. Ces mesures marqueraient une progression continue vers le niveau ciblé par la SRMT, à savoir 20 % du PIB hors pétrole d'ici 2024. Pour la première fois, le budget inclura également les recettes de la production pétrolière et gazière, qui devraient représenter 0,3 % du PIB⁵.
- En ce qui concerne les dépenses, le budget donne la priorité aux dépenses courantes non primaires, qui représentent 60 % des dépenses totales, reflétant i) la hausse de la masse salariale publique (6,9 % du PIB) pour tenir compte de l'impact en année pleine de l'augmentation générale des salaires accordée en juin dernier ; ii) un niveau de subventions qui reste élevé (2,7 % du PIB) dans un contexte marqué par une hausse continue des prix du pétrole et des denrées alimentaires ; et iii) une réorientation vers des programmes de soutien à l'intégration socioéconomique des jeunes et des femmes, de réduction des disparités entre les zones urbaines et rurales, d'amélioration des conditions de vie et de l'accès à l'eau et à l'électricité, et de prévention des inondations, plutôt que vers des investissements publics dans les infrastructures matérielles.

⁵ Le fonds de stabilisation et le fonds intergénérationnel recevront au total 0,1 % du PIB en 2023.

Tableau 7 du texte. Budget 2023 et projections des services du FMI^{1/}
(en pourcentage du PIB)

	Loi de finances		
	5 ^e revue	2023	Projections 2023
Recettes et dons	3999	3920	4061
Recettes fiscales	3550	3487	3587
Recettes non fiscales	158	154	154
Dons	291	279	320
Budget	56	47	88
Projets	235	232	232
Dépenses	4857	4965	5001
Intérêts	384	424	424
Rémunération des salariés	1227	1273	1310
Utilisation des biens et services	397	393	393
Transferts courants	951	1286	1342
Subventions à l'énergie	300	350	510
Acquisition nette d'actifs non financiers	1898	1588	1531
financée sur ressources intérieures	1086	920	863
financée sur ressources extérieures	812	668	668
Déficit	-858	-1045	-940

1/ Les transferts courants correspondent aux subventions, aux dons, aux prestations sociales et aux autres dépenses
Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

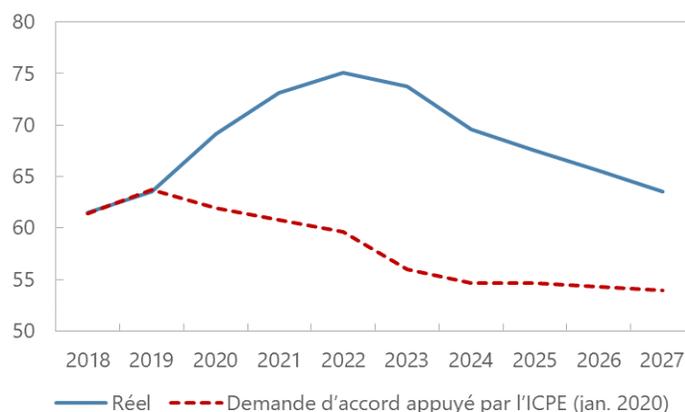
24. Les autorités s'engagent à contenir l'envolée du coût des subventions à l'énergie (MEFP, §18). En l'absence de mesures d'ajustement, les subventions à l'énergie se situeraient autour de 4,2 % du PIB en 2023⁶. Cependant, les pouvoirs publics sont déterminés à réduire sensiblement ce montant à 2,7 % du PIB, tout en apportant une aide accrue aux ménages les plus vulnérables, au moyen de transferts monétaires directs et de subventions destinées à limiter le coût des transports publics. À moyen terme, les autorités s'engagent à supprimer progressivement les subventions à l'énergie d'ici 2025, tout en protégeant les ménages vulnérables. Une feuille de route qui présente la stratégie sera préparée et diffusée début décembre 2022.

25. La stratégie de transformation du gaz en électricité (*gas to power* ou GTP), un pilier clé de la stratégie de développement du Sénégal (Plan Sénégal Émergent), permettra d'accroître la fiabilité et de réduire le coût moyen de l'électricité (annexe II). Afin de garantir que le financement nécessaire à la stratégie GTP (qui doit encore être finalisée) soit rentable et compatible avec la viabilité de la dette, les services du FMI incitent vivement les autorités à préciser le calendrier et les principales étapes de ladite stratégie et à renforcer les capacités pour gérer ce projet de grande envergure, en étroite collaboration avec les partenaires du développement.

⁶ Les estimations des subventions aux carburants sont basées sur les hypothèses de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) pour les prix des carburants (85 dollars le baril) et sur une croissance de la consommation globale de 5 % en 2023.

26. Adopter une stratégie d'endettement prudente pour réduire les vulnérabilités de la dette reste une des principales priorités des autorités. La dette publique totale devrait culminer à 75 % du PIB en 2022, soit une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport aux projections d'avant la pandémie, avant de connaître une nette diminution à mesure que les projets d'exploitation d'hydrocarbures stimuleront la croissance en 2023–24

Graphique 8 du texte. Dette publique rapportée au PIB (en pourcentage)



Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

(graphique 8 du texte). La hausse du niveau d'endettement tient essentiellement au creusement des déficits budgétaires consécutif à de multiples chocs extérieurs, dont la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la forte appréciation du dollar, et aussi à des emprunts supplémentaires par les entreprises publiques. Afin de réduire les vulnérabilités liées à la dette, les autorités ont récemment engagé des opérations de gestion de la dette destinées à atténuer les risques liés au profil de la dette extérieure. Elles envisagent de se tourner vers le marché obligataire régional et de solliciter des prêts concessionnels et semi-concessionnels auprès de partenaires multilatéraux et bilatéraux pour financer les déficits budgétaires. Elles n'envisagent pas de recourir à court terme au marché international des obligations, en raison de la hausse des taux d'intérêt mondiaux (MEFP, §30).

27. Une consolidation budgétaire durable, conjuguée à des réformes continues de gestion de la dette, est nécessaire pour renforcer la viabilité de la dette⁷. Le récent renforcement de la surveillance de la dette publique par le Comité national de la dette publique est un pas dans la bonne direction, mais il faut poursuivre les efforts pour garantir que tous les emprunts des entreprises publiques soient pris en compte dans la pratique. La mise en œuvre du plan d'action des autorités destiné à assurer le suivi du récent audit de la dette progresse, mais des moyens supplémentaires sont requis pour améliorer la qualité et la régularité des données sur la dette fournies par les entreprises publiques (MPEF, §31).

28. Le cadre budgétaire pour la gestion des recettes pétrolières et gazières devrait être pleinement opérationnel en 2023. Les décrets d'application de la loi sur la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures n'ont pas tous été adoptés en novembre 2022. Bien que les autorités aient publié un décret sur la mise en place d'un comité d'experts et la définition d'une formule de prix pour établir les projections de recettes, la gouvernance et la gestion du fonds de

⁷ L'analyse de viabilité de la dette réalisée en juin 2022 indique que le Sénégal reste exposé à un risque modéré de surendettement et dispose d'une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs.

stabilisation des hydrocarbures et du fonds intergénérationnel n'ont toujours pas été clarifiées. Par ailleurs, aucun point d'ancrage budgétaire à long terme qui tienne compte des recettes pétrolières et gazières n'a été défini (MEFP, §13).

29. Une meilleure formulation de la politique fiscale et le renforcement de l'administration des recettes sont essentiels pour accroître la mobilisation des recettes intérieures, mais le manque de coordination entre les parties prenantes entrave la mise en œuvre de la SRMT (MEFP, §27). Bien que les organes de gouvernance de la SRMT et le suivi des résultats soient désormais établis, la politique fiscale souffre d'un manque d'orientation stratégique ; les objectifs opérationnels de collecte des recettes ne reflètent pas pleinement les objectifs de mobilisation des recettes ; le processus de dématérialisation accuse un retard ; et la coordination entre les administrations fiscales et douanières s'avère insuffisante. Au-delà des efforts déployés pour élargir l'assiette fiscale, une stratégie fiscale globale à moyen terme, axée sur les grands postes de recettes (notamment le rééquilibrage de la fiscalité entre la consommation, le travail et le capital, la suppression des petites taxes, la rationalisation des dépenses fiscales et des exonérations) est nécessaire pour appuyer les objectifs de recettes et fournir des informations claires aux ménages et aux entreprises. Il convient de lancer une campagne de communication pour expliquer les avantages d'une augmentation des recettes publiques en vue de financer les dépenses publiques.

30. Les réformes de la gestion des finances publiques ont bien progressé. Les efforts doivent être poursuivis en matière de gestion de la trésorerie, d'exécution du budget, de marchés publics et de transparence (MEFP, §28–29). Des avancées notables ont été réalisées dans la mise en place du compte unique du Trésor, avec la clôture de 176 comptes en banque sur 276 des administrations publiques. Des efforts doivent être déployés pour limiter les transferts directs aux entités et les reclasser en fonction de la nature économique des dépenses. Le rapport d'audit de la Cour des comptes sur l'utilisation des fonds liés à la COVID-19 a identifié des faiblesses saillantes dans la gestion des fonds publics, qui doivent être fermement résolues (encadré 1). Les services du FMI invitent les autorités à donner suite aux conclusions de cet audit en adoptant et en exécutant rapidement un plan d'action, qui permettra d'enquêter sur toute utilisation abusive éventuelle des financements et d'appliquer les sanctions nécessaires. Les règles générales de passation des marchés ont été renforcées avec l'adoption d'un code révisé des marchés publics (mesure préalable), qui limite strictement les dérogations aux appels d'offres ouverts et concurrentiels, y compris dans les secteurs pétrolier et gazier (MEFP, §13).

Encadré 1. Principales conclusions du rapport de la Cour des comptes sur l'utilisation des financements liés à la COVID-19^{1/}

L'audit par la Cour des comptes des dépenses publiques dans le cadre du plan d'urgence pour la COVID-19 (Force COVID-19) a révélé plusieurs lacunes en matière de passation de marchés et d'exécution des dépenses, auxquelles il convient de remédier rapidement pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

- **Suspension d'urgence des procédures de dépenses et de passation de marchés.** La suspension temporaire du code des marchés publics pendant la pandémie a conduit à un recours généralisé à l'attribution directe de marchés publics, parfois à des fournisseurs inexpérimentés, à des coûts élevés ou avec des dépassements de coûts importants, sans nécessairement garantir une exécution plus rapide des contrats. Le code révisé des marchés publics devrait viser à préserver la mise en concurrence, même en cas de situations d'urgence rigoureusement définies.
- **Transferts directs à des entités. L'exécution des dépenses à l'aide de comptes bancaires commerciaux a donné lieu à des irrégularités (utilisation excessive d'argent liquide, trop-perçus ou double paiement de services, dépenses ne parvenant pas aux bénéficiaires, etc.).** Les dépenses engagées ont parfois dépassé les crédits et/ou les allocations budgétaires, entraînant des dépassements de budget ou l'accumulation de passifs financiers. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour limiter strictement les transferts budgétaires vers les administrations publiques et centraliser autant que possible les dépenses dans la chaîne d'exécution du budget. Cette démarche permettrait en outre de mettre pleinement en place le compte unique du Trésor. Il convient d'accélérer ces mesures, notamment par une amélioration des services bancaires fournis par le Trésor public et une feuille de route visant à clôturer à terme tous les comptes encore ouverts des administrations publiques, y compris les entités génératrices de revenus (hôpitaux, universités, sociétés financières, etc.).

Source : Cour des comptes du Sénégal.

1/ <http://www.courdescomptes.sn/publications/rapports/rapports-particuliers>

D. Remédier aux points de vulnérabilité dans le secteur financier

31. Les autorités prennent des mesures pour restructurer la société nationale de La Poste.

Elles ont indiqué qu'un plan d'action a été défini en juillet 2022, qui jette les bases de la restructuration du groupe postal, et qu'une nouvelle équipe de direction a été nommée. Ledit plan prévoit la recapitalisation du groupe, l'adoption d'un plan de redressement, l'estimation des compensations nécessaires pour les pertes liées aux activités quasi budgétaires et des mesures spécifiques pour sa transformation en établissement financier (MEFP, §32).

32. Les mesures prises pour renforcer le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) demeurent insuffisantes et doivent être renforcées.

Les avancées restent timides et le Sénégal figure toujours sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) à l'issue de la plénière d'octobre. Le pays doit redoubler d'efforts avant la plénière de février 2023, notamment en ce qui concerne l'établissement et l'application d'un régime de sanctions financières ciblées, le renforcement de la surveillance des institutions financières fondée sur le risque lié au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, ainsi que le cadre national relatif aux bénéficiaires effectifs. Les autorités doivent définir une feuille de route crédible pour remédier aux

lacunes qui subsistent dans ce domaine et réduire au maximum les points faibles du secteur financier face aux risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (MEFP, §34).

E. Améliorer le climat des affaires et promouvoir une croissance inclusive

33. Les autorités poursuivent les réformes visant à améliorer le climat des affaires et à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé (MEFP, §35). La réforme du code des investissements est en cours, mais nécessite une meilleure intégration aux plans macroéconomiques et budgétaires plus vastes des autorités. La dématérialisation du registre foncier est prévue pour le premier semestre 2023 pour l'ensemble du territoire. Lancé en 2021, le programme d'urgence triennal pour l'emploi des jeunes continue d'être déployé avec une enveloppe annuelle d'environ 1 % du PIB. Enfin, une nouvelle stratégie de développement du secteur privé qui englobe les initiatives de l'État en faveur des entreprises et du développement des chaînes de valeur devrait être mise en œuvre sans délai.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. L'économie du Sénégal fait face à de grands défis depuis 2020 : la pandémie de COVID-19, l'impact de la guerre en Ukraine, le resserrement des conditions financières mondiales, les risques sécuritaires dans la région, les graves inondations et les tensions sociopolitiques internes. La conjonction de ces chocs a provoqué un ralentissement de la croissance, une forte inflation et une détérioration des comptes extérieurs et budgétaires. Les risques restent exceptionnellement élevés et orientent les perspectives à la baisse.

35. En raison de ces chocs multiples, le programme n'a pas été en mesure d'atteindre tous ses objectifs. Néanmoins, des réformes importantes ont été mises en œuvre dans les trois piliers du programme, notamment l'augmentation de la part des dépenses sociales dans le budget et l'institutionnalisation des filets de protection sociale, l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures et de la gestion de la dette, le renforcement de la planification et de l'exécution du budget, et l'élaboration d'un cadre budgétaire pour la gestion des recettes pétrolières et gazières. Cependant, le rééquilibrage budgétaire a pris du retard, avec une envolée des subventions à l'énergie en 2022 et une augmentation significative de la dette du secteur public. Certains repères structurels ont été atteints, indépendamment de l'engagement des autorités à les compléter.

36. Dans un contexte marqué par le rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires, la riposte des autorités à ces chocs a été inégale. Les subventions à l'énergie ont doublé en 2022 depuis la revue précédente et dépassent largement celles accordées par les autres pays de l'UEMOA. Si l'objectif budgétaire pour 2022 reste inchangé, il sera atteint grâce au produit exceptionnel de la vente d'un bien immobilier de l'État, financé par une hausse des emprunts du secteur public, et à l'éviction des dépenses d'investissement public. L'ajustement budgétaire doit être lancé en 2023, étant donné les risques que présente le maintien d'une orientation budgétaire plus souple pour la viabilité de la dette. À cet effet, les autorités doivent s'abstenir d'accorder des subventions non

ciblées et coûteuses, améliorer la composition de l'ajustement budgétaire et éviter avec fermeté tout dérapage budgétaire supplémentaire compte tenu de leur marge de manœuvre réduite.

37. Il est essentiel de placer la dette publique sur une trajectoire résolument descendante pour reconstituer les marges de manœuvre. La dette publique totale devrait atteindre 75 % du PIB à la fin de 2022, sous l'effet des multiples chocs, des emprunts supplémentaires des entreprises d'État et de la récente appréciation du dollar. Afin de rétablir les marges de manœuvre budgétaires pour faire face aux crises futures, le Sénégal devra maintenir le cap de la consolidation budgétaire et atteindre l'objectif de déficit de 3 % du PIB d'ici 2025. Compte tenu de l'augmentation des besoins d'emprunt, les autorités doivent rechercher des sources de financement alternatives et moins coûteuses, afin de réduire l'impact négatif sur le marché obligataire régional et les tensions sur les réserves extérieures communes de l'UEMOA. Par ailleurs, les plans d'emprunt des entreprises d'État devraient être limités pour réduire la vulnérabilité de la dette publique.

38. Une mobilisation soutenue des recettes et une suppression progressive des subventions à l'énergie doivent sous-tendre la consolidation budgétaire. Dans le but de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires, les interventions visant à améliorer la conformité fiscale doivent être complétées par des mesures destinées à élargir l'assiette de l'impôt, à accroître la progressivité et à encourager la formalisation. Ainsi, les besoins en dépenses de développement pourraient être satisfaits tout en procédant à un rééquilibrage budgétaire durable. La récente décision de relever les prix de l'énergie et la publication d'une feuille de route visant à supprimer progressivement les subventions à l'énergie sont essentielles pour améliorer l'efficacité des dépenses et renforcer la crédibilité budgétaire à moyen terme. L'application intégrale de cette feuille de route sera déterminante et doit être assortie d'actions de communication de grande ampleur pour susciter un consensus et d'un renforcement des filets de protection sociale afin de protéger les plus vulnérables.

39. Les réformes visant à améliorer la transparence et la responsabilité budgétaires doivent se poursuivre. L'adoption d'un nouveau code de marchés publics démontre la détermination des autorités à améliorer la transparence et la gouvernance. Celles-ci doivent ensuite adopter des mesures pour remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques mises en évidence par le rapport d'audit sur l'utilisation des financements liés à la COVID-19. Enfin, la mise en place effective du cadre budgétaire pour la gestion des recettes pétrolières et gazières sera essentielle pour garantir que ces ressources profiteront au développement du Sénégal.

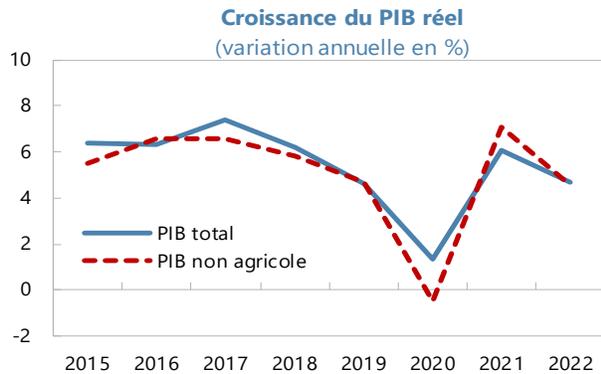
40. Il est urgent d'améliorer le cadre de la LBC/FT. L'application intégrale du plan d'action de LBC/FT sera essentielle pour éviter les éventuelles répercussions macroéconomiques négatives de la surveillance accrue exercée par le GAFI, notamment le contrôle fondé sur le risque des institutions financières et le cadre relatif aux bénéficiaires effectifs. La préparation d'une feuille de route crédible pour remédier aux manquements sera fondamentale.

41. Compte tenu des résultats obtenus dans le cadre du programme et de la volonté des autorités de préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme, les services du FMI approuvent l'achèvement des revues finales du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, de l'accord de confirmation et de l'accord au titre

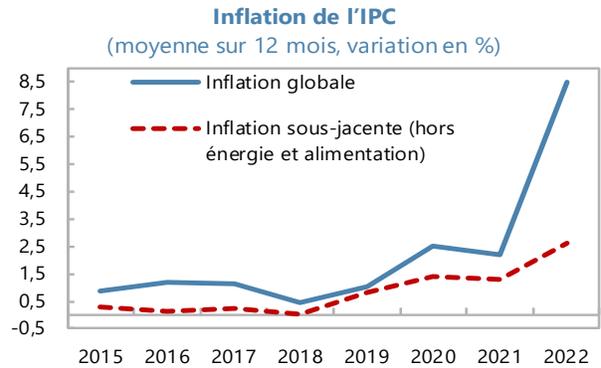
de la facilité de crédit de confirmation. Il est recommandé que le Sénégal passe à un cycle de 12 mois pour les consultations au titre de l'article IV et, étant donné que l'encours des crédits du FMI dépasse 200 % de la quote-part, qu'une évaluation post-financement soit lancée.

Graphique 1. Secteurs réel et extérieur, 2015–22

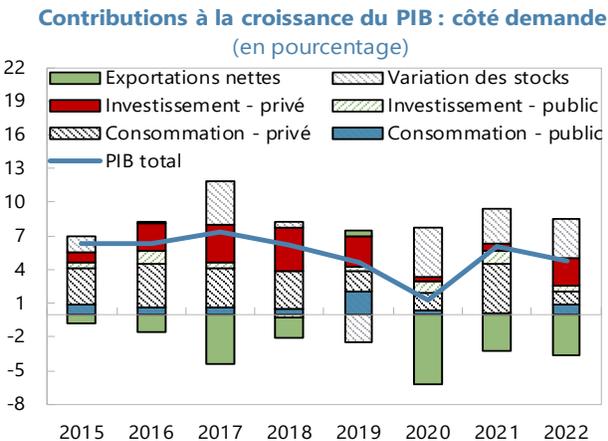
La croissance devrait fléchir en 2022...



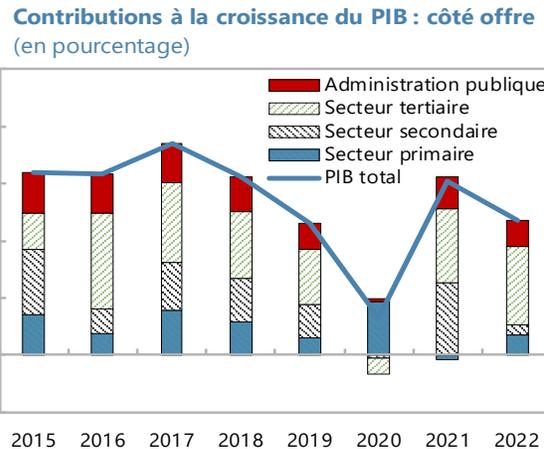
... et l'inflation monter en flèche.



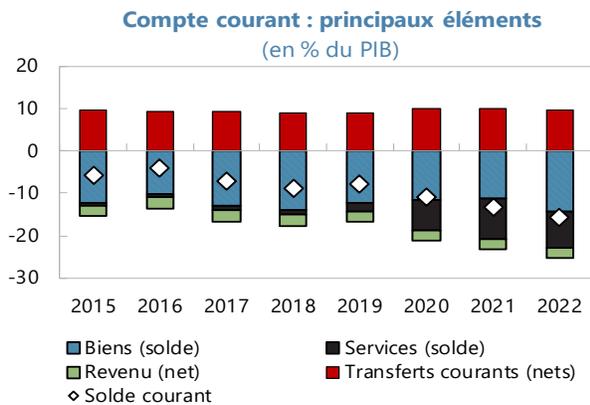
Le ralentissement serait dû à la baisse de la consommation privée et des investissements publics...



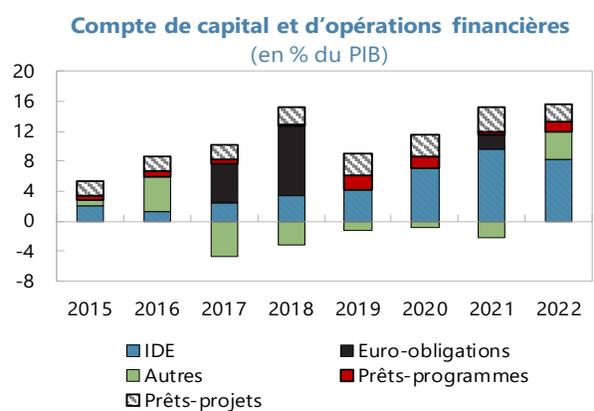
... ainsi qu'à un fort déclin du secteur secondaire.



Le déficit courant s'est creusé sous l'effet principalement des importations liées aux projets pétroliers et gaziers...



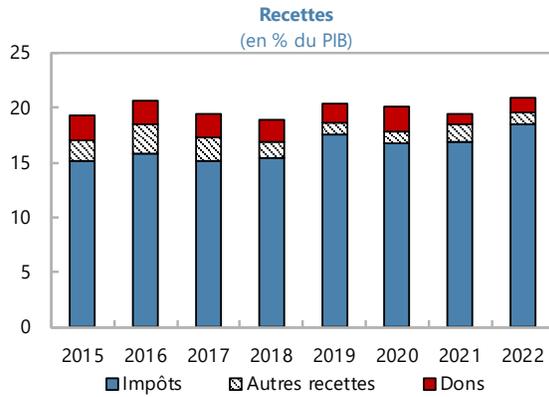
... qui seront principalement financés par les IDE et d'autres types de financement.



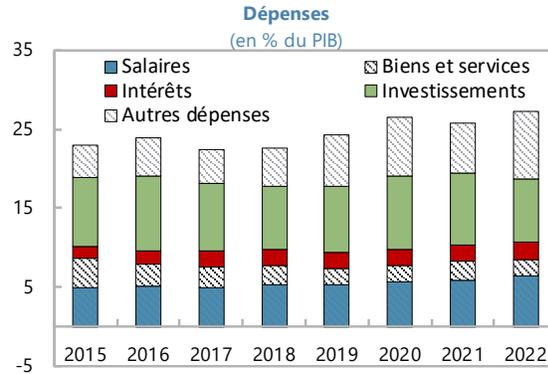
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Indicateurs budgétaires et financiers, 2015–22

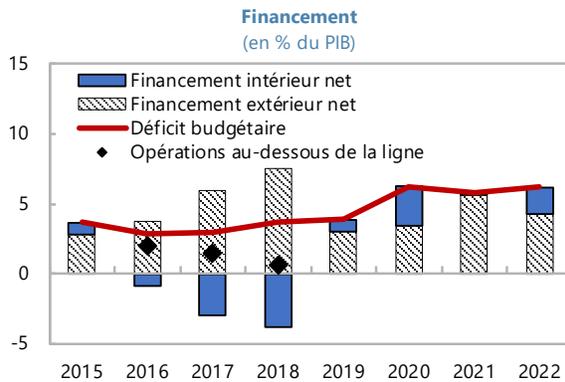
Le ratio impôts/PIB devrait augmenter considérablement...



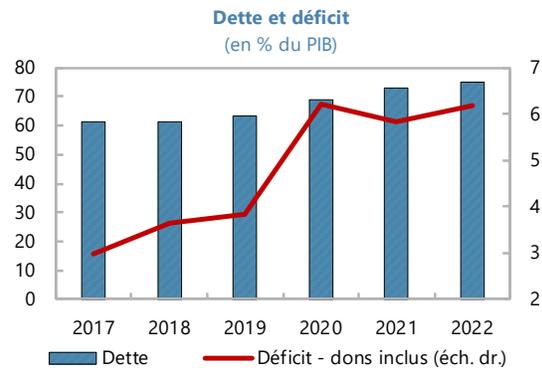
... alors que les dépenses ont augmenté de manière significative sous l'effet des subventions à l'énergie.



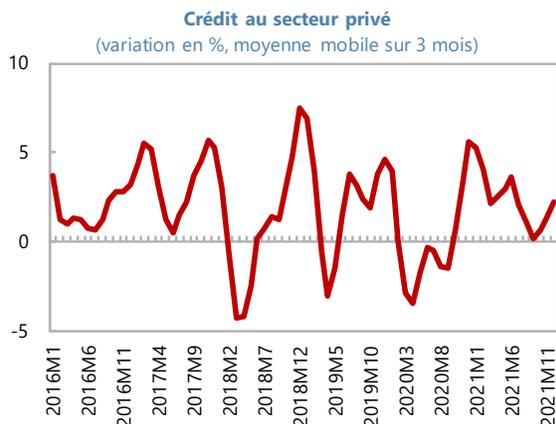
Le financement net serait assuré par des ressources nationales et étrangères...



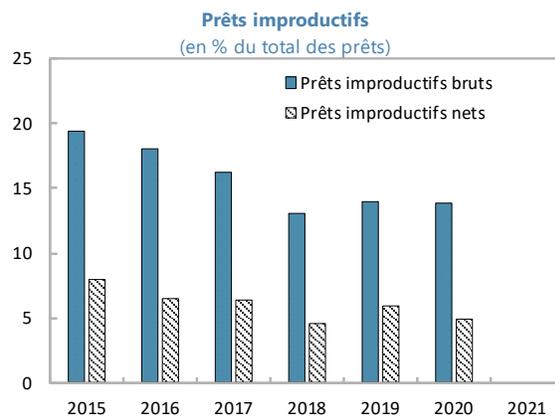
... tandis que le ratio de la dette du secteur public a augmenté pour atteindre 77,8 % du PIB.



Le crédit au secteur privé a continué de croître en 2022...



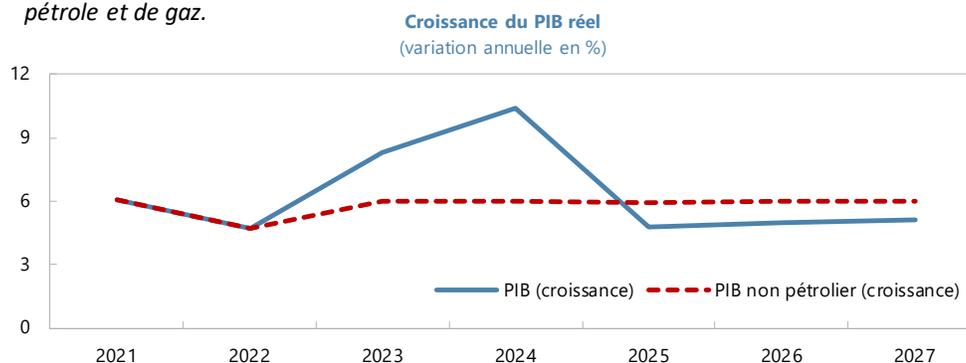
... et les prêts improductifs ont diminué au fil du temps.



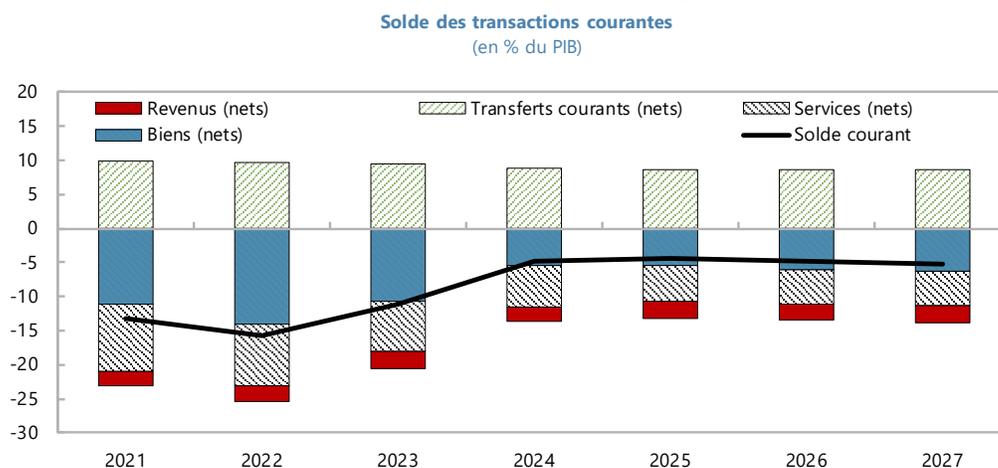
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Perspectives économiques, 2021–27

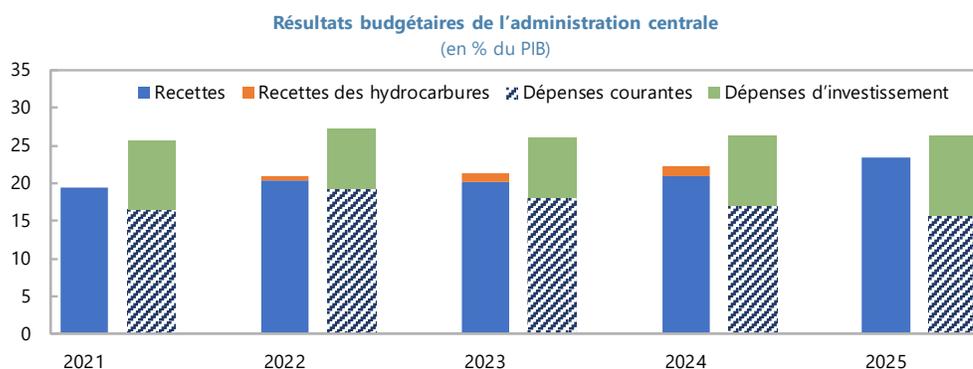
La croissance hors secteur pétrolier devrait s'établir autour de 6 % à moyen terme tandis que la croissance globale fluctue en fonction des volumes attendus de la production de pétrole et de gaz.



Le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber à environ 4 % du PIB principalement en raison des exportations de pétrole et de gaz.



Une augmentation des recettes fiscales devrait participer au rééquilibrage budgétaire à moyen terme.



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27¹

	2020	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Eff.	Est.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Projections			
	(variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	1,3	6,1	5,0	4,7	8,3	8,3	10,4	4,8	5,0	5,1
<i>Dont</i> : PIB hors hydrocarbures	1,3	6,1	5,0	4,7	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Déflateur du PIB	1,5	2,4	5,2	6,6	3,0	3,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,5	2,2	5,5	8,5	3,1	3,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	-7,1	25,9	17,8	13,1	19,6	25,5	29,6	0,5	1,2	4,8
Importations, f.à.b. (francs CFA)	-6,1	18,2	26,1	23,1	7,3	8,7	6,4	1,7	4,0	6,5
Volume des exportations	-4,6	16,2	-3,8	-8,0	11,5	21,5	26,1	2,5	3,5	4,3
Volume des importations	2,8	10,5	-0,1	4,5	10,2	11,4	12,1	5,1	4,4	5,8
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	6,7	1,4	-3,0	4,4	10,1	5,8	8,3	1,3	-1,9	-0,3
Taux de change effectif nominal	2,9	1,0
Taux de change effectif réel	3,6	-1,9
	(variations en pourcentage de la monnaie au sens large en début d'année)									
Secteur monétaire										
Monnaie au sens large	12,3	14,5	12,0	14,5	10,6	11,9
<i>Avoirs intérieurs nets, dont</i>	16,5	11,1	18,5	16,2	9,4	13,5
Crédit à l'État (net)	15,4	6,0	8,6	9,0	2,9	4,9
Crédit à l'économie (net)	1,2	4,3	11,3	8,7	8,0	10,0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations financières de l'État										
Recettes	20,2	19,4	20,7	21,0	21,2	21,3	22,4	23,4	23,5	23,7
Dons	2,3	0,9	1,6	1,4	1,5	1,7	1,4	1,3	1,2	1,2
Dépenses totales	26,6	25,7	26,9	27,2	25,7	26,2	26,4	26,4	26,5	26,7
Capacité/besoin de financement (dons compris)	-6,4	-6,3	-6,2	-6,2	-4,5	-4,9	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire primaire	-4,4	-4,3	-4,2	-3,9	-2,5	-2,7	-1,8	-0,7	-0,7	-0,6
Épargne et investissement										
Solde courant (transferts officiels inclus)	-10,9	-13,3	-13,2	-15,7	-8,8	-11,0	-4,9	-4,5	-4,8	-5,2
Investissement intérieur brut	35,2	37,8	39,7	43,0	38,2	41,4	36,6	34,5	33,3	33,6
<i>dont</i> : public	7,0	6,8	7,7	5,9	7,5	6,0	7,1	7,1	7,2	7,2
Épargne nationale brute	24,3	24,5	26,5	27,3	29,4	30,4	31,8	30,0	28,5	28,4
<i>dont</i> : publique	6,3	4,9	6,7	7,1	4,8	5,1	6,3	6,7	6,1	6,4
Dettes du secteur public										
Dettes publiques totales	69,2	73,2	75,1	75,1	71,4	73,7	69,5	67,4	65,3	63,2
Dettes publiques intérieures ¹	14,8	16,1	17,6	16,8	17,8	19,3	19,7	21,0	21,9	22,4
Dettes publiques extérieures	54,4	57,1	57,5	58,2	53,6	54,4	49,8	46,4	43,4	40,8
Total du service de la dette publique (en % des recettes)	27,3	28,4	26,5	25,8	27,4	31,2	28,0	32,1	36,0	32,9
Postes pour mémoire :										
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	14.101	15.319	16.922,4	17.093	18.881	19.093	21.497	22.974	24.613	26.388
<i>Dont</i> non-hydrocarbures (milliards de FCFA)	14.101	15.319	16.922,4	17.093	18.610	18.700	20.086	21.790	23.631	25.546
Produit intérieur brut (milliards de dollars)	24,5	27,6
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	1,4	2,1	6,6	5,2	4,0	3,2
Taux de change monnaie nationale/dollar (moyenne)	575	554

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

¹ La dette intérieure comprend les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2020–27
(En milliards de FCFA)

	2020	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Est.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Projections			
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
Solde des transactions courantes	-1.532	-2.038	-2.033	-2.229	-2.689	-1.656	-2.108	-1.045	-1.027	-1.175	-1.368
Solde des biens	-1.609	-1.706	-1.716	-2.405	-2.419	-2.140	-2.052	-1.182	-1.271	-1.483	-1.682
Exportations, f.à.b.	2.411	3.047	3.036	3.589	3.433	4.291	4.308	5.585	5.612	5.678	5.948
Importations, f.à.b.	-4.020	-4.753	-4.752	-5.994	-5.852	-6.431	-6.360	-6.767	-6.883	-7.162	-7.631
Services (net)	-1.017	-1.527	-1.488	-1.056	-1.512	-830	-1.407	-1.280	-1.203	-1.238	-1.319
Exportations	503	505	544	638	738	710	841	948	970	1.043	1.121
Importations	-1.520	-2.032	-2.032	-1.694	-2.250	-1.540	-2.248	-2.228	-2.172	-2.281	-2.440
Revenu (net)	-341	-324	-348	-332	-404	-329	-473	-483	-550	-592	-645
Crédits	285	198	284	218	295	234	305	319	333	346	360
Débits	-626	-521	-632	-550	-699	-563	-778	-802	-883	-938	-1.005
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-252	-204	-204	-233	-265	-246	-305	-280	-295	-307	-326
Transferts courants (net)	1.435	1.519	1.519	1.565	1.645	1.642	1.825	1.901	1.997	2.139	2.278
Privés (nets)	1.267	1.497	1.533	1.529	1.659	1.596	1.767	1.882	1.993	2.135	2.274
Publics (net)	168	22	-14	36	-14	45	58	18	4	4	4
<i>Dont</i> : dons budgétaires	195	17	17	46	17	56	88	47	31	34	36
Compte de capital et compte d'opérations financières	1.135	2.143	2.006	1.822	2.616	1.838	2.031	1.284	1.348	1.574	1.701
Compte de capital	139	125	117	230	229	211	241	251	264	277	293
Transferts de capitaux privés	12	12	5	10	10	10	9	8	9	9	9
Dons-projets	130	114	114	220	220	235	232	244	256	269	285
Annulation de la dette et autres transferts	-3	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Compte d'opérations financières	996	2.018	1.888	1.592	2.387	1.626	1.790	1.032	1.083	1.297	1.408
Investissements directs	1.005	1.379	1.476	1.330	1.430	1.163	1.182	1.070	1.043	1.084	1.127
Investissements de portefeuille (nets)	240	372	533	266	296	247	422	637	330	649	694
<i>Dont</i> : émission d'euro-obligations	0	287	287	0	0	0	0	272	0	284	284
Autres investissements	-250	268	-121	-4	660	216	187	-674	-289	-436	-414
Secteur public (net)	393	640	321	349	435	327	-71	134	323	155	200
<i>Dont</i> : décaissements	710	586	586	796	909	832	752	567	690	743	777
prêts-programmes	206	70	70	221	242	116	176	118	117	117	117
prêts-projets	429	516	516	515	415	577	436	449	462	476	490
autres	74	0	0	60	252	140	140	0	110	150	170
amortissements	-317	-266	-266	-447	-473	-374	-823	-433	-366	-588	-577
Secteur privé (net)	-643	-372	-441	-353	225	-111	258	-808	-613	-591	-613
Erreurs et omissions	329	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-68	105	72	-407	-73	182	-77	239	321	399	333
Financement	68	-105	-72	407	73	-182	77	-239	-321	-399	-333
Avoirs extérieurs nets ¹	278	-177	-239	35	-305	-182	77	-239	-321	-399	-333
Utilisation nette des ressources du FMI	256	105	102	0	0	-44	-46	-111	-151	-197	-133
Achats/décaissements	259	105	102	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-3	0	0	0	0	-44	-46	-111	-151	-197	-133
Autres	21	-282	-341	35	-305	-137	123	-128	-170	-202	-200
Banques créatrices de monnaie	-209	0	167	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	71	0	372	378	0	0	0	0	0	0
AC/FCC	0	0	0	266	252	0	0	0	0	0	0
Augmentation AC/FCC	0	0	0	106	126	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel (ISSD)	0	71	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)											
Transferts officiels courants compris	-10,9	-13,3	-13,3	-13,2	-15,7	-8,8	-11,0	-4,9	-4,5	-4,8	-5,2
Transferts officiels courants exclus	-12,4	-13,5	-13,4	-13,5	-15,9	-9,1	-11,5	-5,1	-4,7	-5,0	-5,4
Produit intérieur brut	14.101	15.319	15.319	16.922	17.093	18.881	19.093	21.497	22.974	24.613	26.388

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; calculs des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte des opérations financières.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2020-27
(En pourcentage du PIB)

	2020	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Est.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Projections			
	(en pourcentage du PIB)										
Solde des transactions courantes	-10,9	-13,3	-13,3	-13,2	-15,7	-8,8	-11,0	-4,9	-4,5	-4,8	-5,2
Solde des biens	-11,4	-11,1	-11,2	-14,2	-14,2	-11,3	-10,7	-5,5	-5,5	-6,0	-6,4
Exportations, f.à.b.	17,1	19,9	19,8	21,2	20,1	22,7	22,6	26,0	24,4	23,1	22,5
Importations, f.à.b.	-28,5	-31,0	-31,0	-35,4	-34,2	-34,1	-33,3	-31,5	-30,0	-29,1	-28,9
Services (net)	-7,2	-10,0	-9,7	-6,2	-8,8	-4,4	-7,4	-6,0	-5,2	-5,0	-5,0
Exportations	3,6	3,3	3,6	3,8	4,3	3,8	4,4	4,4	4,2	4,2	4,3
Importations	-10,8	-13,3	-13,3	-10,0	-13,2	-8,2	-11,8	-10,4	-9,5	-9,3	-9,2
Revenu (net)	-2,4	-2,1	-2,3	-2,0	-2,4	-1,7	-2,5	-2,2	-2,4	-2,4	-2,4
Crédits	2,0	1,3	1,9	1,3	1,7	1,2	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4
Débits	-4,4	-3,4	-4,1	-3,3	-4,1	-3,0	-4,1	-3,7	-3,8	-3,8	-3,8
<i>Dont : intérêts sur la dette publique</i>	-1,8	-1,3	-1,3	-1,4	-1,5	-1,3	-1,6	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2
Transferts courants (net)	10,2	9,9	9,9	9,2	9,6	8,7	9,6	8,8	8,7	8,7	8,6
Privés (nets)	9,0	9,8	10,0	9,0	9,7	8,5	9,3	8,8	8,7	8,7	8,6
Publics (net)	1,2	0,1	-0,1	0,2	-0,1	0,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Dont : dons budgétaires</i>	1,4	0,1	0,1	0,3	0,1	0,3	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1
Compte de capital et compte d'opérations financières	8,0	14,0	13,1	10,8	15,3	9,7	10,6	6,0	5,9	6,4	6,4
Compte de capital	1,0	0,8	0,8	1,4	1,3	1,1	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1
Transferts en capital privés	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons-projets	0,9	0,7	0,7	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
Annulation de la dette et autres transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	7,1	13,2	12,3	9,4	14,0	8,6	9,4	4,8	4,7	5,3	5,3
Investissements directs	7,1	9,0	9,6	7,9	8,4	6,2	6,2	5,0	4,5	4,4	4,3
Investissements de portefeuille (nets)	1,7	2,4	3,5	1,6	1,7	1,3	2,2	3,0	1,4	2,6	2,6
<i>Dont : émission d'euro-obligations</i>	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	1,2	1,1
Autres investissements	-1,8	1,7	-0,8	0,0	3,9	1,1	1,0	-3,1	-1,3	-1,8	-1,6
Secteur public (net)	2,8	4,2	2,1	2,1	2,5	1,7	-0,4	0,6	1,4	0,6	0,8
<i>Dont : décaissements</i>	5,0	3,8	3,8	4,7	5,3	4,4	3,9	2,6	3,0	3,0	2,9
prêts-programmes	1,5	0,5	0,5	1,3	1,4	0,6	0,9	0,5	0,5	0,5	0,4
prêts-projets	3,0	3,4	3,4	3,0	2,4	3,1	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9
autres	0,5	0,0	0,0	0,4	1,5	0,7	0,7	0,0	0,5	0,6	0,6
amortissements	-2,2	-1,7	-1,7	-2,6	-2,8	-2,0	-4,3	-2,0	-1,6	-2,4	-2,2
Secteur privé (net)	-4,6	-2,4	-2,9	-2,1	1,3	-0,6	1,3	-3,8	-2,7	-2,4	-2,3
Erreurs et omissions	2,3	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-0,5	0,7	0,5	-2,4	-0,4	1,0	-0,4	1,1	1,4	1,6	1,3
Financement	0,5	-0,7	-0,5	2,4	0,4	-1,0	0,4	-1,1	-1,4	-1,6	-1,3
Avoirs extérieurs nets ¹	2,0	-1,2	-1,6	0,2	-1,8	-1,0	0,4	-1,1	-1,4	-1,6	-1,3
Utilisation nette des ressources du FMI	1,8	0,7	0,7	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-0,8	-0,5
Achats/décaissements	1,8	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rachats/remboursements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-0,8	-0,5
Autres	0,2	-1,8	-2,2	0,2	-1,8	-0,7	0,6	-0,6	-0,7	-0,8	-0,8
Banques créatrices de monnaie	-1,5	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,5	0,0	2,2	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AC/FCC	0,0	0,0	0,0	1,6	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation AC/FCC	0,0	0,0	0,0	0,6	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel (ISSD)	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	14.101	15.319	15.319	16.922	17.093	18.881	19.093	21.497	22.974	24.613	26.388

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; calculs des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte des opérations financières.

Tableau 4. Sénégal : opérations de l'administration centrale budgétaire, classification du MSFP 2001, 2020–27¹
(En milliards de FCFA)

	2020		2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Projections				
Recettes et dons	2.843	2.978	2.978	3.498	3.587	3.999	4.061	4.805	5.378	5.779	6.256	
Recettes fiscales	2.368	2.593	2.593	3.052	3.163	3.550	3.587	4.220	4.732	5.195	5.661	
Impôts directs	767	860	860	959	1.079	1.120	1.143	1.461	1.696	1.832	1.974	
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les plus-values	717	771	771	876	1.000	1.003	1.055	1.360	1.574	1.665	1.781	
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	8	33	33	41	39	29	41	25	27	41	58	
Impôts sur le patrimoine	42	55	55	42	40	88	47	76	95	126	135	
Impôts sur les biens et services	1.228	1.293	1.293	1.591	1.561	1.837	1.813	2.055	2.215	2.444	2.702	
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	338	393	393	454	478	546	576	639	729	820	879	
Autres recettes fiscales	35	47	47	48	44	46	55	64	92	98	106	
Dons	325	131	131	266	237	291	320	291	288	303	321	
Budget	195	17	17	46	17	56	88	47	31	34	36	
Projets	130	114	114	220	220	235	232	244	256	269	285	
Autres recettes	150	255	255	180	188	158	154	295	359	282	274	
Dépenses	3.746	3.943	3.943	4.553	4.642	4.857	5.002	5.669	6.059	6.517	7.052	
Charges	2.429	2.537	2.537	2.799	3.280	2.959	3.471	3.632	3.606	3.877	4.205	
Rémunération des salariés	804	908	908	1.069	1.093	1.227	1.310	1.462	1.562	1.674	1.794	
dont : programme pour les jeunes	...	22	22	32	32	37	37	
Utilisation des biens et services	286	355	355	321	366	397	393	451	482	517	554	
Intérêts	290	306	306	350	382	384	424	468	516	566	630	
Subventions	472	236	236	400	854	253	615	402	115	123	158	
dont : subventions à l'énergie	244	145	145	754	754	510	295	0	0	0	0	
Prestations sociales	23	23	23	27	27	38	38	43	46	49	53	
Autres charges	178	184	184	147	147	189	213	247	287	308	330	
Acquisition nette d'actifs non financiers	1.317	1.406	1.406	1.754	1.362	1.898	1.531	2.036	2.453	2.640	2.847	
financée sur ressources intérieures	758	776	776	1.019	727	1.086	863	1.344	1.735	1.895	2.071	
financée sur ressources extérieures	559	630	630	735	635	812	668	693	718	745	775	
Capacité/besoin de financement (solde global)	-903	-965	-965	-1.055	-1.054	-858	-940	-863	-681	-738	-796	
Transactions en actifs et passifs financiers (financement)	-854	-965	-893	-1.055	-1.054	-858	-940	-863	-681	-738	-796	
Acquisition nette d'actifs financiers	166	402	402	-90	161	0	-222	0	0	0	0	
Intérieurs	166	402	402	-90	161	0	-222	0	0	0	0	
Numéraire et dépôts	117	386	386	-120	-121	0	0	0	0	0	0	
Autres comptes à recevoir	49	16	16	30	282	0	-222	0	0	0	0	
Extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Accumulation nette de passifs	1.021	1.295	1.295	594	837	858	718	863	681	738	796	
Intérieurs	562	438	438	29	99	63	373	102	21	-73	-85	
FMI et DTS	264	349	349	0	0	-44	-46	-111	-151	-197	-133	
Titres de créance (nets)	319	112	112	94	164	175	486	278	222	170	62	
Crédits	-63	-23	-23	-65	-65	-68	-68	-66	-50	-46	-14	
Autres comptes à payer	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Extérieurs	459	857	857	565	738	795	346	761	660	811	882	
Titres de créance (nets)	170	537	537	216	303	336	417	628	336	656	682	
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA	170	250	250	216	303	336	417	356	336	372	397	
Euro-obligations	0	287	287	0	0	0	0	272	0	284	284	
Crédits	319	321	321	349	435	458	-71	134	323	155	200	
Prêts-programmes	206	70	70	221	242	116	176	118	117	117	117	
Prêts-projets	429	516	516	515	415	577	436	449	462	476	490	
Prêts non concessionnels	0	0	0	60	252	140	-112	0	110	150	170	
Autres	-317	-266	-266	-447	-473	-374	-571	-433	-366	-588	-577	
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Écart de financement	0	71	0	372	378	0	0	0	0	0	0	
AC/FCC	...	0	0	266	252	
Augmentation AC/FCC	106	126	
Financement exceptionnel ¹	0	71	0	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Recettes des hydrocarbures	209	133	133	16	16	
PIB nominal	14.101	15.319	15.319	16.922	17.093	18.881	19.093	21.497	22.974	24.613	26.388	

Sources : ministère des Finances ; calculs des services du FMI.

¹ Rend compte des paiements suspendus au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).

Tableau 5. Sénégal : opérations de l'administration centrale budgétaire, classification du MSFP 2001, 2020–27¹
(En pourcentage du PIB)

	2020		2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Projections			
Recettes et dons	20,2	19,4	19,4	20,7	21,0	21,2	21,3	22,4	23,4	23,5	23,7	
Recettes fiscales	16,8	16,9	16,9	18,0	18,5	18,8	18,8	19,6	20,6	21,1	21,5	
Impôts directs	5,4	5,6	5,6	5,7	6,3	5,9	6,0	6,8	7,4	7,4	7,5	
Impôts sur les biens et services	8,7	8,4	8,4	9,4	9,1	9,7	9,5	9,6	9,6	9,9	10,2	
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2,4	2,6	2,6	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0	3,2	3,3	3,3	
Autres recettes fiscales	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	
Dons	2,3	0,9	0,9	1,6	1,4	1,5	1,7	1,4	1,3	1,2	1,2	
Budget	1,4	0,1	0,1	0,3	0,1	0,3	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	
Projets	0,9	0,7	0,7	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	
Autres recettes	1,1	1,7	1,7	1,1	1,1	0,8	0,8	1,4	1,6	1,1	1,0	
Dépenses	26,6	25,7	25,7	26,9	27,2	25,7	26,2	26,4	26,4	26,5	26,7	
Charges	17,2	16,6	16,6	16,5	19,2	15,7	18,2	16,9	15,7	15,8	15,9	
Rémunération des salariés	5,7	5,9	5,9	6,3	6,4	6,5	6,9	6,8	6,8	6,8	6,8	
<i>dont</i> : programme pour les jeunes	...	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	
Utilisation des biens et services	2,0	2,3	2,3	1,9	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	
Intérêts	2,1	2,0	2,0	2,1	2,2	2,0	2,2	2,2	2,2	2,3	2,4	
Subventions	3,3	1,5	1,5	2,4	5,0	1,3	3,2	1,9	0,5	0,5	0,6	
<i>dont</i> : subventions à l'énergie	1,7	0,9	0,9	4,4	4,4	2,7	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	
Prestations sociales	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
Autres charges	1,3	1,2	1,2	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	
Acquisition nette d'actifs non financiers	9,3	9,2	9,2	10,4	8,0	10,1	8,0	9,5	10,7	10,7	10,8	
financée sur ressources intérieures	5,4	5,1	5,1	6,0	4,3	5,8	4,5	6,2	7,5	7,7	7,8	
financée sur ressources extérieures	4,0	4,1	4,1	4,3	3,7	4,3	3,5	3,2	3,1	3,0	2,9	
Capacité/besoin de financement (solde global)	-6,4	-6,3	-6,3	-6,2	-6,2	-4,5	-4,9	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0	
Transactions en actifs et passifs financiers (financement)	-6,1	-6,3	-5,8	-6,2	-6,2	-4,5	-4,9	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0	
Acquisition nette d'actifs financiers	1,2	2,6	2,6	-0,5	0,9	0,0	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
Intérieurs	1,2	2,6	2,6	-0,5	0,9	0,0	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
Numéraire et dépôts	0,8	2,5	2,5	-0,7	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres comptes à recevoir	0,3	0,1	0,1	0,2	1,6	0,0	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Accumulation nette de passifs	7,2	8,5	8,5	3,5	4,9	4,5	3,8	4,0	3,0	3,0	3,0	
Intérieurs	4,0	2,9	2,9	0,2	0,6	0,3	2,0	0,5	0,1	-0,3	-0,3	
FMI et DTS	1,9	2,3	2,3	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-0,8	-0,5	
Titres de créance (nets)	2,3	0,7	0,7	0,6	1,0	0,9	2,5	1,3	1,0	0,7	0,2	
Crédits	-0,5	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	
Autres comptes à payer	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Extérieurs	3,3	5,6	5,6	3,3	4,3	4,2	1,8	3,5	2,9	3,3	3,3	
Titres de créance (nets)	1,2	3,5	3,5	1,3	1,8	1,8	2,2	2,9	1,5	2,7	2,6	
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA	1,2	1,6	1,6	1,3	1,8	1,8	2,2	1,7	1,5	1,5	1,5	
Euro-obligations	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	1,2	1,1	
Crédits	2,3	2,1	2,1	2,1	2,5	2,4	-0,4	0,6	1,4	0,6	0,8	
Prêts-programmes	1,5	0,5	0,5	1,3	1,4	0,6	0,9	0,5	0,5	0,5	0,4	
Prêts-projets	3,0	3,4	3,4	3,0	2,4	3,1	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	
Prêts non concessionnels	0,0	0,0	0,0	0,4	1,5	0,7	-0,6	0,0	0,5	0,6	0,6	
Autres	-2,2	-1,7	-1,7	-2,6	-2,8	-2,0	-3,0	-2,0	-1,6	-2,4	-2,2	
Autres comptes à payer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Écart de financement	0,0	0,5	0,0	2,2	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
AC/FCC	0,0	0,0	0,0	1,6	1,5	
Augmentation AC/FCC	0,6	0,7	
Financement exceptionnel ¹	0,0	0,5	0,0	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Apurement des obligations impayées (pré-2020)	1,5	0,9	0,9	0,1	0,1	
Recettes des hydrocarbures	0,0	0,0	0,2	0,3	1,1	1,4	0,6	0,4	
Impôts hors hydrocarbures / PIB hors hydrocarbures	18,0	18,5	18,9	18,8	19,9	20,2	21,4	21,8	
PIB nominal	14.101	15.319	15.319	16.922	17.093	18.881	19.093	21.497	22.974	24.613	26.388	

Sources : ministère des Finances ; calculs des services du FMI.

¹ Rend compte des paiements suspendus au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2020–23

	2020	2021		2022		2023	
	Eff.	Rapport 22/197 du FMI	Prél.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.	Rapport 22/197 du FMI	Proj.
(en milliards de FCFA)							
Avoirs extérieurs nets	1.905	2.082	1.977	1.675	1.904	1.856	1.827
BCEAO	1.194	1.371	1.433	964	1.360	1.145	1.283
Banques commerciales	711	711	544	711	544	711	544
Avoirs intérieurs nets	5.096	5.969	5.807	7.333	6.990	8.114	8.123
Crédit intérieur net	6.103	7.068	6.759	8.535	8.052	9.441	9.304
Crédit net à l'État ¹	1.435	1.587	1.815	2.219	2.474	2.463	2.888
Banque centrale	74	37	326	528	825	484	779
Banques commerciales	1.361	1.550	1.489	1.691	1.649	1.978	2.109
Autres institutions	2	2	2	2	2	2	2
Crédit à l'économie	4.668	5.481	4.943	6.316	5.578	6.978	6.416
Parts et autres fonds propres	-771	-837	-827	-925	-922	-1.032	-1.030
Autres postes (nets)	-236	-262	-125	-278	-139	-295	-151
Monnaie au sens large	6.389	7.388	7.316	8.278	8.375	9.158	9.372
Circulation fiduciaire hors banques	1.529	1.940	1.964	2.174	2.199	2.405	2.461
Total des dépôts	4.860	5.448	5.352	6.104	6.176	6.753	6.911
Dépôts à vue	2.984	3.345	3.312	3.748	3.822	4.147	4.277
Dépôts à terme	1.876	2.103	2.040	2.356	2.354	2.607	2.634
Passifs illiquides	611	662	468	729	519	811	578
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	-1,2	2,8	1,1	-5,5	-1,0	2,2	-0,9
Avoirs intérieurs nets	16,5	13,7	11,1	18,5	16,2	9,4	13,5
Crédit net à l'État ¹	15,4	2,4	6,0	8,6	9,0	2,9	4,9
Crédit à l'économie (net)	1,2	12,7	4,3	11,3	8,7	8,0	10,0
Monnaie au sens large	12,3	15,6	14,5	12,0	14,5	10,6	11,9
<i>Postes pour mémoire :</i>							
(en unités indiquées)							
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large; fin de période)	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	2,8	8,6	8,6	10,5	11,6	11,6	11,7
Crédit au secteur privé (croissance en %)	2,2	19,7	6,9	16,9	14,3	11,4	16,6
Crédit au secteur privé/PIB (%)	29,3	32,3	28,9	34,2	29,6	34,2	30,9

Sources : BCEAO ; calculs des services du FMI.

¹ Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–22

	2015	2016	2017	2018 ¹	2019	2020	2021
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Ratios de solvabilité							
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19,1	14,5	13,6	11,8	13,1	11,9	12,6
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	16,3	13,8	13,2	11,4	12,4	11,3	11,8
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	16,0	13,6	11,6	8,9	10,7	9,8	6,7
Fonds propres/total des actifs	8,3	7,2	7,6	7,9	7,1	7,1	6,8
Composition et qualité des actifs							
Total des crédits/total des actifs	55,5	53,6	60,5	61,3	62,6	59,5	50,0
Concentration : prêts aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	46,4	63,7	71,6	69,2	87,4	77,8	80,5
Répartition sectorielle des prêts ²							
Agriculture	2,6	2,2	2,4	2,4	2,3	2,2	3,1
Industries extractives	0,8	0,8	0,8	1,2	1,4	1,5	1,8
Industries manufacturières	21,1	18,7	17,2	15,3	16,0	15,0	12,0
Électricité, eau et gaz	1,8	1,7	2,1	2,1	3,0	2,8	5,5
Construction	3,9	4,9	5,7	4,5	6,9	4,3	10,7
Commerce de détail et de gros, restaurants et hôtels	25,4	25,3	23,1	26,0	23,2	22,6	26,7
Transport et communication	10,0	12,0	12,9	12,8	11,6	11,9	9,5
Assurance, immobilier et services	7,0	7,1	8,6	7,5	7,5	6,9	8,4
Autres services	27,5	27,2	27,2	28,2	28,2	32,8	22,4
Prêts improductifs bruts/total des prêts	19,3	18,0	16,2	13,1	13,9	13,3	10,3
Taux de provisionnement	57,7	62,5	59,7	68,1	61,5	66,7	65,1
Prêts improductifs nets/total des prêts	9,2	7,6	7,2	4,6	5,9	4,9	3,9
Prêts improductifs nets/fonds propres	61,4	56,4	57,7	38,7	51,5	41,1	28,4
Résultats et rentabilité³							
Coûts moyens des fonds empruntés	2,2	2,3	2,4	2,2	0,5	0,4	2,0
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	8,2	8,4	8,6	7,6	7,9	7,2	6,9
Marge d'intérêt moyenne ⁴	6,0	6,1	6,2	5,4	7,4	6,8	4,9
Rendement net d'impôt des actifs moyens	0,8	1,0	1,7	0,7	1,2	1,0	1,5
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	9,0	13,0	19,9	7,2	12,6	11,1	17,4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	61,0	57,7	58,0	57,3	60,2	62,3	55,2
Traitements et salaires/revenu bancaire net	26,1	25,0	24,9	26,8	25,3	26,9	23,9
Liquidités							
Actifs liquides/total des actifs	27,4	26,8	28,3	31,8	27,0	24,1	23,1
Actifs liquides/total des dépôts	39,7	40,6	41,8	47,9	38,5	34,5	32,8
Total des crédits/total des dépôts	90,6	91,5	99,1	101,6	97,4	93,7	76,3
Total des dépôts/total des passifs	69,0	66,0	67,6	66,3	70,3	69,8	70,3
Total des dépôts à vue/total des passifs ⁵	38,3	37,8	37,5	37,1	40,3	39,4	39,2
Total des dépôts à terme/total des passifs	30,6	28,2	30,1	29,2	30,0	30,4	31,1

Source : BCEAO.

¹ Première année de communication de données conformément aux normes prudentielles Bâle II/III et au nouveau plan comptable bancaire.² Déclaré au registre central des risques.³ Sur la base des comptes de résultat semestriels.⁴ Hors taxes sur les opérations bancaires.⁵ Comptes d'épargne inclus.

Tableau 8. Sénégal : besoins et sources de financement extérieur, 2021–27

	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Proj.	Rapport	Proj.	Rapport	Proj.	Projection			
	(en milliards de FCFA)								
1. Total des besoins de financement	2590	2686	3484	2267.4	2942	1764	1745	2196	2314
Solde courant (hors dons budgétaires)	2050	2275	2705	1712	2196	1092	1058	1208	1404
Amortissement de la dette (hors titres du marché régional)	266	447	473	374.1	823	433	366	588	577
Remboursement au FMI	0	0	0	44	46	111	151	197	133
Variation des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (– = hausse) ¹⁾	-341	35	-305	-137	123	-128	-170	-202	-200
Variation des avoirs extérieurs nets (autres institutions de dépôt) (– = ↑)	167	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	-100	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Total des sources de financement	2276	2003	2802	2096	2678	1599	1596	2045	2161
Investissement direct étranger (net)	1476	1330	1430	1163	1182	1070	1043	1084	1127
Financement sur le marché régional auprès de non-résidents (net)	250	216	303	336	417	356	336	372	397
Dons-projets et prêts	579	710	610	812	668	693	718	745	775
Autres flux de capitaux (net)	-28	-253	459	-216	411	-519	-501	-155	-138
3. Total des besoins de financement	314	683	682	171	264	165	149	151	153
4. Financement attendu	117	312	303	171	264	165	149	151	153
Appui budgétaire (dons et prêts)	87	267	258	171	264	165	149	151	153
Financement de la campagne de vaccination (Banque mondiale)	30	45	45	0	0	0	0	0	0
5. Écart de financement résiduel	197	372	378	0	0	0	0	0	0
FMI (accord de confirmation/FCC) ²⁾	0	266	252	0	0	0	0	0	0
Accord de confirmation/FCC (sans augmentation)	...	106	126
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

¹⁾ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

²⁾ Pour le décaissement de 2020 au titre de l'IFR/la FCR. Accord de confirmation/FCC en 2021/22 ; montants décaissés uniquement.

Tableau 9. Sénégal : capacité à rembourser le FMI, 2022-32

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal	0.00	53.93	129.45	176.77	171.37	90.47	52.72	47.93	21.58	0.00	0.00
Commissions et intérêts	3.54	16.17	13.14	8.42	3.83	0.61	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal	0.00	53.93	129.45	176.77	231.29	156.38	64.71	59.93	33.57	0.00	0.00
Commissions et intérêts	4.08	19.31	16.72	12.00	6.90	1.95	0.07	0.01	0.01	0.01	0.01
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif											
Millions de DTS	906.0	852.1	722.7	545.9	314.6	158.2	93.5	33.6	0.0	0.0	0.0
Francs CFA	715.4	711.6	615.0	466.0	268.5	135.0	79.7	28.6	0.0	0.0	0.0
En % du PIB	4.7	4.2	3.2	2.2	1.2	0.5	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	280.0	263.3	223.3	168.7	97.2	48.9	28.9	10.4	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)											
Décaissements	453.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Remboursements et rachats	4.1	73.2	146.2	188.8	238.2	158.3	64.8	59.9	33.6	0.0	0.0
Pourcentage des recettes publiques	0.1	2.0	3.6	3.9	4.4	2.7	1.0	0.9	0.4	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	1.8	2.8	2.9	3.6	2.4	0.9	0.8	0.4	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette extérieure	0.6	10.1	13.8	17.8	20.8	11.0	4.6	4.7	3.2	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	15,319	17,093	19,093	21,497	22,974	24,613	26,388	28,753	30,893	33,167	35,607
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	3,581	4,172	5,149	6,533	6,581	6,721	7,070	7,606	7,998	8,466	9,116
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	2978.3	3587.4	4061.2	4805.3	5378.5	5779.5	6255.8	6998.7	7465.2	7939.2	8531.6
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	736.1	728.6	1059.3	1058.4	1145.9	1444.7	1411.6	1278.8	1049.9	1142.8	1413.4
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6	323.6
FCFA/DTS (moyenne de la période)	790	835	851	854	853	853	852	852	852	852	852

Sources : calculs des services du FMI.

Tableau 10 a. Sénégal : calendrier des revues au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, 2021–22

Revue du programme	Date	Date d'évaluation
Première revue	Avant le 30 juin 2020	Fin décembre 2019
Deuxième revue	Avant le 31 décembre 2020	Fin juin 2020
Troisième revue	Avant le 30 juin 2021	Fin décembre 2020
Quatrième revue	Avant le 31 décembre 2021	Fin juin 2021
Cinquième revue	Avant le 30 juin 2022	Fin décembre 2021
Sixième revue	Avant le 31 décembre 2022	Fin juin 2022

Source : FMI

Tableau 10b. Sénégal : calendrier des décaissements et des revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22

Revue du programme	Date de disponibilité	Date d'évaluation	Décaissement (en millions de DTS)			% de la quote-part		
			Accord de confirmation	FCC	Total	Accord de confirmation	FCC	Total
Demande de programme	7 juin 2021		86,3	43,1	129,4	27	13	40
Première revue	7 décembre 2021	Fin juin 2021	86,3	43,1	129,4	27	13	40
Deuxième revue	7 juin 2022	Fin décembre 2021	107,845	53,975	161,82	33	17	50
Troisième revue	22 novembre 2022	Fin juin 2022	107,845	53,975	161,82	33	17	50
Total			388,290	194,15	582,44	120	60	180

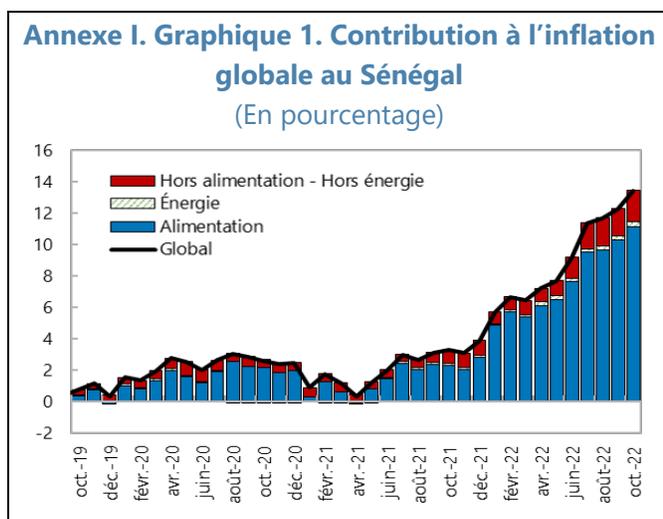
Source : FMI

Annexe I. Persistance de l'inflation au Sénégal : le rôle des facteurs liés à la demande intérieure¹

Cette annexe analyse la persistance de l'inflation au Sénégal et le rôle des facteurs de la demande dans la récente poussée inflationniste. Des indicateurs univariés liés à des séries chronologiques montrent que la persistance de l'inflation a considérablement augmenté depuis la pandémie. La décomposition historique de l'inflation modélisée à travers une courbe de Phillips en économie ouverte et l'analyse de l'impact des différents déterminants de l'inflation montrent que les facteurs extérieurs (prix des produits de base, frais de transport et fluctuation des taux de change) sont les principaux déterminants de l'inflation, alors que les facteurs liés à la demande intérieure (dépenses courantes de l'administration publique, monnaie au sens large) jouent un rôle limité.

1. Face à la hausse actuelle de l'inflation au Sénégal, il convient de revisiter ses déterminants et l'analyse de sa

persistance. L'inflation a augmenté au Sénégal depuis le début de l'année 2022. En glissement annuel, l'inflation globale a atteint 13 % en octobre 2022, un niveau jamais enregistré depuis plusieurs décennies. L'accélération des prix des produits alimentaires a été, jusqu'ici, le principal déterminant de l'inflation mais la contribution de sous-composantes non alimentaires et hors énergie (graphique 1) est également orientée à la hausse, ce qui sous-tend que l'inflation est non seulement plus élevée, mais aussi plus généralisée. Le



risque existe donc de voir l'inflation se maintenir à un niveau élevé même après l'atténuation des chocs sur les prix des denrées alimentaires. En effet, l'inflation sous-jacente se situe à 5,1 %, soit plus de quatre fois son niveau d'avant-pandémie. Du point de vue de la stabilité des prix, il est donc capital de comprendre les facteurs déterminants de l'inflation, en particulier la vitesse d'ajustement de l'inflation face à la dynamique de ces facteurs et sa diffusion.

2. Le risque existe de voir un niveau d'inflation élevé persister en raison de la multiplicité de chocs qui se renforcent mutuellement, dans un contexte de politique budgétaire

accommodante. L'envolée des prix des produits de base et la persistance des perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentent l'inflation et pourraient entraîner un désancrage des anticipations d'inflation. Le choc sur les prix des produits de base a été le principal déclencheur de la poussée inflationniste, mais il convient d'éclaircir le rôle de certaines mesures budgétaires

¹ Rédigé par Moustapha Mbohou Mama (département Afrique).

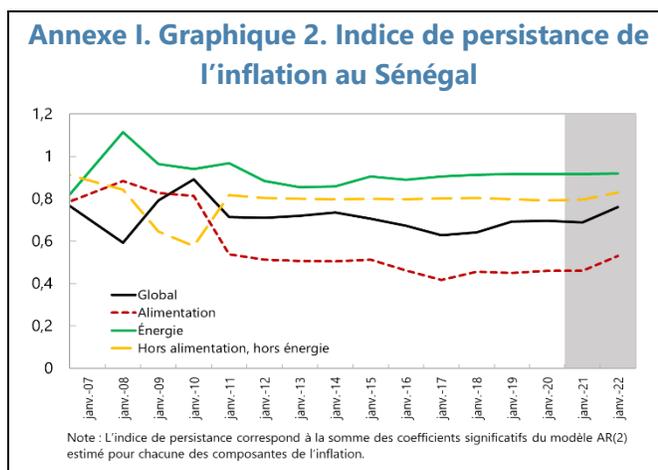
discrétionnaires, dont la récente augmentation des salaires du secteur public², car elles pourraient accroître le risque de voir une inflation élevée s’installer durablement dans le temps.

Les indicateurs de la persistance de l’inflation au Sénégal augmentent depuis 2021

3. L’évaluation de la persistance de l’inflation au Sénégal s’est faite en utilisant des méthodes univariées appliquées à des séries chronologiques, approche fréquemment utilisée dans la littérature. On considère que l’inflation est persistante si, toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de variation du niveau des prix a tendance à rester proche de son niveau récent, en l’absence d’autres forces économiques qui l’orientent dans une autre direction (Fuhrer, 2010). Nous avons utilisé deux techniques univariées simples pour évaluer la persistance de l’inflation. Dans un premier temps, nous appliquons des tests de racine unitaire sur des séries d’inflation (inflation globale et ses sous-composantes) pour déterminer si ces séries sont non stationnaires (*persistantes*) ou stationnaires (*non persistantes*). Dans un deuxième temps, la persistance de l’inflation est évaluée en estimant l’inflation à l’aide d’un modèle autorégressif pour mesurer l’inertie du processus générateur de l’inflation. Nous examinons ces indicateurs de la persistance de l’inflation dans quelques sous-échantillons en dégagant des éléments permettant de montrer si la persistance s’est accentuée ou pas au fil du temps.

4. La persistance de l’inflation a évolué au fil du temps au Sénégal, où elle s’inscrit en hausse depuis la pandémie.

Les résultats des tests de racine unitaire et du modèle autorégressif laissent apparaître qu’après une décennie de baisse continue, le niveau de persistance de l’inflation augmente depuis le début de 2021. Les résultats exposés dans le tableau 1 montrent que l’inflation a tendance à présenter une plus forte inertie au Sénégal depuis la pandémie (période 2021–2022), car les p-values des tests de racine unitaire sur les séries de l’inflation globale et de ses sous-composantes sont nettement supérieures au cours de cette sous-période qu’au cours des deux autres sous-périodes de notre échantillon (2003–2011 et 2012–2020). Les modèles autorégressifs confirment la thèse de l’augmentation de la persistance de l’inflation après la pandémie, le paramètre estimé de l’inflation globale augmentant de 0,69 en moyenne au cours de la période 2012–2020 à 0,75 en moyenne après la pandémie.



² Face à la montée des revendications sociales, dans un contexte de grèves prolongées dans les secteurs de la santé et de l’éducation, et à la dégradation de la situation sécuritaire dans la région, les autorités sénégalaises ont augmenté les salaires du secteur public d’environ 20 % en 2022 et 2023. Le surplus de dépenses lié à l’augmentation des salaires dans le secteur public et des dépenses dans le domaine de la sécurité représente près de 1 % du PIB en 2022.

Tableau 1 de l'annexe I. Sénégal : tests de racine unitaire appliqués à l'inflation au Sénégal
(p-values, valeur nulle = la série a une racine unitaire)

	Test de Dickey Fuller augmenté				Phillips-Perron			
	Échantillon complet	2003–2011	2012–2020	2021–2022	Échantillon complet	2003–2011	2012–2020	2021–2022
Sénégal								
IHPC global	0,0529	0,0627	0,0067	0,9286	0,3898	0,4328	0,0079	0,8970
Denrées alimentaires	0,0035	0,0072	0,0030	0,8602	0,0343	0,1752	0,0004	0,4572
Alcool et tabac	0,0002	0,0263	0,0009	0,8521	0,0140	0,5347	0,2203	1,0000
Articles d'habillement et	0,1327	0,1555	0,0070	0,6468	0,0000	0,0438	0,0001	0,2738
Logement et énergie	0,0443	0,0829	0,0392	0,7060	0,1887	0,4859	0,2254	0,3076
Mobiliers	0,0409	0,0593	0,0358	0,7923	0,2423	0,5955	0,3009	0,7649
Soins de santé	0,0028	0,0353	0,0379	0,3272	0,0147	0,2833	0,0038	0,0111
Transport	0,0077	0,0207	0,0078	0,1250	0,0422	0,3604	0,0149	0,9051
Télécommunications	0,0014	0,0648	0,0021	0,3851	0,0036	0,1882	0,0838	0,7981
Loisirs et culture	0,0038	0,0003	0,0002	0,7723	0,0108	0,0064	0,1827	1,0000
Éducation	0,0012	0,0136	0,0092	0,6361	0,0275	0,3821	0,0940	0,0010
Restauration	0,0024	0,0459	0,0096	0,9337	0,0016	0,0445	0,2029	0,0505
Divers	0,0004	0,0021	0,0002	0,9417	0,0000	0,0202	0,0006	0,9251

Source : estimations des services du FMI.

L'inflation au Sénégal a été essentiellement alimentée par des facteurs extérieurs, les facteurs liés à la demande intérieure ayant joué un rôle limité

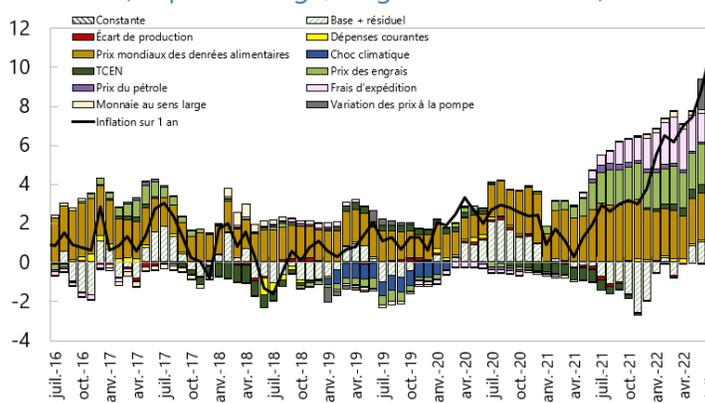
5. Deux modèles sont utilisés pour mieux comprendre les déterminants et la dynamique de l'inflation.

Premièrement, un modèle semi-structurel fondé sur une courbe de Phillips en économie ouverte hybride est utilisé pour l'analyse de la décomposition historique des déterminants de l'inflation.

L'estimation s'appuie sur une régression sans relation

apparente³. Deuxièmement, un modèle de projection local est utilisé pour déterminer la répercussion sur l'inflation globale de chocs extérieurs (prix des produits de base, frais de transport, taux de change nominal) et de chocs intérieurs (dépenses courantes de l'administration publique,

Annexe I. Graphique 3. Décomposition de l'inflation globale
(En pourcentage, en glissement annuel)



Source : estimations des services du FMI.

³ Quatre équations représentent le système d'équations estimées en utilisant la méthode de la régression sans relation apparente : i) identité de l'inflation globale : $\pi_t^{HICP} = w_t^f \pi_t^f + w_t^e \pi_t^e + w_t^{nf-ne} \pi_t^{nf-ne}$; et ii) une équation pour chaque type d'inflation (alimentation, énergie, et hors alimentation et énergie), modélisée en une équation de la courbe de Phillips en économie ouverte hybride, qui inclut l'inflation différée, et des variables intérieures et extérieures : $\pi_t^j = \alpha_j + \alpha_{1j} \pi_{t-1}^j + \alpha_{2j} Ygap_t + \alpha_{3j} Currexp_t + \alpha_{4j} bmoney_t + \alpha_{5j} foodp_t + \alpha_{6j} fuelp_t + \alpha_{7j} fertilizer_t + \alpha_{8j} Ship_t + \alpha_{9j} NER_t + \alpha_{10j} Climateshock_t + \alpha_{11j} Pump_t + \varepsilon_t^j$, for $j = \{food, energy, non - food non - energy\}$. Des équations relatives à certaines variables exogènes (écart de production et taux de change nominal) sont calculées en dehors du système, et les valeurs prévisionnelles sont utilisées pour neutraliser l'endogénéité potentielle. L'écart de production est modélisé à partir d'une régression de type courbe investissement-épargne et le taux de change nominal à partir de ses valeurs passées.

monnaie au sens large et écart de production, choc climatique). Nous utilisons des données mensuelles relatives à l'inflation et à ses déterminants potentiels sur la période 2003M1–2022M7 issues de l'agence nationale de la statistique, du ministère des Finances, du FMI, et de l'indice Baltic Exchange Dry pour les frais de fret maritime.

6. Il apparaît que l'évolution des prix des produits de base, des frais de fret maritime et des taux de change a contribué à la récente poussée inflationniste au Sénégal. Sans surprise, l'augmentation des prix des produits de base (denrées alimentaires et engrais) et des frais de fret maritime, et la dépréciation du taux de change nominal (franc CFA / dollar) ont été les principaux déterminants de la récente poussée inflationniste. La récente augmentation de 15 % de l'essence super début juin 2022 a contribué à l'augmentation de l'inflation en juin et juillet. Cependant, les résultats montrent que les facteurs intérieurs, notamment l'écart de production, l'accroissement de la masse monétaire (monnaie au sens large) et les dépenses courantes de l'administration publique, ont joué un rôle limité dans la hausse de l'inflation depuis le début de l'année 2021, ce qui induit que l'inflation a été principalement alimentée par des facteurs extérieurs. Les chocs sur l'offre à l'échelle nationale tels que la pluviométrie irrégulière, qui a entraîné de mauvaises récoltes agricoles malgré l'absence de sécheresse, ont également joué un rôle dans l'accélération de l'inflation⁴. Si l'on remonte à la période d'avant-pandémie, les facteurs extérieurs étaient déjà les principaux déterminants de l'inflation au Sénégal, bien qu'avec une contribution moindre.

7. Les résultats de l'estimation de l'impact dynamique de chaque facteur sur l'inflation globale, obtenus à l'aide d'un modèle de projection local⁵, confirment le pouvoir explicatif élevé des facteurs extérieurs. Les résultats montrent que les chocs sur les prix des produits de base (denrées alimentaires et engrais) impactent significativement et de façon persistante l'inflation globale du pays, ce qui s'explique par la forte proportion de l'alimentation et des biens échangeables dans le panier de consommation de l'IPC au Sénégal (graphique 4). Une augmentation d'un écart-type des prix mondiaux des denrées alimentaires fait augmenter l'inflation globale au Sénégal d'environ 1 point de pourcentage après 3 ou 4 mois, et la répercussion s'amplifie pour atteindre 3 points de pourcentage sur 12 mois. Bien qu'elle soit d'une ampleur similaire à l'incidence d'un choc sur les prix mondiaux des denrées alimentaires, la répercussion d'une

⁴ Les données disponibles sur les événements climatiques ne concernent que les épisodes de sécheresse et d'inondations, et ne portent pas sur la fréquence des précipitations. Nos estimations ne traduisent donc pas précisément l'irrégularité des précipitations.

⁵ Nous examinons la réaction de l'inflation globale aux variations des facteurs extérieurs (prix des produits de base, frais de transport, taux de change nominal) et des facteurs liés à la demande intérieure (dépenses courantes de l'administration publique, monnaie au sens large et écart de production) en utilisant l'équation suivante avec des données mensuelles : $\pi_{t+h} = \alpha^h + \sum_{j=1}^l \gamma_j^h \pi_{t-j} + \sum_{j=1}^l \beta_j^h X_{t-j} + \sum_{j=1}^l \theta_j^h Y_{t-j} + \varepsilon_t^h$, où h représente le délai de réaction en mois, π la variation log en glissement annuel de l'IPC global, X un vecteur des facteurs extérieurs (variations log en glissement annuel des indices des prix des produits de base, des coûts mondiaux du transport et du taux de change nominal franc CFA / dollar) et Y un vecteur du facteur lié à la demande intérieure (variation en glissement annuel des dépenses courantes de l'administration publique, de l'écart de production et de la monnaie au sens large) et une variable fictive simulant un choc climatique (sécheresse). Nous estimons les erreurs types robustes en présence d'hétéroscédasticité. Les intervalles de confiance sont établis en utilisant les erreurs types des coefficients γ_j^h , β_j^h , and θ_j^h estimés pour chaque délai $h=\{0,1,\dots,18\}$. Nous présentons des réponses impulsionnelles qui ont été redimensionnées pour un choc d'un écart-type sur chacune des variables.

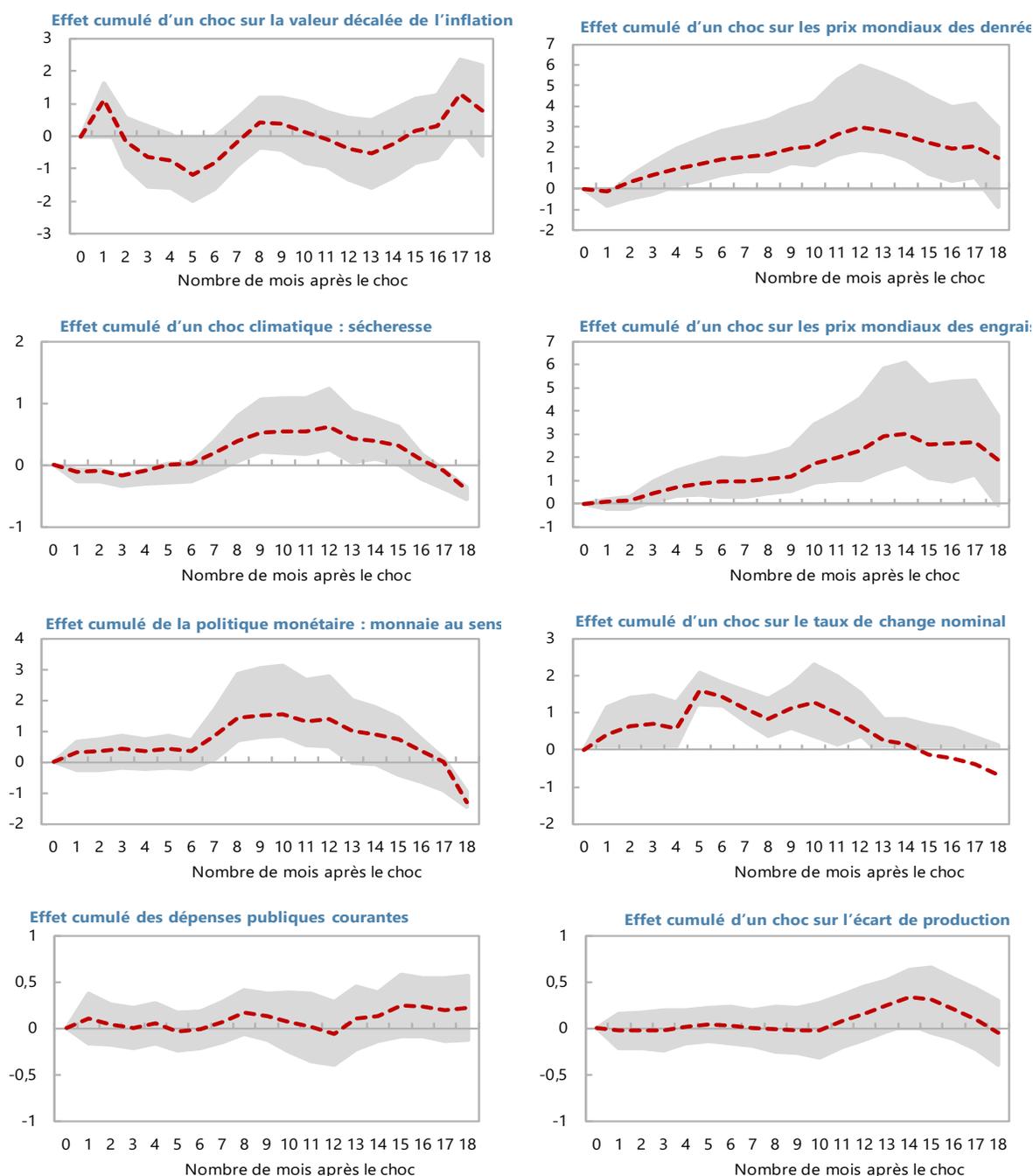
augmentation d'un écart-type des prix mondiaux des engrais sur l'inflation globale met davantage de temps à se matérialiser, mais elle dure plus longtemps. Un choc sur le taux de change nominal tend à se répercuter très rapidement sur l'inflation globale, mais son incidence ne dure pas et elle est moindre que celle des chocs sur les prix mondiaux des denrées alimentaires et des engrais. Sur le plan de la demande intérieure, seul un choc monétaire (monnaie au sens large) exerce une incidence notable sur l'inflation globale avec deux ou trois trimestres de décalage, les chocs liés aux dépenses courantes de l'administration publique n'ayant pas d'effet sensible sur l'inflation. La contribution limitée des facteurs intérieurs peut traduire le fait que les pressions sur la demande intérieure sont restées modérées et que la production reste largement au-dessous de ses niveaux d'avant-pandémie.

8. Les autorités devraient surveiller les éventuels effets secondaires des chocs extérieurs, car l'inflation devient généralisée et persistante. Malgré le rôle limité des pressions sur la demande intérieure, l'augmentation des prix des produits de base (denrées alimentaires, combustibles et engrais) pourrait influencer de façon indirecte sur les coûts de production, des récoltes et du transport, ce qui pourrait affecter indirectement l'inflation sous-jacente. Par ailleurs, dans la mesure où les biens alimentaires représentent près de la moitié du panier de consommation de l'IPC, de fortes fluctuations des prix mondiaux des denrées alimentaires peuvent entraîner d'importantes variations du coût de la vie, lesquelles peuvent intensifier les revendications salariales et faire augmenter les prix au Sénégal en bout de chaîne.

9. L'inflation étant principalement générée par les prix des produits de base, il n'est pas viable, à moyen terme, de recourir aux subventions aux produits alimentaires et à l'énergie. Face à l'envolée des prix mondiaux des denrées alimentaires et des produits de base, les autorités ont déployé un train de mesures, sous la forme de réglementation des prix et de subventions (alimentation et énergie), destinées à limiter les répercussions de cette hausse sur les prix intérieurs. Cependant, le fait d'augmenter des subventions non ciblées ne constitue pas une solution optimale et viable, car ces aides ont tendance à générer des distorsions, elles retardent un ajustement qui sera de toute façon nécessaire si la tendance à la hausse des prix des produits de base ne s'inverse pas rapidement. Elles pèsent sur les finances publiques et évincent d'autres dépenses. Les autorités devraient privilégier des mesures ciblées, par exemple des transferts monétaires en faveur des tranches les plus vulnérables de la population. Cela exige de consolider le dispositif de protection sociale existant. Parallèlement, il conviendrait de répercuter l'augmentation des prix mondiaux sur les prix intérieurs de façon progressive afin de favoriser l'efficacité et d'atténuer les incidences de l'augmentation des prix des produits de base sur le déficit budgétaire. Il conviendrait également de prendre des mesures structurelles afin de stimuler la production du secteur agricole, en améliorant par exemple l'efficacité des programmes d'aide à l'achat d'intrants agricoles, en particulier pour les petites exploitations et les exploitations de taille intermédiaire.

Annexe I. Graphique 4. Incidences sur l'inflation globale de chocs sur des facteurs extérieurs et sur des facteurs liés à la demande intérieure

(En points de pourcentage)



Source : estimations des services du FMI.

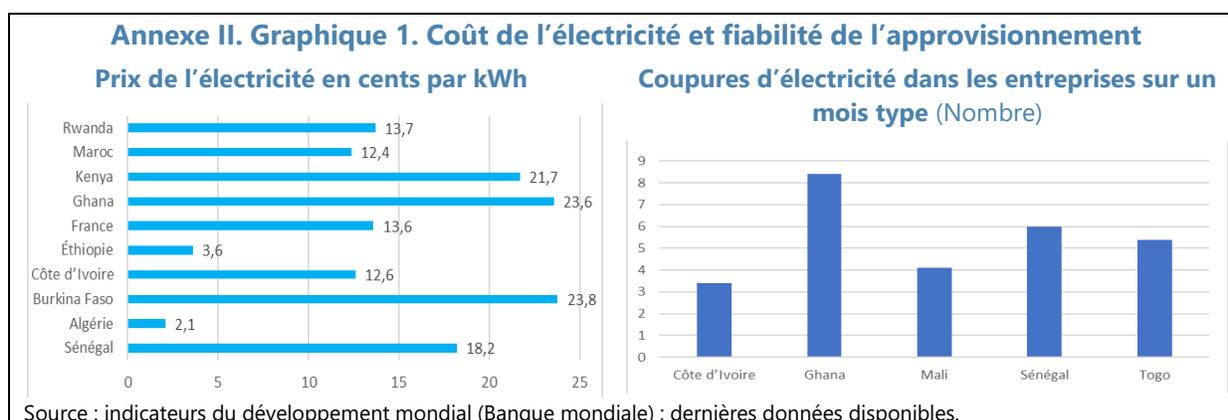
Note : Les graphiques reproduisent l'incidence sur l'inflation globale d'augmentation d'un écart-type sur chacun des chocs (valeur décalée de l'inflation, prix mondiaux des denrées alimentaires, prix des engrais, dépenses courantes de l'administration publique, etc.) en utilisant des données mensuelles de la période janvier 2003 –juillet 2022. La courbe rouge en pointillé représente la fonction de réponse impulsionnelle et la zone grisée matérialise l'intervalle de confiance de 95 %, $t=0$ correspondant au moins lors duquel le choc est survenu.

Annexe II. L'incidence de la stratégie « gas to power »

La stratégie « gas to power » (GTP, production d'électricité à partir de gaz naturel) promet de réduire les coûts de l'électricité, de contribuer au renforcement de l'activité économique et d'augmenter l'accès à l'électricité. Pour atteindre ces objectifs, il sera capital d'améliorer la gouvernance et de disposer d'un cadre réglementaire efficace.

Contexte

1. L'absence d'un approvisionnement en électricité fiable et abordable constitue un obstacle majeur à la durabilité et l'accélération de la croissance économique au Sénégal (graphique 1). Conjugué au manque de fiabilité de l'approvisionnement (en particulier pour l'électricité), le coût élevé de l'énergie freine grandement la croissance du secteur privé et contribue à affaiblir le cadre budgétaire.¹ L'approvisionnement en électricité au Sénégal représente également un obstacle indéniable à l'investissement en raison de fréquentes coupures de courant. De plus, il réduit le rapport coût-efficacité des entreprises en augmentant le coût de production et en ajoutant des incertitudes à la création de chaînes de valeur. Enfin, le faible accès à l'électricité nuit directement au développement humain.²



2. Le gouvernement sénégalais s'est engagé dans un plan ambitieux visant à créer les conditions nécessaires à la production d'une électricité moins chère et plus fiable, et à contribuer à la lutte contre le changement climatique (graphique 2). L'un des piliers de la stratégie de développement du gouvernement sénégalais (Plan Sénégal Émergent, PSE) consiste à porter l'approvisionnement en électricité fiable à environ 3 GW (contre 1 GW actuellement) et à réduire le coût de l'électricité (environ 25 cents le kWh aujourd'hui) de plus de 20 %. Le pilier du PSE consacré à la relance du secteur énergétique vise également à étendre le réseau et à améliorer la fiabilité du réseau de distribution de Senelec (la compagnie d'électricité nationale du pays). Le PSE soutient également les

¹ Voir *Senegal Constraints Analysis* ([Millennium Challenge Corporation](#), 2017).

² Le manque de fiabilité de l'accès à l'électricité empêche le pays d'atteindre certains objectifs de développement prioritaires, comme des progrès sur le plan de la santé (ODD3), de l'éducation (ODD4), de l'égalité entre les sexes (ODD5), et de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et en eau potable (ODD6), qui contribuent tous à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté (ODD1). L'accès à un approvisionnement en électricité moderne contribue également aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique (ODD13).

actions de diversification de l'offre énergétique au Sénégal à moyen et long terme en faveur de solutions à faibles émissions de carbone telles que l'énergie solaire et éolienne, en exploitant les ressources intérieures de gaz naturel pour la production d'électricité, et en tirant profit des possibilités générées par les interconnexions régionales pour accéder à une énergie hydroélectrique à bas prix.

3. Le Sénégal peut s'appuyer sur ses importantes réserves de gaz naturel pour atteindre son ambition de produire une électricité meilleur marché. Un certain nombre de découvertes de gisements de pétrole et de gaz de premier ordre ont eu lieu au Sénégal en 2014 et 2017.³ Des réserves équivalant à plus de 400 millions de barils de pétrole et plus de 1 130 milliards de mètres cubes de gaz ont été recensées⁴ au Sénégal, et plusieurs gisements (pour la plupart en eau profonde) sont en cours d'exploration. Le pays s'attache désormais à réunir les conditions pour que ses importantes réserves de gaz naturel contribuent à garantir sa sécurité énergétique pour de nombreuses années, conformément à la volonté des autorités, qui ont fait du développement du secteur énergétique l'un des piliers fondamentaux de l'émergence économique du Sénégal d'ici 2035.

Incidence macroéconomique

4. Une électricité bon marché peut stimuler la croissance. La réduction du coût moyen de la production d'électricité peut constituer un appui direct à l'activité économique dans les secteurs à forte intensité d'énergie, favorisant ainsi la création de valeur. La réduction du coût de la production d'énergie s'inscrit également dans le sens de la priorité accordée aux politiques transversales nécessaires pour abaisser les principaux obstacles à la croissance et soutenir la compétitivité du Sénégal (FMI, 2021). De plus, l'appréciation du PIB par habitant sur une trajectoire le menant du niveau d'un pays en développement à celui d'un pays émergent à revenu intermédiaire est clairement associée à une augmentation de la consommation d'énergie, même si le lien de causalité fonctionne dans les deux sens.⁵ Si l'accès à l'énergie est un vecteur de la transformation économique, son utilisation en est le moteur.

5. La réduction du coût de l'électricité peut induire des économies budgétaires et accroître l'espace budgétaire de l'Etat. La réduction du coût de l'électricité peut directement entraîner une baisse des subventions à l'énergie, dégageant ainsi de la marge pour des politiques budgétaires favorables à la croissance et au secteur social. Le total des subventions à l'énergie au Sénégal a atteint le niveau très élevé de 4,4 % du PIB en 2022, dont environ un tiers (1,3 % du PIB) correspond à des compensations des pertes enregistrées dans le secteur.

6. La mise en œuvre de la stratégie GTP peut également promouvoir le savoir-faire dans un secteur énergétique émergent, fondé sur des technologies plus modernes et plus vertes. Plusieurs pays de la région sont déterminés à réduire leurs émissions de CO₂. Les autorités considèrent la stratégie

³ Les principaux gisements sont : GTA (un gisement de gaz en eau profonde au nord du pays, à cheval sur la frontière maritime entre la Mauritanie et le Sénégal) ; le gisement de Sangomar (un gisement maritime de pétrole et de gaz situé au sud du pays) et Yakaar-Terranga (un gisement maritime de gaz, plus proche du littoral de Dakar).

⁴ Il s'agit de montants « exploitables » (à savoir les quantités qui peuvent être extraites à l'aide des technologies actuelles et aux prix escomptés du marché) ; les volumes de pétrole et de gaz « en place » sont supérieurs.

⁵ Voir Lemma et al., *What Are the Links between Power, Economic Growth and Job Creation*, 2016

GTP comme la première étape de la transition consistant à abandonner une production d'électricité très polluante et à forte intensité de combustibles pour tendre vers une production plus verte.

7. En augmentant l'approvisionnement en énergie moins chère et plus fiable, la stratégie GTP peut améliorer les conditions de vie des ménages. Une énergie bon marché peut avoir une incidence directe sur la formation de capital humain. Par exemple, l'amélioration de l'approvisionnement en électricité des ménages permettrait de réduire les inégalités, en particulier dans les zones rurales, et d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation. Le faible accès à l'électricité limite la capacité des apprenants à se former et des acteurs économiques à réaliser leur potentiel de production. Pire encore, un accès limité à l'énergie restreint les services hospitaliers et d'urgence, comme la pandémie de COVID-19 l'a montré sans ambages⁶.

Action des pouvoirs publics

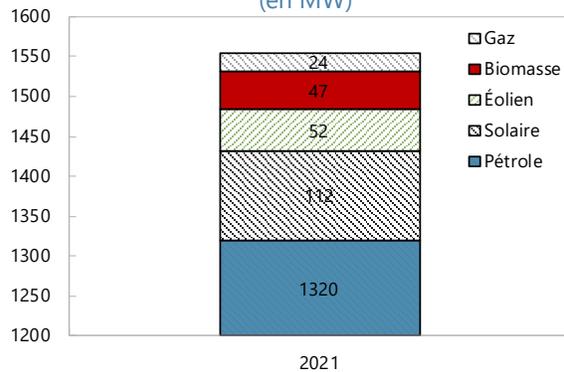
8. Pour concrétiser ces résultats, il est capital de veiller à la bonne gouvernance et de remédier aux incertitudes qui pourraient retarder le développement du projet GTP. Cette démarche exigera de mettre en place un cadre budgétaire clair et transparent qui met à profit la marge de manœuvre dégagée par la baisse du coût de l'énergie pour appuyer des dépenses inclusives et favorables à la croissance.

- *La première priorité consiste à encadrer la stratégie GTP avec des normes de gouvernance et un cadre réglementaire rigoureux afin de veiller à un bon rapport qualité-prix.* Il convient d'assurer la transparence du processus de soumissions d'offres pour les différentes composantes (activités en amont, activités intermédiaires et activités en aval) de la stratégie GTP et de veiller à une saine concurrence dans le processus de production/distribution d'électricité. Les expériences de différents pays montrent qu'un bon rapport qualité-prix passe par la participation du secteur privé et l'ouverture aux investisseurs étrangers.
- *La deuxième priorité consiste à veiller à la cohérence entre le programme de développement et la viabilité des finances publiques.* L'idée-force est de dégager de l'espace budgétaire maintenant en réduisant progressivement les subventions à l'énergie et en aidant les groupes vulnérables avec des mesures ciblées, et d'utiliser une partie de l'espace budgétaire pour soutenir la stratégie GTP, et de créer des conditions propices à une économie plus verte.
- *Enfin, les autorités doivent absolument clarifier les principaux éléments et le calendrier de la stratégie GTP, tout en gérant les attentes.* Il convient de communiquer sur le fait que la stratégie n'est pas une solution miracle à tous les problèmes liés au coût élevé de l'énergie et à la viabilité financière du secteur de l'électricité, et au développement global du secteur, notamment en ce qui concerne l'accès universel à l'électricité. Son incidence dépendra en grande partie de la façon dont elle est mise en œuvre et de la mise en place des normes de gouvernance rigoureuse dans le secteur de l'électricité.

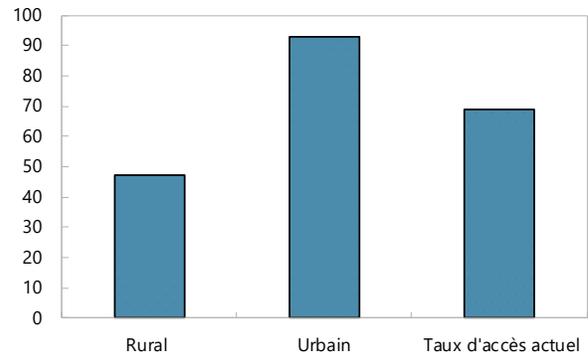
⁶ Voir *Engager l'Afrique sur la voie de l'accès universel à l'électricité* (worldbank.org).

Annexe II. Graphique 2. Principaux indicateurs relatifs à l'énergie et au climat

Sénégal - Capacité de production
(en MW)

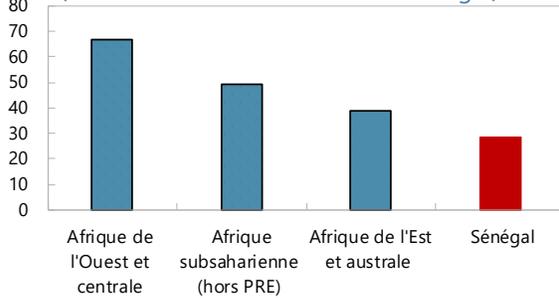


Sénégal - Raccordement à l'électricité
(en pourcentage de la population en 2021)

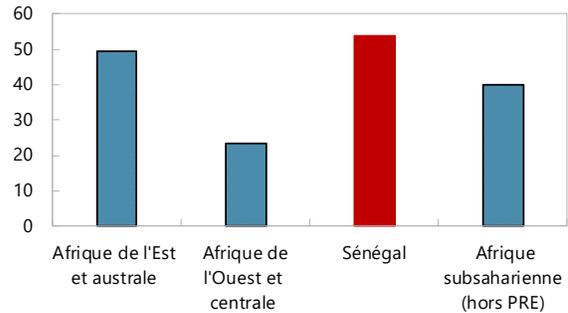


Échantillon de régions/pays d'AfSS
Total des énergies renouvelables et hors hydrocarbures

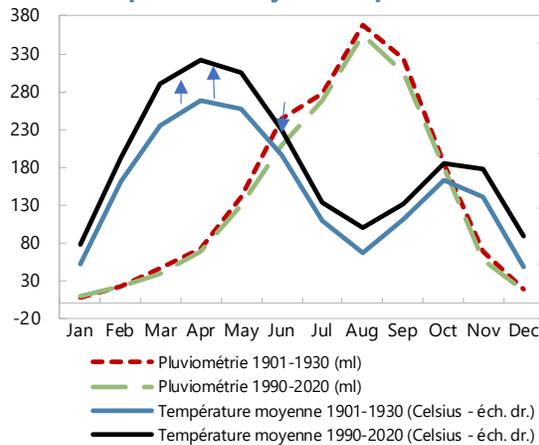
(% de la consommation totale d'énergie)



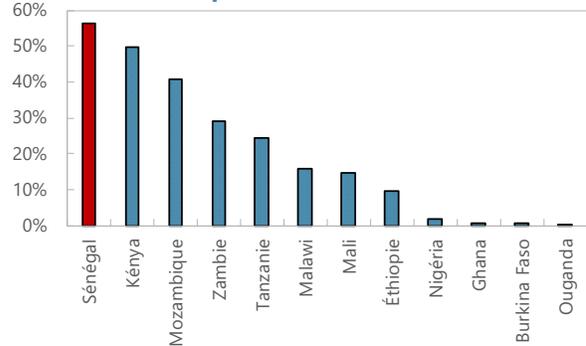
Consommation d'énergie fossile
(% du total)



Température moyenne et pluviométrie



Échantillon de pays africains
Superficie des terres cultivées avec une variabilité de la pluviométrie de 20 % ou plus (en % du total)



Source : USAID ; Banque mondiale (base de données sur le climat et indicateurs du développement dans le monde)

Annexe III. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Mesures à prendre
Risques conjoncturels		
Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine. L'adoption de nouvelles sanctions liées à la guerre et les incertitudes qu'elles engendrent exacerbent les perturbations commerciales et financières, ainsi que la volatilité des prix des produits de base, les pays européens, les PFR et les pays émergents importateurs de produits de base figurant parmi les plus sévèrement touchés.	Élevée	Renforcer la transmission automatique des variations de prix mondiaux des produits de base, en particulier dans le secteur de l'énergie, apporter un soutien ciblé aux groupes vulnérables et garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires au moyen d'une planification prospective.
Chocs sur les prix des produits de base. La conjugaison de perturbations persistantes des approvisionnements (à cause de conflits et de restrictions sur les exportations, par exemple) et de chocs négatifs sur la demande mondiale est à l'origine d'épisodes récurrents de volatilité des prix des produits de base, et d'instabilité sociale et économique.	Élevée	Le rétrécissement de la marge de manœuvre permettant d'amortir les répercussions économiques des prix des produits de base essentiels (énergie et alimentation) nécessitera d'établir soigneusement les priorités entre les dépenses et de déployer des efforts soutenus pour accroître les recettes.
Troubles sociaux systémiques. La hausse de l'inflation, la baisse des revenus et l'aggravation des inégalités exacerbent les troubles sociaux et l'instabilité politique, provoquant des sorties de capitaux des pays émergents et des pays en développement, et un ralentissement de la croissance économique, et donnant lieu à des politiques populistes néfastes sur le plan économique (le maintien de subventions aux combustibles fossiles, par exemple).	Élevée	Veiller à la transparence et l'efficacité des mesures budgétaires et des dépenses sociales. Développer le dispositif de protection sociale et mieux le cibler.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence, à savoir le scénario le plus probable selon les services du FMI. La probabilité relative des risques énumérés découle d'une appréciation subjective par les services du FMI des risques pesant sur ce scénario de référence (« faible », signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité comprise entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité de 30 % ou plus). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément.

<p>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, voire une récession dans certains pays ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers, et les prix de certains produits de base suivent des tendances baissières.</p> <p>PEPD : le durcissement brutal des conditions financières mondiales, conjugué à la volatilité des prix des produits de base, entraîne une envolée des primes de risque, une accentuation des déséquilibres extérieurs et des pressions budgétaires, des sorties de capitaux, des arrêts brutaux des entrées de capitaux, et des crises de la dette et du secteur financier dans les pays émergents et les pays en développement.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Renforcer la résilience des finances publiques et dégager de l'espace budgétaire pour des mesures pro-croissance en réorientant progressivement des subventions à l'énergie non ciblée et inefficaces.</p>
<p>Foyers locaux de COVID-19 Des foyers d'infection dans des pays où la vaccination progresse lentement et l'apparition de variants plus contagieux et résistants aux vaccins entraînent de nouveaux confinements et ralentissent les échanges commerciaux. Cela se traduit par des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance, des sorties de capitaux et des situations de surendettement dans certains pays émergents et pays en développement.</p>	<p>Faible</p>	<p>Accélérer la campagne de vaccination nationale.</p>
<p>Risques structurels</p>		
<p>Risques</p>	<p>Probabilité</p>	<p>Mesures à prendre</p>
<p>Aggravation de la fragmentation géoéconomique et des tensions géopolitiques. La généralisation des conflits et la diminution de la coopération internationale accélèrent la démondialisation, ce qui se traduit par une reconfiguration des échanges commerciaux, des perturbations des approvisionnements, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une augmentation des coûts des intrants, une instabilité du secteur financier, une fracture du système monétaire et financier international, et une réduction de la croissance potentielle.</p>	<p>Élevée</p>	<p>Renforcer la résilience de l'économie et des principales chaînes d'approvisionnement, notamment en favorisant la diversification et en améliorant la coordination au niveau régional.</p>

<p>Catastrophes naturelles liées au changement climatique. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles provoque des dégâts considérables sur les infrastructures (en particulier dans les petits pays plus vulnérables) et elle amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, entraînant des pénuries d'eau et de denrées alimentaires, et ralentissant la croissance à moyen terme.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Consacrer des investissements à l'adaptation au changement climatique et améliorer les mécanismes de riposte aux chocs pour faire face aux inondations et aux sécheresses.</p>
<p>Source : FMI.</p>		

Annexe IV. Développement des capacités

La stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2022 reste adaptée et bien alignée avec les priorités établies par les autorités.

1. Les priorités en matière de développement des capacités restent bien alignées sur les objectifs du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et le financement parallèle au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation, notamment l'accroissement des recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la gestion saine de la dette et l'établissement d'un cadre budgétaire et juridique solide pour les recettes à venir des hydrocarbures.

2. Les activités de développement des capacités se sont poursuivies malgré la pandémie. Ces dernières années, les activités d'assistance technique ont appuyé la mise en œuvre de la stratégie de développement du Sénégal en portant sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la régularité de l'élaboration des statistiques macroéconomiques, qui a permis au pays de se mettre en conformité avec la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Dans l'ensemble, la mise en œuvre des recommandations affiche un bon bilan. Les récentes missions ont appuyé :

- La conception du cadre juridique de gestion des recettes issues des hydrocarbures et la définition d'un modèle de prévision de ces recettes.
- La préparation de la stratégie de recettes à moyen terme et des réformes de l'administration des recettes.
- Les réformes en matière de gestion des finances publiques telles qu'une meilleure analyse des risques budgétaires, la mise en œuvre de l'élaboration du budget fondée sur les programmes et l'amélioration de la gestion des investissements publics.
- La gestion de la dette et notamment la mise en place du comité national de la dette publique ;
- L'établissement des principales statistiques macroéconomiques telles que les comptes nationaux et les comptes publics pour l'ensemble du secteur public.

3. Deux experts, en mission de longue durée, appuient le développement des capacités en matière de mobilisation des recettes et de gestion des finances publiques.

4. Stratégie de collaboration. Le Sénégal a intensément recours à l'assistance technique (AT) et dispose de capacités institutionnelles relativement solides. L'appropriation et la capacité d'absorption du développement des capacités dans les domaines prioritaires sont bonnes. Pour favoriser l'efficacité des recommandations d'AT, il importera d'attacher une grande attention à l'économie politique des réformes et de soutenir les fonctionnaires favorables aux réformes. La

faiblesse des effectifs, le taux de rotation élevé et les capacités limitées pourraient également présenter des risques pour la réalisation des objectifs de réforme. Une intensification de la formation pratique pourrait atténuer ce risque, de même que la mise en œuvre des activités de développement des capacités par l'intermédiaire de conseillers résidents. L'apprentissage entre pairs pourrait également renforcer l'élan de réforme et permettre de surmonter la résistance aux réformes.

Priorités par département

A. Département des finances publiques

Domaines	Objectifs
Politique fiscale/Administration des recettes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les mesures d'administration douanière et d'élargissement de l'assiette de l'impôt définies dans la SRMT. • Réduire les dépenses fiscales et mettre en œuvre d'autres réformes de la politique fiscale, notamment une rationalisation du code des investissements. • Préparer un cadre de gestion des résultats et de responsabilité conformément aux objectifs de la SRMT. • Faire le point sur les récents retards dans la mise en œuvre de la SRMT et préparer des mesures correctives.
Gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et mettre en œuvre la nouvelle stratégie de réforme de la gestion des finances publiques. • Continuer à améliorer l'exécution du budget et les contrôles pour accroître l'efficacité des dépenses. • Renforcer la capacité à gérer les PPP et les risques budgétaires. • Renforcer la capacité de gestion de la trésorerie. • Mettre en œuvre les cadres juridiques et budgétaires envisagés pour le secteur des hydrocarbures. • Renforcer la gestion des investissements publics.

B. Département des marchés monétaires et de capitaux

Domaines	Objectifs
Gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de l'unité de la dette et soutenir les autorités dans la mise en action du comité national de la dette. • Améliorer la stratégie d'émission et veiller à une meilleure intégration de la gestion de la dette et de la trésorerie.

C. Département des statistiques

Domaines	Objectifs
Statistiques financières de l'administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Établir la classification fonctionnelle (CAFAP) conformément au MSFP 2014 • Améliorer encore la qualité et le périmètre des données des SFP du secteur public. • Étendre la couverture des statistiques de la dette au secteur public (administrations publiques + entreprises publiques) • Produire les statistiques des administrations publiques selon le cadre analytique des SFP (encours + flux)

Annexe V. Tableau des profils des créanciers

Tableau 1 de l'annexe V. Sénégal : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(Mio USD)	(% dette totale)	(% PIB)	(Mio USD)			(% PIB)		
Total	19312	100	73	2213	2121	2750	8,4	8,0	10,4
Administration centrale	17744	92	67	1957	1882	2528	7,4	7,1	9,6
Entreprises publiques	1568	8	6	256	239	222	1,0	0,9	0,8
Externe	14206	74	54	1248	1135	1770	4,7	4,3	6,7
Créanciers multilatéraux	6014	31	23	168	326	459	0,6	1,2	1,7
FMI	1069	6	4						
Banque mondiale	2668	14	10						
BAsD/BAfD/BID	1174	6	4						
Autres créanciers multilatéraux	739	4	3						
<i>dont : Banque islamique de développement</i>	568	3	2						
<i>Banque européenne d'investissement</i>	181	1	1						
Créanciers bilatéraux	3188	17	12	194	397	467	0,7	1,5	1,8
Club de Paris	1070	6	4	16	93	141	0,1	0,4	0,5
<i>dont : France</i>	926	5	4						
<i>Espagne</i>	46	0	0						
Hors Club de Paris	2118	11	8	178	304	326	0,7	1,2	1,2
<i>dont : EXIM Chine</i>	1340	7	5						
<i>EXIM Inde</i>	191	1	1						
Obligations (euro-obligations)	4236	22	16	775	306	215	2,9	1,2	0,8
Commerciaux/Autres créanciers internationaux	768	4	3	111	106	629	0,4	0,4	2,4
<i>dont : Standard Chartered Bank</i>	378	2	1						
AFREXIM	57	0	0						
Entreprises publiques - Extérieures	854	4	3	137	130	121	0,5	0,5	0,5
Intérieures	3538	18	13	709	747	758	2,7	2,8	2,9
Détenues par les résidents (total)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenues par les non-résidents (total)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	86	0	0	320	81	0	1,2	0,3	0,0
Obligations	3029	16	11	236	578	674	0,9	2,2	2,6
Crédits	423	2	2	152	88	84	0,6	0,3	0,3
Entreprises publiques - Intérieures	714	4	3	119	109	101	0,5	0,4	0,4
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ²	0	0	0						
<i>dont : liée</i>									
<i>dont : non liée</i>									
Passifs conditionnels	0	0	0						
<i>dont : garanties publiques</i>									
<i>dont : autres passifs conditionnels explicites³</i>									
PIB nominal	26398								

¹ Données communiquées par les autorités sénégalaises suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

² Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respectait pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

³ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Appendix I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal
Le 2 décembre 2022

Madame Kristalina Georgieva
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington D.C. 20431

Madame le Directeur Général,

1. L'économie Sénégalaise, à l'instar de celles de nombreux pays à travers le monde, subit le contrecoup de la guerre en Ukraine, les conséquences de la pandémie de Covid-19, l'appréciation du dollar américain, le resserrement des conditions financières et le ralentissement économique mondial. Ces chocs, qui s'ajoutent aux importantes inondations qu'a connu le pays et aux tensions politico-sécuritaires dans la région, ont entraîné un ralentissement de l'activité économique, poussé l'inflation à un niveau inédit depuis plusieurs décennies, pesé sur les finances publiques et aggravé la détérioration des comptes extérieurs. Le Sénégal fait face à une crise du coût de la vie et une hausse de l'insécurité alimentaire. Pour maintenir la stabilité sociale par la préservation du pouvoir d'achat des populations, le gouvernement a pris des mesures pour contenir la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.
2. Sur le plan politique, le Sénégal a, une fois de plus, démontré sa maturité politique en organisant deux élections dans la même année, dont les élections législatives tenues en juillet avec des résultats acceptés par tous les acteurs politiques et une bonne représentation de toutes les forces politiques à l'Assemblée nationale. Pour donner un nouvel élan à l'action politique, un Premier Ministre a été nommé et un nouveau gouvernement formé en septembre.
3. Malgré les contraintes de l'environnement international et du contexte national, les résultats obtenus par rapport aux objectifs de fin juin du programme ont été globalement satisfaisants. A l'exception de l'objectif quantitatif portant sur le plafond des marchés publics par entente directe, tous les critères de performance et objectifs quantitatifs à fin juin ont été respectés. Trois (3) des neuf (9) objectifs de réforme ou repères structurels à fin novembre ont été atteints dans les délais, et trois autres ont été mis en œuvre avec retard. Le rapport d'audit de la Cour des comptes sur l'utilisation des fonds dans le cadre du Plan de Résilience économique et sociale a été publié. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les principales recommandations issues de ce rapport.
4. Comme conditions préalables à la conclusion de la présente revue, le gouvernement a pris des mesures pour limiter les subventions à l'énergie à environ 450 milliards de FCFA en 2023, adopté et publié une feuille de route visant à leur meilleure ciblage et à leur suppression progressive d'ici 2025 avec la mise en œuvre d'un plan approprié, d'une phase de communication ainsi que de mesures de soutien au profit des ménages vulnérables, et approuvé un nouveau code des marchés

publics afin de mieux encadrer le recours aux marchés par entente directe.

5. Les perspectives économiques pour 2023 s'annoncent favorables, bien qu'elles soient sujettes à des incertitudes et des risques élevés. Le gouvernement a approuvé une loi de finances pour 2023 qui prévoit un déficit de 5,5 % du PIB, y compris des réserves de précaution et de gestion de 0,8 % du PIB. Dans le cadre des discussions de la dernière revue du programme, le gouvernement s'est engagé à limiter l'utilisation éventuelle de ces réserves budgétaires à un maximum de 0,2 % du PIB, de sorte à ramener le déficit budgétaire à 4,9 % du PIB en 2023. Le gouvernement réitère sa détermination à réduire les vulnérabilités liées à la dette publique en poursuivant la politique de consolidation budgétaire, en privilégiant les emprunts concessionnels et en renforçant la gestion de la dette.

6. Le gouvernement va parachever en 2023 les travaux en cours pour la mise à jour et l'élargissement du registre national unique (RNU) qui est la base de données pour l'intervention des pouvoirs publics en matière de protection sociale. Il est également déterminé à finaliser le développement de la plateforme permettant des paiements digitaux des transferts monétaires aux ménages bénéficiaires.

7. Dans le secteur financier, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions résiduelles pour sortir le Sénégal de la surveillance rapprochée par le Groupe d'action financière internationale (GAFI) et accélèrera le processus de restructuration du groupe postal.

8. Au regard des performances enregistrées au titre du programme à date et tenant compte des engagements présents dans le mémorandum de politiques économiques et financières, le Gouvernement sollicite la conclusion de la sixième revue de l'accord au titre de l'Instrument de coordination de politiques économiques ainsi que la troisième revue au titre de la Facilité de crédit de confirmation/Accord de confirmation et le décaissement de 50 % de la quote-part, soit 161,82 millions de DTS.

9. Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) permettront d'atteindre les objectifs du programme et prendra toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cette fin. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière.

10. Le gouvernement envisage de solliciter un nouveau programme soutenu par le FMI en 2023 afin de faire face aux besoins de balance des paiements qui résulteraient de la matérialisation des risques pesant sur les perspectives macroéconomiques.

11. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente Lettre, le mémorandum, le protocole d'accord technique et le rapport de ses services sur ce programme.

12. Veuillez agréer, Madame le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée et de mes respectueux hommages.

/s/

Mamadou Moustapha Ba
Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

- I. Supplément au Mémorandum de politiques économiques et financières/Déclaration de politiques économiques 2022–23
- II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Sénégal : Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières/Déclaration de politiques pour 2022–23

INTRODUCTION

- 1. L'économie sénégalaise continue de subir le contrecoup de multiples chocs.** La flambée des prix des matières premières, la forte appréciation du dollar américain et le ralentissement des économies avancées et émergentes exacerbent des pressions inflationnistes, pèsent sur la demande et aggravent les déséquilibres budgétaires et extérieurs. A cela s'ajoutent l'effet négatif des inondations de juillet et août et les tensions sécuritaires dans la région.
- 2. Sur le plan politique, le Sénégal a une fois de plus démontré sa maturité politique en organisant des élections apaisées pour la deuxième fois cette année.** Les résultats de ces élections législatives ont été acceptés par tous les acteurs politiques. La nouvelle configuration de l'Assemblée nationale donne une légère avance à la majorité présidentielle. Cette consolidation démocratique sera profitable à la pluralité et à la qualité des débats parlementaires.
- 3. Sur le plan social, la question de la cherté de la vie est au centre des préoccupations.** Devant la persistance des chocs exogènes qui affectent le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement fait de la lutte contre la cherté de la vie une priorité absolue. A cette fin, des concertations sur la vie chère ont été lancées le lundi 26 septembre 2022 avec les principaux acteurs à savoir les organisations de producteurs, de commerçants, de consommateurs, et d'industriels. A l'issue de cette rencontre de haut niveau, 11 mesures prioritaires et 4 mesures structurelles ont été prises. Ces 15 mesures phares concernent notamment le paiement des compensations sur le blé, la suspension de taxes, le renforcement du contrôle, la décongestion du port de Dakar et d'autres mesures visant à contenir la hausse des prix. Toutefois, pour l'atteinte des objectifs d'autosuffisance et de promotion d'une économie d'offre, un accent particulier devra être mis sur la valorisation et la promotion des chaînes de valeur dans les secteurs stratégiques.
- 4. Dans ce contexte difficile, la priorité du gouvernement en 2023 est de maintenir la stabilité sociale.** Parallèlement, le gouvernement inscrira son action dans la continuité des acquis du programme économique et financier soutenu par l'Instrument de coordination de politiques économiques (ICPE) et l'accord de confirmation (AC) et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC). Il poursuivra les efforts en vue de consolider la stabilité macroéconomique à travers notamment une mobilisation accrue des recettes intérieures et une rationalisation des dépenses, notamment des subventions. Il accélèrera les réformes pour promouvoir une croissance forte, durable et inclusive tirée par le secteur privé. Il veillera à ce que les ressources issues de l'exploitation des hydrocarbures soient gérées de façon soutenable et transparente.
- 5. Ce supplément au mémoire/déclaration de politiques décrit les progrès réalisés dans le cadre du programme, et présente les principales orientations pour l'année 2023 ainsi que les perspectives à moyen terme.**

DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES EN 2022

A. Évolution récente de l'économie

6. L'activité économique s'est ralentie sur les neuf premiers mois de l'année, en lien avec la décélération de la demande extérieure et intérieure. La forte reprise économique observée en 2021 a été interrompue par les multiples chocs exogènes (guerre prolongée en Ukraine et hausse des prix des matières premières) qui affectent négativement l'économie sénégalaise. Ainsi, la croissance du PIB a ralenti de 5,2 % en mars à 2,9 % en glissement annuel en juin, tirée par une décélération dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les indicateurs de conjoncture font ressortir que le ralentissement s'est poursuivi au cours du troisième trimestre 2022. En effet, l'indice général d'activité hors agriculture et sylviculture a crû de 2,7 % au cours des neuf (09) premiers mois de l'année 2022, contre 7,7 % à la même période en 2021. Ce ralentissement est essentiellement expliqué par les secteurs secondaire et primaire qui affichent le même repli (-0,8%) sur la période. Le secteur tertiaire, pour sa part, est ressorti en hausse de 4,5 %.

7. Les pressions inflationnistes se sont accentuées, alimentées par la flambée des prix des produits alimentaires. L'inflation globale a atteint 13% en glissement annuel à fin octobre 2022, un niveau record de plusieurs décennies, principalement tirée par la flambée des prix des produits alimentaires qui ont augmenté de 19,5 % en glissement annuel à fin octobre. L'inflation sous-jacente (prix des biens non alimentaires et non énergétiques) a également accéléré pour atteindre 5,1 %, près du quadruple de son niveau moyen de l'année dernière, reflétant des pressions plus généralisées sur l'ensemble des prix.

8. La détérioration des termes de l'échange a creusé les déséquilibres extérieurs. Le déficit de la balance commerciale et celui du compte des services se sont aggravés sur les six premiers mois de l'année 2022, en lien avec le renchérissement des cours des principaux produits importés par le Sénégal et la poursuite du développement des projets pétrolier et gazier. Les importations de marchandises se sont inscrites en hausse de 38,9%, sous l'effet principalement de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires. Les exportations de marchandises ont, pour leur part, progressé de 24,6%, à la faveur d'une hausse des ventes extérieures de produits chimiques, halieutiques et miniers.

9. L'exécution budgétaire à fin septembre a été caractérisée par une bonne performance au niveau des recettes et par des dépenses soutenues.

- Les recettes budgétaires (hors dons) ont atteint 2382,8 milliards à fin septembre contre un objectif de 2335,1 milliards, soit une plus-value de 47,7 milliards à la faveur des efforts de recouvrement des administrations fiscales. Les recettes fiscales ont atteint 2263,6 milliards contre 1506,89 milliards à fin juin. Cette performance globale tient au recouvrement optimal de l'Impôt sur les sociétés, à l'élargissement de l'assiette en matière des retenues sur les salaires et aux progrès enregistrés dans la réalisation des créances fiscales. Également, l'atteinte de la maturité du système d'information douanière dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des

recettes à moyen terme (SRMT) et le renforcement du contrôle des opérations douanières (IT/Tracking/Scanning, contrôle maritime) ont été d'un apport important.

- Les dépenses totales ont été exécutées à hauteur de 3473,8 milliards. La masse salariale a fortement progressé au troisième trimestre pour se situer à 807,4 milliards, compte tenu de la hausse des salaires accordée aux agents de l'administration. Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1276,1 milliards, dont 798,2 milliards exécutées directement par l'Etat ou par transferts en capital et 477,9 milliards d'investissement financés sur ressources extérieures. Les subventions des produits énergétiques se sont élevées à 267,5 milliards à fin septembre 2022, dont 152,1 milliards au titre de la compensation tarifaire et 115,4 milliards pour les pertes commerciales et autres charges connexes, par rapport à une enveloppe annuelle de 757 milliards.
- Le déficit budgétaire s'est établi à 959,4 milliards à fin septembre. Il est financé par une accumulation nette de passif d'un montant global de 1162,5 milliards et des acquisitions nettes d'actifs de 204,8 milliards.
- A la date du 30 septembre, l'Etat du Sénégal a mobilisé sur le marché financier régional un montant global de 799,5 milliards dont 637,05 milliards en obligations du Trésor et 162,4 milliards en bons du Trésor (avec 35 milliards d'opération de trésorerie). Toutefois, il est à relever que ce montant intègre, dans le cadre de la gestion active de la dette, l'opération de rachat de 105,5 milliards de titres qui devraient échoir en août, septembre et décembre, afin de rendre le service plus soutenable. Ainsi, le financement net est de 764,5 milliards. Également, il est à préciser qu'à la faveur du nouveau cadrage et en rapport avec l'Agence UMOA Tires, le besoin global à lever sur le marché est porté à 1064,2 milliards. Comparativement à ce besoin, le taux de réalisation (hors opération de trésorerie) est de 71,8%.

10. L'activité de crédit a poursuivi son dynamisme sur les neuf premiers mois de l'année 2022, en relation avec une hausse des concours bancaires accordés à l'administration centrale et au secteur privé. La masse monétaire s'est accrue de 18,4% à fin septembre 2022 en glissement annuel, tirée par une augmentation des créances intérieures. Les souscriptions des banques sénégalaises aux titres publics ainsi que les prêts accordés à l'administration centrale ont continué d'augmenter à fin septembre. S'agissant des crédits à l'économie, ils se sont inscrits en hausse de 19,1% à fin septembre (glissement annuel), du fait des crédits accordés aux entreprises et ménages. Dans un contexte de non-recours au marché financier international et de renchérissement des factures d'importation, les actifs extérieurs nets ont, pour leur part, diminué de 21,1% par rapport à leur niveau à fin septembre 2021.

11. Le secteur bancaire reste solide malgré les multiples chocs. Les dépôts ont progressé de 23,7% à fin septembre 2022 (glissement annuel), tirée par la hausse des dépôts constitués par la clientèle. Quant aux crédits, ils ont augmenté de 20,8% à fin septembre (glissement annuel), du fait de la hausse des crédits à court terme (+33,7%), des crédits à moyen terme (+11,2%) et des crédits à long terme (+18,4%). Le volume brut des prêts improductifs s'est amélioré à fin septembre, avec un taux brut de dégradation du portefeuille à 11,0% contre 12,6% un an plus tôt, le taux de provisionnement atteignant 65,6%. La situation prudentielle, comparativement à fin août 2021, est

globalement satisfaisante. Le ratio de solvabilité était de 13 % à fin août, contre 12,6 % en 2021. S'agissant de la couverture des risques, les banques ont affiché un ratio supérieur au seuil minimal de 11,3 %, à l'exception de trois (3) d'entre elles dont la part sur le total de bilan du secteur est de 3,8 %.

B. Performance au titre du programme

12. Tous les critères de performance et deux des trois indicateurs quantitatifs du programme ont été respectés. Les recettes fiscales ont dépassé l'objectif plancher de 1361 milliards. Les prêts/emprunts nets (déficit budgétaire) sont ressortis à 771 milliards de FCFA contre un objectif de 772 milliards de FCFA. Aucun arriéré extérieur n'a été constitué. Les dépenses sociales ont représenté 40 % des dépenses totales, en ligne avec l'objectif. Les dépenses par procédures simplifiées pour les services non personnalisés de l'État se sont établies à 1 % des dépenses totales de transfert contre un plafond de 2 %. En revanche, la part des marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts a dépassé le plafond du programme (43 % contre un plafond de 15 %).

13. Trois des neuf repères structurels/objectifs de réforme du programme ont été mis en œuvre dans les délais.

- Le rapport sur les dépenses fiscales pour 2020 a été publié en juin 2022. Le rapport révèle une progression du taux de couverture des évaluations qui est passé à 79%, soit 339 mesures, contre 77,3% soit 270 mesures en 2019, induisant des dépenses fiscales 846,1 milliards soit une augmentation de 95,8 milliards par rapport 2019. Elles représentent ainsi 31,6% des recettes fiscales, soit 6% du PIB. Par nature d'impôt 88,2% des dépenses fiscales concernent la TVA (743,3 milliards), 5% l'impôt sur le revenu (42,5 milliards) et 5% les droits de douane (41 milliards).
- Le rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'informations entre la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) et la Direction Générale des Douanes (DGD) a été produit.
- Le cadre d'évaluation pour le suivi de la mise en œuvre de la SRMT a été adopté par arrêté n° 7402 du ministre des Finances du 20 avril 2022.

14. Les repères structurels/objectifs suivants ont été respectés avec retard :

- Le repère structurel portant sur l'adoption d'un nouveau code des marchés publics pour assurer une plus grande ouverture et appels d'offres concurrentiels n'a pas été respecté à fin juin. Le code révisé des marchés publics vient d'être adopté afin de mieux encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes en ligne avec les meilleures pratiques internationales (*action préalable*).
- Le repère structurel de fin août sur l'adoption d'un nouveau cadre budgétaire pour gérer les ressources pétrolières et gazières a été respecté avec retard.
- La feuille de route visant à la suppression graduelle des subventions à l'énergie et comprenant une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages

défavorisés n'a été finalisé et publié qu'en décembre au lieu de septembre (action préalable).

15. En revanche, les repères structurels/objectifs suivants n'ont pas été respectés :

- Le repère structurel portant sur la mise à jour trimestrielle de la base de données de l'ensemble des PPP et contrats d'électricité n'a pas été respecté.
- La circulaire permettant d'effectuer des paiements digitaux dans le cadre du programme des bourses de sécurité familiale à partir de 2023 n'a pas été adoptée. La prise de cette circulaire était assujettie à la réussite de la phase expérimentale de paiement digital au niveau de la région de Sédhiou. Il est ressorti un taux de paiement hybride de 93% et plusieurs difficultés opérationnelles, qui ne permettent pas une généralisation immédiate du paiement digital. En conséquence, une approche plus holistique sera engagée par la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) pour identifier les fintechs les plus à même de réaliser des paiements de masse digitalisés. Parallèlement, une feuille de route est élaborée pour élargir la base du RNU à environ un million de ménages au plus tard à la fin de l'année 2023.
- L'assiette fiscale s'est élargie avec l'immatriculation effective de 57995 nouveaux contribuables contre un objectif de 75 000. L'exploitation continue des résultats du recensement général des propriétés imposables permettra de dépasser, avant la mi-décembre, la cible annuelle. La mise en œuvre du prélèvement à la source de 40000 salariés supplémentaires cotisant régulièrement aux caisses de retraite et de sécurité sociale n'est pas encore effective, la fusion des bases de données de ces deux organismes publics sociaux n'étant toujours pas réalisée, rendant indisponibles les informations servant d'éléments de taxation.

16. Des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des engagements suivants :

- Le rapport d'audit de l'utilisation des fonds Force COVID-19 de la Cour des comptes a été publié et est disponible en ligne.
- La stratégie de consolidation du Compte Unique du Trésor (CUT) à travers son extension aux organismes publics a permis de clôturer 158 comptes bancaires sur les 276 comptes recensés aux noms de ces entités, soit un reliquat de 118 comptes ouverts au nom d'établissements publics à caractère industriel et commercial, d'établissements publics de santé (hôpitaux) et d'établissements d'enseignement supérieur publics qui disposent de ressources propres.
- Le registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des sûretés meubles et hypothèques en collaboration avec la BCEAO ne sera opérationnel pour les centres pilotes qu'à partir de novembre 2022. La BCEAO mène des travaux au niveau des huit (8) pays de l'UEMOA en vue de la mise en place d'un registre régional des garanties mobilières et immobilières.
- La dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégrée et centralisée est en cours. Comme prévu le déploiement a débuté en fin mai 2022 avec la livraison des deux premiers lots (sur un total

de 5 lots, chacun étant composé d'un ensemble de procédures). La mise en œuvre complète du système est attendue à la fin du troisième trimestre 2023.

- Le regroupement des fonds de financement des programmes en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et de l'emploi des jeunes en un seul fonds est effectif du point de vue budgétaire.
- Une déclaration des risques budgétaires a été annexée à la loi de finances de 2023.

PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2022 ET 2023

A. Perspectives en 2022 et 2023

17. L'environnement international difficile et la persistance des tensions inflationnistes vont continuer de peser sur les perspectives macroéconomiques pour le reste de l'année 2022.

Ainsi, la prévision de croissance économique pour 2022 a été revue à la baisse de 0,3 point de pourcentage, à 4,8 %, en raison de l'atonie de la demande intérieure et extérieure. La projection d'inflation sur l'ensemble de l'année 2022 a été à nouveau révisée à la hausse et devrait atteindre 9.1% en moyenne, pour refléter l'accélération de l'inflation au cours des neuf premiers mois de l'année, la persistance des cours élevés des produits de base et l'appréciation du dollar américain. Le déficit du compte des transactions courantes devrait davantage se dégrader en 2022 15,7% du PIB, en lien avec le creusement des déficits de la balance des biens, du compte des services et du compte de revenus primaire. Le compte de revenus secondaire devrait, quant à lui, se consolider, profitant de la résilience des envois de fonds des migrants.

18. Les perspectives économiques pour 2023 demeurent toutefois favorables. La croissance économique devrait atteindre 10,1 % en 2023 avec le démarrage de la production d'hydrocarbures. La croissance hors hydrocarbures devrait rebondir à 6,1 %, retrouvant ainsi sa tendance de moyen terme. Les pressions inflationnistes devraient graduellement se réduire en lien avec la bonne campagne agricole 2022-2023 et la baisse anticipée des prix mondiaux des produits de base à partir de 2023.

19. Ces perspectives sont toutefois sujettes à des incertitudes et risques élevés. En effet, les projections de croissance en 2023 et 2024 sont tributaires des hypothèses sur la date de démarrage et sur le rythme de développement des champs de production. Par ailleurs, un ralentissement plus important de la croissance économique mondiale et un resserrement plus agressif des politiques monétaires comprimerait davantage la demande extérieure et affecteraient négativement la croissance. De même, une détérioration de la situation sécuritaire dans la région et des conditions météorologiques défavorables pourraient faire peser des risques sur l'activité économique. Les projections d'inflation pourraient être significativement impactées par une hausse plus importante et soutenue des cours du pétrole et des produits alimentaires, qui accentuerait les pressions inflationnistes, ainsi que les tensions sur les comptes extérieurs et budgétaires.

B. Alléger le coût de la vie dans un contexte de forte réduction de la marge d'action budgétaire

20. Le gouvernement a pris les actes budgétaires nécessaires pour intégrer des dépenses nouvelles d'un montant de 336 milliards de FCFA (2 % du PIB) et des recettes supplémentaires de 112 milliards (0,7 % du PIB) portant notamment sur :

21. Les dépenses additionnelles suivantes :

- Les subventions à l'énergie (produits pétroliers et électricité). L'enveloppe budgétaire a été revue à la hausse de 457 milliards de FCFA, portant le montant total pour 2022 à 757 milliards de FCFA (4,4% du PIB), reflétant le choix politique de bloquer les prix aux consommateurs dans un contexte de flambée des cours internationaux.
- La masse salariale. La décision de l'Etat d'étendre à tous les agents de la fonction publique les mesures de revalorisation salariale décidées en juin pour certaines catégories d'agents va entraîner un coût budgétaire additionnel de l'ordre 22 milliards.
- Les paiements d'intérêts sur la dette. Une dotation budgétaire additionnelle de 32 milliards est consacrée aux paiements des intérêts sur la dette compte tenu de la forte appréciation du dollar américain.

22. L'ajustement des recettes a consisté en une augmentation des recettes fiscales de 112 milliards et une baisse des dons de 22 milliards de FCFA. Plus précisément, les objectifs de recettes de la DGID ont été revus à la hausse de 59,5 milliards. Pour s'aligner sur les nouveaux objectifs de recettes, la DGID a décidé de renforcer son dispositif organisationnel en matière de gestion, de contrôle et de recouvrement à travers : (i) le renforcement du contrôle du taux de la conformité déclarative, du taux de couverture fiscale à travers le renforcement du contrôle et (ii) l'optimisation du recouvrement des créances de l'administration fiscale. Pour la DGD, une plus-value annuelle de 52,5 milliards FCFA est projetée grâce à la poursuite des mesures énoncées plus haut et surtout à l'opérationnalisation du plan d'actions du dernier trimestre.

23. Le gouvernement a également pris un décret de constatation des ressources exceptionnelles de 247,3 milliards issues de la cession des bâtiments administratifs à la société publique SOGEP. Cette acquisition a été financée par une émission d'obligations islamiques (Sukuk) en FCFA par la SOGEP sur le marché régional de l'UEMOA.

24. Pour maintenir le déficit budgétaire à son niveau inchangé de 1055,1 milliards, des mesures d'économies budgétaires de 175 milliards ont été prises :

- Tirages sur prêts projets. Ils sont ramenés à 415 milliards, soit une baisse de 100 milliards par rapport à la LFR1.
- Investissements financés sur ressources internes. L'enveloppe est revue à la baisse de 45 milliards.

- Dépenses courantes. Une marge budgétaire de 30 milliards est dégagée sur cette ligne.

C. Placer la dette publique sur une trajectoire descendante

Politique budgétaire

25. Le gouvernement va accélérer les efforts de consolidation budgétaire tout en préservant les dépenses prioritaires nécessaires pour maintenir la stabilité sociale. Pour y parvenir, le gouvernement entend notamment :

- Renforcer la mobilisation des recettes intérieures par une mise en œuvre vigoureuse de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT).
- Réformer la politique de subventions à l'énergie à travers l'adoption d'une feuille de route pour la suppression progressive des subventions à l'énergie d'ici 2025.

26. Dans cette optique, le gouvernement a adopté un projet de loi de finances pour 2023 qui prévoit une réduction du déficit budgétaire à 5,5% du PIB. Ce déficit budgétaire intègre toutefois des réserves de précaution et de gestion de 0,8 % du PIB. Dans le cadre des discussions de cette revue, le gouvernement s'est engagé à limiter l'utilisation de ces réserves à 0,2 % du PIB de sorte à ramener ce déficit à environ 4,9 %. Il s'est également engagé à porter les efforts de mobilisation des recettes fiscales à 3587 milliards de FCFA, soit 100 milliards de plus que par rapport à la loi de finances 2023 pour tenir compte de l'impact d'importantes plus-values de recettes enregistrées depuis la finalisation du projet de loi de finances 2022. Enfin, compte tenu du niveau élevé des cours internationaux du pétrole et des mesures d'ajustement des prix de l'énergie prises en janvier 2023 (action préalable), le gouvernement s'est engagé à relever le plafond des subventions à l'énergie à environ 450 milliards de FCFA, soit 100 milliards de plus que la loi de finances pour 2023. Le doublement des transferts monétaires portés à 0,4 % du PIB permettra d'atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les ménages les plus vulnérables.

27. Par conséquent, les objectifs de recouvrement des recettes des régies financières sont arrêtés comme suit :

- **L'objectif de recouvrement des recettes fiscales est de 3587 milliards, soit une progression de 368 milliards de FCFA par rapport aux dernières estimations de recettes de 2022.** Cet objectif sera atteint grâce à une combinaison de mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de politique fiscale. Pour cela, la SRMT qui sera à sa phase optimale d'opérationnalisation, focalisera ses actions pour i) adapter le système fiscal et douanier aux évolutions du contexte économique, social, environnemental et numérique ; ii) d'améliorer la productivité des services de recettes et iii) réduire les coûts supportés par les contribuables pour se conformer à leurs obligations vis-à-vis des administrations fiscales.
- **Le gouvernement a adopté et publié une feuille de route visant à supprimer progressivement les subventions régressives à l'énergie d'ici 2025 (action préalable).** Cette feuille de route comprend plusieurs volets : (i) un ajustement des tarifs de l'électricité et des prix des produits pétroliers, couplée à une augmentation des transferts monétaires pour atténuer

l'impact sur les ménages les plus vulnérables, (ii) une révision de la structure des tarifs de l'électricité, (iii) des efforts pour améliorer les performances des entreprises publiques du secteur de l'énergie et donc des coûts de la production, et (iv) des efforts accrus en matière de communication.

28. Le gouvernement a pris des mesures pour soutenir certaines filières et le pouvoir d'achat des ménages pour un coût global 550 milliards, déclinées comme suit :

- des compensations directes au secteur de l'énergie pour subventionner les prix aux consommateurs (450 milliards FCFA) ;
- le soutien aux produits et services de grande consommation des ménages (blé, huile, sucre, riz et maïs) pour 100 milliards de FCFA.

29. Le besoin de financement de l'État en 2023 serait de 2,222 milliards de FCFA. Ce besoin de financement sera couvert par :

- les prêts projets pour un montant de 435 milliards ;
- les autres emprunts programme de 158 milliards ;
- le recours aux financements de marché pour un montant de 1,637 milliards dont 251,2 milliards concernent le refinancement de la dette aéroport international Blaise Diagne (AIBD).

Réformes budgétaires

30. La mise en œuvre de la SRMT va s'accélérer en 2023. Les résultats chiffrés du programme de recensement national des propriétés imposables exécuté par l'administration fiscale, dans le cadre du volet élargissement de l'assiette de la SRMT, doivent être présentés au premier trimestre 2023. Les travaux pour la mise en place d'une solution de digitalisation et d'infrastructures d'interconnexion des administrations de recettes et de dépenses est en cours. Le Portail SEN'FINANCES, qui devrait être opérationnel dans le courant du premier semestre 2023, constituera une voie unifiée de soumission en ligne des déclarations, des paiements et des demandes à destination de toutes les administrations de recettes. L'intégration des multiples sources de renseignement, le suivi des actions de contrôle et des délais de traitement des demandes des contribuables ainsi que la disponibilité des statistiques en temps réel visés dans le cadre de la maturité digitale seront ainsi grandement améliorés. Pour ce qui est de l'évaluation des dépenses fiscales, un arrêté du ministre des Finances sera pris pour la stabilisation du périmètre du rapport avant la fin du premier trimestre 2023, après exploitation des états de suivi des actions de mise en œuvre de la SRMT.

31. Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion des réformes budgétaires et financières. Une nouvelle matrice des réformes budgétaires et financières a été adoptée. Elle s'articule autour de six (6) objectifs stratégiques ci-dessous :

- Améliorer l'exhaustivité, la crédibilité et la prise en compte des politiques publiques dans la préparation du budget

- Renforcer l'identification le suivi et la gestion des risques budgétaires
- Améliorer l'exécution budgétaire et son contrôle
- Améliorer la couverture et la qualité de l'information financière et comptable
- Améliorer la gestion des actifs et passifs de l'Etat
- Mettre en place des cadres juridiques et institutionnels de gestion de finances publiques solides.

32. Les principales réformes en cours portent sur :

- La déconcentration de l'ordonnancement est effective au niveau des ordonnateurs principaux et des ordonnateurs délégués et secondaires depuis janvier 2022. Ce transfert de responsabilité financière induit un besoin important de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne managériale aux niveaux sectoriel et déconcentré. Cette déconcentration devrait être accompagnée d'outils et de dispositifs relatifs au contrôle interne budgétaire 2023 pour (i) une meilleure maîtrise de la soutenabilité des différentes programmations budgétaires et le suivi de leur exécution et (ii) une tenue régulière de la comptabilité budgétaire au niveau des ordonnateurs principaux. Cet accompagnement devrait être effectif en 2023 à la faveur de la signature de l'arrêté sur le contrôle interne budgétaire.
- Les outils de la programmation infra-annuelle de l'exécution du budget se mettent en place progressivement. Depuis le projet de loi de finances (PLF) 2022 un plan prévisionnel de trésorerie est produit en annexe au PLF. Les ordonnateurs produisent en amont leurs plans d'engagement intégrant les échéances de décaissement des prévisions des contrats et marchés d'acquisition des biens et services. Un cadre organisationnel de la planification infra annuelle a été élaboré en concertation avec les différents acteurs. Ce cadre a fait l'objet d'un projet d'arrêté dont la signature est attendue avant le début de l'exécution de la loi de finances en janvier 2023.
- Depuis l'exercice budgétaire 2020, des efforts sont en cours pour reclasser les inscriptions budgétaires des transferts en capital en investissement de l'Etat. Les différentes circulaires budgétaires du ministre des Finances et du budget donnent des orientations sur le processus de reclassement des transferts en capital et sur la maîtrise d'ouvrage déléguée. Les transferts en capital au titre des investissements de l'Etat exécutés en maîtrise d'ouvrage déléguée figurant dans le budget de l'Etat 2023 sont ceux relatifs aux engagements au titre des marchés en cours d'exécution. L'exécution desdits marchés et la systématisation de la classification des dépenses d'investissements au titre des nouveaux projets exécutés par les agences en investissement de l'Etat permettront de disposer d'une classification exhaustive des investissements de l'Etat exécutés par les agences plus conformes et une rationalisation du compte de dépôt du Trésor.
- Le reclassement des dépenses de transferts s'est poursuivi dans le PLF 2023 afin d'améliorer la transparence budgétaire et l'exhaustivité de l'information financière. Les transferts en capital ont baissé de 4,3%. Toutefois, les projets dont les marchés ont été passés depuis des années et qui sont en cours de finalisation, sont restés logés au niveau des dépenses de transferts en capital pour éviter de reprendre le processus de passation des marchés
- Opérationnalisation de Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF).

33. Les termes de référence de l'audit de fonctionnalité sont finalisés en vue de sa réalisation par un cabinet indépendant en 2023.

- Publication du tableau des opérations financières des administrations publiques. Conformément aux engagements du Sénégal dans le cadre de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), la situation consolidée des opérations financières des administrations publiques qui intègre l'administration centrale budgétaire, les opérations financières des entités extrabudgétaires, les Collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale, est produite et publiée annuellement dans la plateforme PNRD (page nationale récapitulative des données). Des productions expérimentales de la situation des opérations financières du secteur public sont disponibles avec l'intégration des sociétés publiques. Le TOFE des administrations publiques sera publié sur le site de la DGCPT.
- Renforcement de la gestion des risques budgétaires liés aux PPP. Le document de la déclaration sur les risques budgétaires 2023 a fait l'objet d'une amélioration sur les aspects liés à la quantification des risques et l'identification des mesures de mitigation. S'agissant spécifiquement des projets PPP, 14 projets PPP sont en cours d'examen au niveau de l'UNAPPP dont un a fait l'objet d'une évaluation concluante.
- Compte Unique du Trésor (CUT). La démarche de clôture des comptes bancaires des organismes publics s'est heurtée en 2022 à une forte demande de dérogations. En outre, le rapport d'analyse du dispositif du CUT réalisé en décembre 2021 avait relevé la spécificité des établissements d'enseignement supérieur publics et des établissements publics de santé. Le parachèvement de la réforme passe par la conception d'une nouvelle stratégie incluant une réponse adaptée à la problématique de la gestion des ressources propres des entités.
- L'amélioration de la programmation, la budgétisation et le suivi de l'exécution des projets d'investissements. Une fiche de programmation budgétaire des projets d'investissement a été validée et transmise aux coordonnateurs de projet dans le cadre de l'exercice de la programmation budgétaire en AE/CP. L'exercice a concerné dans un 1^{er} temps les projets financés sur ressources extérieures.

Dette publique

34. Le gouvernement est déterminé à réduire les vulnérabilités liées à la dette. La dette publique a augmenté ces dernières années du fait notamment de la pandémie de Covid-19 et de l'impact de la guerre en Ukraine pour atteindre 75 % du PIB à fin 2022. L'Analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée en juin 2022 montre que le Sénégal reste à un risque de surendettement modéré, avec une marge très limitée pour absorber les chocs. La dette est vulnérable à un ralentissement de la croissance économique et à une détérioration des conditions extérieures. Pour réduire les vulnérabilités liées à la dette, le gouvernement entend mettre en œuvre une politique d'endettement qui privilégie les emprunts concessionnels. Dans cette optique, le gouvernement n'envisage pas d'émettre des eurobonds à court terme compte tenu de la hausse des taux d'intérêts mondiaux et va limiter d'autres emprunts commerciaux à des projets à haute rentabilité.

35. Le gouvernement va accélérer la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'audit

technique et fonctionnel de la plateforme de gestion informatisée de la base des données de la dette publique. La mise en œuvre du plan d'actions pour atténuer les vulnérabilités de la plateforme de gestion de la dette (DAIDA) se poursuit pour renforcer la qualité et l'intégrité des données de la dette avec la consolidation de modules complémentaires, l'amélioration du système de sauvegarde, la sécurisation des accès, l'adoption d'un plan de continuité et d'un dispositif de sécurisation contre les intrusions malveillantes. Les travaux d'amélioration des performances et de sécurisation de DAIDA se poursuivent dans le cadre du financement de l'USAID. Le gouvernement s'engage dans les prochaines étapes à axer la priorité sur l'interopérabilité de la plateforme de gestion de la dette du secteur parapublic avec la plateforme DAIDA.

D. Remédier aux points de vulnérabilités dans le secteur financier

36. Le gouvernement va prendre des mesures fortes pour restructurer la Société nationale

La Poste. Dans le cadre de la restructuration de la Poste, le Gouvernement a opéré des changements au niveau du management qui devra travailler à la finalisation du rattrapage de la production des états financiers et à la convocation des Assemblées générales en vue de la recapitalisation de la Société nationale de la Poste et de ses filiales. Un plan de développement stratégique de la Poste est élaboré. Un des axes majeurs est la définition d'un business modèle qui devra renforcer l'efficacité et la compétitivité des services postaux dans un contexte plus concurrentiel. A cet effet, un système de comptabilité analytique est adopté et soumis à la validation du régulateur, et devra permettre une rationalisation des charges d'exploitation de la Poste et la détermination d'un niveau adéquat de rémunération du service public postal. L'étanchéité des filières sera renforcée avec notamment la mutation institutionnelle de Poste-finances en établissement financier qui à terme devra évoluer vers un établissement bancaire avec une participation directe à la compensation sans la garantie du Trésor public.

37. Le gouvernement va s'assurer que le processus de restructuration des trois petites banques en difficulté soit parachevé.

En effet, pour la banque à capitaux majoritairement publics, l'Etat, en relation avec un nouvel actionnaire privé, a procédé au relèvement du capital social de la banque de 15 milliards à 35 milliards. Le processus a été finalisé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la banque tenue en juin 2022. La modification de la structure du capital a été soumise à l'approbation de la Commission Bancaire de l'UMOA. S'agissant de la seconde banque, dont l'actionnariat est détenu par une structure de la microfinance, la restructuration est en phase de finalisation avec le relèvement des parts de l'actionnaire majoritaire, et la cession d'actifs immobiliers en relation avec une société spécialisée dans la gestion de patrimoine. S'agissant de la troisième banque, placée sous surveillance rapprochée de la Commission Bancaire du fait de la forte dégradation des fonds propres, un processus de recapitalisation est en cours de mise en œuvre, sous l'impulsion de l'Etat du Sénégal, impliquant les actionnaires et tout investisseur intéressé. Le dossier y relatif devrait être soumis à la Commission Bancaire lors de sa session du mois de décembre 2022.

38. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour sortir de la surveillance renforcée par le GAFI.

A la suite du constat des 30 actions

résiduelles à réaliser à l'expiration du plan d'action du Sénégal en septembre 2022, la plénière du GAFI organisée en octobre 2022 a décidé de maintenir le Sénégal sur la liste des juridictions sous surveillance rapprochée avec injonction de finaliser, sans délai et de façon intégrale le plan d'actions et une formulation ferme dans la déclaration que le GAFI publiera dans son site web au titre des juridictions sous surveillance rapprochée. Ainsi, l'Etat du Sénégal est résolument engagé à sortir de cette liste en mobilisant instamment tous les acteurs autour des 30 actions résiduelles, aux fins de leur mise en œuvre rapide avant la prochaine réunion en face à face avec le groupe conjoint prévue au mois de janvier 2023. Il s'agit essentiellement de textes subséquents à prendre, des formations à dispenser, des contrôles à effectuer, ou des outils et mécanismes opérationnels à mettre en place.

E. Améliorer le climat des affaires et promouvoir une croissance inclusive tirée par le secteur privé

39. Des réformes sont en cours pour l'amélioration de l'environnement des affaires :

- Les nouvelles orientations du PAP2A suite à la Covid-19 et les réformes incidentes constituent le socle d'ajustement de la troisième phase du Programme de Réforme de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC III).
- En effet, les deux premiers cycles du PREAC (PREAC I, 2013-2015 et PREAC II, 2016-2018) ont permis d'entreprendre des réformes majeures qui ont amélioré le climat des affaires du Sénégal. Cela a également facilité l'éclosion de PME innovantes et un accroissement de près de 275% des investissements directs étrangers, en passant en valeur absolue de 403 millions \$US (en 2014) à 1,5 milliards \$US (en 2020), selon les chiffres de la CNUCED.
- La troisième phase du PREAC (PREAC III, 2019-2023), suit son cours. Il a permis de lancer les réformes couvrant la législation du travail, l'approfondissement de la justice commerciale, la rénovation du Code des investissements, du cadre juridique dans l'énergie et l'accès à la propriété, l'achèvement du télépaiement, la poursuite de la simplification des systèmes de tarification, l'opérationnalisation des systèmes de récépissés d'entrepôt, le développement des StartUP et des PME, la concurrence et la régulation, l'adoption de la loi sur les partenariats publics-privés, la mise en place des plateformes d'investissement.

40. Il importe également de souligner qu'une attention particulière est accordée à l'exécution des chantiers ci-après qui, sans nul doute, auront un impact très significatif dans le court et moyen-terme sur l'amélioration de l'environnement des affaires au Sénégal :

- La rénovation du Code des investissements qui est dans sa dernière phase (finalisation et adoption) et se voulant une prise en charge optimale des défis actuels et une anticipation des évolutions au niveau continental (ZLECAF) et mondial ;
- L'évaluation des différents cycles du PREAC (I, II, III) pour tirer les leçons de son exécution et formuler un nouveau programme de réforme à l'horizon 2030 qui prendra en charge les

évolutions en cours et la nécessité de monter en gamme dans l'attraction des investissements privés au Sénégal.

- L'opérationnalisation du fonds d'investissement hybride.
- La réforme du code des investissements fait partie des chantiers de réformes phares du PAP2A pour encourager le secteur privé à orienter ses investissements vers les moteurs de croissance. En effet, La réforme devra aménager un cadre incitatif qui donne une lisibilité et une assurance au secteur privé pour mettre son capital et son savoir-faire au service du développement. La réforme du code des investissements est dans sa phase finale de validation technique, pour une entrée en vigueur attendue en 2023.
- Le gouvernement a finalisé une stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP), cadre de référence de la politique en matière de développement du secteur privé. Elle décline la Vision d'un secteur privé sénégalais fortement reconfiguré sur l'horizon 2023- 2035, avec l'objectif de densifier le tissu économique sénégalais à hauteur de 150 entreprises pour 100 000 habitants, contre neuf (9) aujourd'hui. La formalisation de l'économie sera accélérée, avec 300 000 entreprises formelles contre 12 000 à 14 000 aujourd'hui. Trois cents (300) entreprises championnes interviendront à partir du Sénégal dans la sous-région et à l'international et la création de trois (3) millions d'emplois formels, soit vingt-trois (23) fois plus qu'aujourd'hui. Pour donner corps à cette ambition, la stratégie repose sur cinq programmes : i) soutien aux entreprises nationales, (ii) stratégies de compétitivité filières, (iii) administration facilitant la conduite des affaires, (iv) attraction et développement de groupes régionaux et mondiaux, et (v) dialogue et alliance public-privé. Ces programmes sont déclinés en seize (16) chantiers en s'appuyant sur le développement d'une vingtaine de filières prioritaires.

41. Programme d'urgence d'insertion socio-économique des jeunes. Le programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes, « XËYU NDAW ÑI », d'un coût global de 450 milliards, mis en œuvre depuis 2021 a pour objectif la création de 65 000 emplois directs par le truchement de recrutements spéciaux, de projets publics d'intérêt communautaire et d'emplois-aidés lesquels sont adossés à une convention Etat-Employeur. Elle comprend, en outre, des formations capacitanes permettant l'insertion des bénéficiaires dans les filières de production. Le programme a déjà mobilisé 300 milliards FCFA de dotation pour les années 2021 et 2022 et une dotation prévisionnelle de 150 milliards pour 2023. A date, le programme a pu créer 32354 emplois et formés 27422 jeunes dans des domaines variés permettant de saisir les opportunités offertes par le « freelancing ». Une étude est en cours pour évaluer le nombre de jeunes ayant pu bénéficier de freelancing. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme sera disponible en fin 2023, sur les différents volets recrutement, apprentissage, développement des filières.

Tableau 1a. Sénégal: Objectifs quantitatifs pour 2021-2022

	2021				2022			
	Juin		Dec		Juin		Dec	
	Prog	Réal.	Statut	Prog	Réal.	Prog	Réal.	Statut
Cibles quantitatives								
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	-620	617	Observé	-967	-965	-772	-771	Observé
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	997	965
Plancher pour les recettes fiscales	1,082	1,144	Observé	2,661	2,594	1,361	1,507	Observé
Plafond pour les marchés publics conduits hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	57	Non-observé	15	25	15	43	Non-observé
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	40	Observé	35	40	40	40	Observé
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion) ³	11,270	10,997
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés (SNP)	25	3	Observé	3	5	2	1	Observé
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ⁴	0	0	Observé	0	0	0	0	Observé
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire	0	0
Pour mémoire:								
Dons en appui budgétaire	13	17
Liquidation du stock de comptes de dépôt d'avant 2019	0
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état	500	432
Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.								
¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.								
² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021, ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OFEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.								
³ Dette en US\$ convertie au taux de change du programme à fin 2020.								
⁴ Cible quantitative continue.								

Tableau 1b. Sénégal: Objectifs continus

- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes
- Ne pas introduire ou modifier les pratiques de taux de changes multiples
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII
- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements

Tableau 1c. Sénégal: Critères de réalisation quantitatifs 2021-22 (MSFP 2001)

	2021			2022		
	Juin			Juin		
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
Critères de réalisation quantitatifs						
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	-620	617	Observé	-967	-965	Observé
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	997	965	Observé
Plancher pour les recettes fiscales	1,082	1,144	Observé	2,661	2,594	Non-observé
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion) ³	11,270	10,997	Observé
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ⁴	0	0	Observé	0	0	Observé
Objectifs quantitatifs indicatifs						
Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	57	Non-observé	15	25	Non-observé
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	40	Observé	35	40	Observé
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés (SNP)	25	3	Observé	3	5	Non-observé
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du: manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire	0	0	...
Pour mémoire:						
Dons en appui budgétaire	13	17	...
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état	500	432	...
Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.						
¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.						
² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021, ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OFEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.						
³ Dette en US\$ convertie au taux de change du programme à fin 2020.						
⁴ Cible quantitative continue.						

Tableau 2. Sénégal : Repères structurels / Objectifs de réforme pour 2021-22

Objectifs de réforme			
Description	Date	Statut	Modification proposée
Pilier I. Réaliser une croissance inclusive			
La dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé	Fin décembre 2021	Non-réalisé	
Le gouvernement, après évaluation opérationnelle de la plateforme mise en place par la DGPSN, adopte une circulaire d'effectuer des paiements digitaux dans le cadre du programme des bourses de sécurité familiale à partir de 2023	Fin novembre 2022	Non-réalisé	
Mettre en place un registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des suretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO	Fin décembre 2021	Non-réalisé	
Pilier II. Consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques			
Préparer un rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD.	Semestriellement à partir de fin décembre 2020	Réalisé	
Adopter un cadre quantitatif de suivi et d'évaluation mensuelle/trimestrielle de la performance des régies de recettes, liant les objectifs de la SRMT et du budget aux objectifs des régies	Fin juin 2022	Réalisé	
Publier annuellement sur le site du Ministère des Finance et du Budget les rapports d'évaluation des dépenses fiscales de l'année N-2	Annuellement à partir de fin juin 2021	Réalisé	
Inclure dans la loi de finances 2022 des mesures visant à réduire les dépenses fiscales d'au moins 25 milliards de FCFA	Fin décembre 2021	Non-réalisé	
Elargir l'assiette fiscale en augmentant le nombre de contribuables inscrits à la DSF qui paient régulièrement des impôts de 75 000 contribuables supplémentaires et en soumettant un nombre additionnel de 40 000 salariés supplémentaires à la RAS/salaires parmi ceux qui contribuent régulièrement à l'IPRES et CSS.	Fin juin 2022	Non-réalisé	
Accroître les prix de l'énergie pour réduire les subventions à l'énergie à 2,7% du PIB en 2023 tout en réduisant l'impact sur les plus vulnérables	Fin novembre 2022		Action préalable
Publier une feuille de route pour l'élimination graduelle des subventions à l'énergie à partir de 2023, comprenant une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages défavorisés	Fin juin 2022	Non-réalisé	Action préalable
Regrouper les fonds de financement en faveur de l'entreprenariat des femmes et des jeunes en un seul fonds	Fin décembre 2021	Non-Réalisé	
Réviser le cadre juridique régissant les marchés publics afin de consacrer le recours régulier à des procédures d'appels d'offre ouverts et encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes en ligne avec les meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022	Non-Réalisé	Action préalable
Finaliser une étude d'identification de tous les comptes bancaires au nom des entités publiques disposant de ressources propres, afin de déterminer les comptes susceptibles d'être clôturés à fin juin 2022, et proposant une feuille de route pour la fermeture graduelle de tous les comptes d'entités publiques faisant partie du périmètre du CUT, y compris une identification des solutions possibles aux obstacles juridiques éventuels posés par l'autonomie prévue par les dispositions actuelles pour certaines structures	Fin décembre 2021	Realisé	
Mettre à jour trimestriellement la base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité existants et à venir présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires	Fin juin 2022	Non-réalisé	
Publier une déclaration des risques budgétaires en annexe du projet de loi de finances 2022	Fin décembre 2021	Réalisé	
Pilier III. Gérer le secteur pétrolier et gazier de manière transparente et durable			
Adopter un nouveau cadre budgétaire tenant compte de toutes les questions relatives au pétrole et au gaz naturel, qui soit calé sur une règle d'ancrage macroéconomique à long terme qui sera défini autour d'un cadre garantissant le partage des recettes avec les générations futures et une règle opérationnelle à court terme (hors ressources pétrolières et gazières).	Fin juin 2022	Non-réalisé	

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs (objectifs quantitatifs au titre de l'instrument de coordination de la politique économique) et les objectifs continus décrits dans le mémorandum de politique économique et financière afin d'assurer le suivi de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et de l'accord de confirmation pour la période juin 2021 – 10 janvier 2023, et du programme appuyé par le FMI au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) pour la période allant du 10 janvier 2020 au 10 janvier 2023. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme. Les revues évalueront les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les objectifs quantitatifs aux dates d'évaluation précisées et sur une base continue. Plus précisément, la première revue (quatrième revue du programme au titre de l'ICPE) portera sur la date d'évaluation de fin juin 2021, la deuxième revue (cinquième revue du programme au titre de l'ICPE) portera sur la date d'évaluation de fin décembre 2021 et la troisième revue (sixième revue du programme au titre de l'ICPE) portera sur la date d'évaluation de fin juin 2022.

Définitions

- 1. Sauf indication contraire, les notions d'« État » ou de « gouvernement » dans le présent PAT font référence à l'administration centrale budgétaire de la République du Sénégal.** Elles excluent la banque centrale et le secteur public n'appartenant pas à l'administration centrale budgétaire (paragraphe 3).
- 2. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.**
- 3. Dette.** La définition de la dette est formulée au paragraphe 8a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919- (20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020.
 - La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :
 - des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons (dont bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés,

au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange) ;

- des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;
- des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle constitue une dette.
- Garanties de la dette. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
- Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée dans une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créancier.

Critères de réalisation quantitatifs (objectifs quantitatifs du programme au titre de l'ICPE)¹

A. Plancher du besoin net/de la capacité nette de financement (définition du programme)

4. Définition. Le besoin net/la capacité nette, ou le solde budgétaire global, correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses de l'État (charges plus acquisitions nettes d'actifs non financiers). La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001/14. Les dépenses de l'administration centrale sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère de réalisation quantitatif est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

¹ Dans cette section, les « critères de réalisation quantitatifs », qui portent sur l'accord de confirmation et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, englobent aussi les « objectifs quantitatifs » au titre de l'ICPE.

5. Ajustement. Le plancher dont compris est ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du montant par lequel les dons budgétaires sont supérieurs ou inférieurs aux projections du programme, jusqu'à un niveau maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière. Si les dons budgétaires dépassent le niveau projeté, le plancher du besoin net/de la capacité nette de financement, ou du solde budgétaire global, sera ajusté à la baisse d'un montant maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière.

6. Exigences en matière d'information. Pendant la période du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de six (6) semaines après la fin du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition du programme) et ses composantes. Les données relatives aux recettes et aux dépenses qui entrent dans le calcul du solde budgétaire global seront tirées essentiellement du solde provisoire des comptes du Trésor. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

B. Plafond du besoin de financement global net de l'administration centrale

7. Définition. Le besoin de financement global net de l'administration centrale est défini comme la somme des deux composantes suivantes : i) le solde budgétaire global, tel que défini pour le critère de réalisation quantitatif relatif au besoin net/à la capacité nette de financement ; et ii) les emprunts supplémentaires contractés par le Trésor pour financer les comptes à payer, qui englobent les dépenses effectuées par les ministères à partir d'affectations non utilisées de budgets antérieurs (prélèvement sur les comptes de dépôt), les écritures compensatoires pour recettes non liquides (recettes d'ordre) et autres opérations au-dessous de la ligne. Pour fin juin 2022, ce critère de réalisation quantitatif devra être inférieur ou égal au montant indiqué dans le tableau 1 joint au mémorandum de politique économique et financière.

8. Ajustement. Le plafond est ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du montant par lequel les dons budgétaires sont supérieurs ou inférieurs aux projections du programme, jusqu'à un niveau maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière. Si les dons budgétaires dépassent le niveau projeté, le plancher du besoin net/de la capacité nette de financement, ou du solde budgétaire global, sera ajusté à la baisse d'un montant maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière.

C. Exigences en matière d'information

9. Les données concernant l'emprunt supplémentaire contracté par le Trésor pour financer les comptes à payer seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du trimestre. Elles concernent : les dépenses effectuées par les ministères à partir d'affectations non utilisées de budgets antérieurs (prélèvement sur les comptes de dépôt), les écritures compensatoires pour recettes non liquides (recettes d'ordre) et autres opérations au-

dessous de la ligne, et un rapprochement entre le solde budgétaire (pour la définition, voir la section « Plancher du besoin net/de la capacité nette de financement ») et les financements mis à disposition au cours du trimestre concerné.

10. Les données relatives au besoin de financement global seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du trimestre, à compter de la fin décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; ii) le total du principal de la dette remboursé par l'État et iii) toutes les garanties octroyées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et prestataires et à toute autre entité publique ou privée. Les données relatives à tous les emprunts de l'État (y compris les emprunts rétrocédés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et prestataires et à toute autre entité publique ou privée) seront communiquées sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront réparties entre les emprunts à court terme (moins d'un an) et les emprunts à long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocédés et aux garanties octroyées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et prestataires et à toute autre entité publique ou privée. Les données relatives aux projections de remboursement du principal et des intérêts seront communiquées sur la base des engagements et des décaissements.

D. Plancher des recettes fiscales

11. Définition. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ; sur les salaires et la main d'œuvre ; sur le patrimoine ; sur les biens et services ; sur le commerce extérieur et les transactions internationales ; et sur les autres recettes fiscales. Le critère quantitatif sera évalué sur la base des données relatives à ces recettes fournies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole (sur la consommation intérieure et les importations), des droits d'accise sur le pétrole, des droits de douane sur le pétrole, de la taxe sur les véhicules, du Prélèvement de Soutien au secteur de l'énergie (PSE) et du Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP).

12. Exigences en matière d'information. Les exigences en matière d'information sont les mêmes que pour le critère de réalisation quantitatif relatif au besoin net/à la capacité nette de financement.

E. Plafond du total de la dette publique nominale

13. Définition. Pour les besoins de ce critère de réalisation quantitatif, la dette s'entend au sens de la définition qui en est donnée au paragraphe 4 ci-dessus. Elle comprend la dette extérieure et intérieure du secteur public (à savoir l'administration centrale et les sociétés non financières publiques, d'après la définition du paragraphe 3) et est mesurée à sa valeur nominale. Le plafond fera l'objet d'un suivi sur une base annuelle. Pour évaluer cet objectif, la dette libellée en monnaie

étrangère sera convertie au taux de change pour les besoins de la projection de l'encours de la dette, en particulier 1 dollar = 598 francs CFA et 1 DTS = 817 francs CFA pour 2020, et 1 dollar = 534,4 francs CFA et 1 DTS = 775,8 francs CFA pour 2021.

14. Exigences en matière d'information.

- Dans le cadre du programme, les autorités transmettront aux services au FMI, par trimestre, les données provisoires relatives aux entreprises publiques suivantes dans un délai de six semaines après la fin du trimestre concerné : LONASE, SN La Poste, RTS, SN PAD, SONES, SENELEC, APIX, SN HLM, SAED, SNR, SOGIP SA, SAPCO, SODAGRI, CICES, SSPP SOLEIL, PETROSEN, SIRN, SICAP, DDD, MSAD, ONFP, ONAS, CNQP, OFOR, OLAG, FONSI, AIBD, FERA, ASER, FSE, ANAM, COUD, ACMU, CDC, Dakar Dem Dik, ITA, MIFERSO, CEREEQ, Air Sénégal, SOGEPa et SONACOS. Toute dette contractée pendant l'exercice par une entreprise publique ne figurant pas dans la liste ci-dessus et supérieure à 5 milliards de francs CFA devra également être signalée, et cette entreprise publique sera ajoutée à la liste pour les futures communications d'informations.
- L'encours de la dette à fin décembre des exercices en cours et précédents de toutes ces entreprises publiques, ainsi que les informations relatives aux nouvelles dettes contractées pendant l'année et les remboursements du principal, seront communiqués aux services du FMI dans les deux mois après la fin de l'année.
- L'ensemble de la dette rétrocedée ou garantie émanant de l'administration centrale et dont bénéficient ces entreprises publiques devra être communiquée, de même que toute dette rétrocedée ou garantie bénéficiant à des entreprises du secteur privé, dans les deux mois suivant la fin de chaque trimestre. Les données transmises aux services du FMI devront séparer les garanties octroyées aux entreprises publiques et la dette rétrocedée à celles-ci, et les garanties octroyées à des acteurs du secteur privé ou la dette rétrocedée à ceux-ci.
- Tous les engagements par lettre de confort devront être communiqués tous les trimestres aux services du FMI dans les six semaines après la fin du trimestre. Si certaines de ces lettres de confort sont déjà comptabilisées dans une autre catégorie (en tant que garanties, par exemple), il conviendra de le préciser explicitement dans les données.

F. Plafond sur les arriérés de paiement extérieurs du secteur public (continu)

15. Définition. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés à leur échéance (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure donnée au paragraphe 4 est applicable ici. Le critère de réalisation quantitatif relatif aux arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

16. Exigences en matière d'information. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

Objectifs indicatifs (objectifs quantitatifs au titre de l'ICPE) et postes pour mémoire²

G. Plafond sur la part de la valeur des contrats du secteur public conclus sans mise en concurrence (en pourcentage)

17. Définition. Les marchés publics sont des contrats administratifs établis et passés par l'État et toute entité assujettie au code des marchés publics en vue de l'acquisition de fournitures, de prestations de services, ou de l'exécution de travaux. Un contrat de marché public est considéré comme « non concurrentiel » lorsque l'autorité adjudicatrice attribue le contrat au candidat retenu sans appel d'offres ouvert et concurrentiel, et sans consultation ouverte et prix ouvert. L'indicateur semestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité adjudicatrice assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés sans mise en concurrence exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de la SENELEC pour la production de l'électricité de manière à tenir compte de la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur. Le plafond exclut également les amendements administratifs. Sont également exclues les clauses dont l'exécution auprès du fournisseur est une condition nécessaire à la livraison finale des biens et des services qui sont compris dans le contrat d'origine, à condition qu'elles soient conformes aux dispositions du code des marchés publics.

18. Exigences en matière d'information. L'État communiquera aux services du FMI sur une base semestrielle, avec un délai maximum d'un mois, le montant total des contrats du secteur public et la valeur totale des contrats de marchés publics sans mise en concurrence.

H. Plancher sur les dépenses sociales

19. Définition. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, aux dispositifs de protection sociale, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau des zones rurales (telles que présentées dans le tableau sur les dépenses sociales). Le plafond fera l'objet d'un suivi sur une base semestrielle.

20. Exigences en matière d'information. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois après la fin de chaque semestre.

² Les mentions aux « objectifs indicatifs » dans cette section, qui portent sur l'accord de confirmation et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, englobent aussi les « objectifs quantitatifs » au titre de l'ICPE.

I. Plafond sur le recours aux procédures simplifiées pour exécuter des dépenses pour des services non personnalisés

21. Définition. Cet objectif indicatif est défini comme la part dans le total des transferts des dépenses de l'administration centrale pour des services non personnalisés exécutées au moyen de procédures simplifiées. Ces procédures portent sur les demandes de mise en règlement immédiat (DMRI) et les dépenses sans ordonnancement préalable (DSOP).

22. Exigences en matière d'information L'État communiquera sur une base semestrielle aux services du FMI le montant total des dépenses en transferts et le montant total des dépenses pour des services non personnalisés exécutées au moyen de transferts sur des comptes de dépôts du Trésor, dans les six semaines suivant la fin de chaque semestre.

J. Financement intérieur et régional net de l'État (poste pour mémoire)

23. Définition. Le financement intérieur et régional net de l'État est défini sur la base du TOFE comme la somme de l'accumulation nette de passifs comprenant i) les titres émis sur le marché régional (UEMOA), notamment les bons du Trésor, les obligations du Trésor et les Sukuk et ii) les emprunts intérieurs directs en francs CFA (y compris les autres emprunts et hors contrepartie du financement du FMI). L'accumulation des autres comptes à payer ne correspond pas au financement intérieur ou régional pour ce poste pour mémoire. L'objectif indicatif fera l'objet d'un suivi annuel par l'administration centrale budgétaire.

24. Exigences en matière d'information Les données relatives au financement net intérieur et régional seront transmises sur une base trimestrielle avec le TOFE et un délai maximum de deux mois.

K. Informations complémentaires pour le suivi du programme

25. Les autorités communiqueront, si possible sous format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- Trois jours après adoption : toute décision, toute circulaire, tout arrêté, tout décret d'avance, toute ordonnance ou toute loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - Les recettes fiscales, les évaluations fiscales et douanières par catégorie, assorties des

recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;

- Le montant mensuel des dépenses engagées, certifiées ou ordonnancées ;
- L'état mensuel des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor, mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
- Le rapport trimestriel de la direction des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
- Le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) mensuel préliminaire, sur la base des comptes du Trésor ;
- Le solde mensuel provisoire des comptes du Trésor ;
- Des tableaux de rapprochement des données entre le tableau SIGFIP et les comptes consolidés du Trésor, entre les comptes consolidés du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ; et
- Un rapport trimestriel sur les opérations du fonds de soutien à l'énergie (FSE) en termes de recettes et de dépenses ;
- Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers comprenant une estimation des subventions nécessaires pour le reste de l'année sur la base de la dernière structure de prix, au plus tard quatre semaines après la publication de la structure de prix. Si les prix intérieurs sont plus élevés que les prix mondiaux, les autorités communiqueront dans quelle partie du TOFE les plus-values sont comptabilisées.
- Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures exécutées au moyen d'avances de trésorerie dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des soldes provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

27. Un tableau mensuel du système de suivi des dépenses (SIGFIP ou SIGIF, lorsqu'il sera opérationnel) faisant apparaître toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau du SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau du SIGFIP (ou SIGIF, lorsqu'il sera

opérationnel) fera également apparaître tous les paiements n'ayant pas de répercussions sur la liquidité des comptes du Trésor. Les encours des restes à payer sont ventilés catégorie de payeur et de dépense, ainsi que par échéance et durée d'attente de paiement.

28. S'agissant des dépenses exécutées au moyen de procédures dérogatoires, les autorités communiqueront aux services du FMI à la fin de chaque trimestre : i) la situation des comptes d'attentes et d'imputation provisoire faisant apparaître l'encours des opérations en attente de régularisation à partir de la balance générale des comptes de l'État ; ii) la situation des dépenses dérogatoires, présentée par catégorie de dépenses ; iii) la situation des comptes de dépôts en précisant la nature des bénéficiaires – i) agences au sens large (entité juridique de droit public ou indépendante de l'État) ; ii) entités juridiques de droit privé (ex. : sociétés à capital public ou privé, bénéficiaires de subventions ou de fonds propres) ; iii) individus (bénéficiaires d'aides sociales et de dons) – ; iv) les services publics non personnalisés et v) les engagements liés à des lettres de confort. Les autorités présenteront également une évaluation de la régularisation de ces dépenses d'un trimestre à l'autre.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base semestrielle ; et
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière pour les institutions financières bancaires, tels qu'ils figurent dans le tableau intitulé Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif prudentiel, sur une base semestrielle, avec un délai maximum de quatre mois et demi après la clôture des comptes pour les ratios prudentiels et six mois pour les indicateurs de solidité financière.

30. L'État mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cet effet, les informations suivantes :

- Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, dans un délai de deux mois ;
- Le tableau d'exécution budgétaire du SIGFIP, le tableau pour l'administration centrale et le tableau synthétique intégrant les régions, dans un délai de deux semaines ;
- Le montant de la redevance aéroportuaire recueillie, versée sur le compte séquestre et utilisée pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport, dans un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements dans le secteur de l'électricité ; iii) la planification et l'exécution de ces projets ; et iv) les modalités du financement et l'actualisation des coûts.

**Déclaration de M. Sylla, administrateur pour le
Sénégal, et de M. Diakite, conseiller principal
auprès de l'administrateur
9 janvier 2023**

I. Introduction

1. Les autorités sénégalaises que nous représentons tiennent à remercier la direction et les services du FMI de la qualité des entretiens dans le cadre de la sixième et dernière revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) et des troisièmes et dernières revues de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation. Elles tiennent à exprimer leur profonde gratitude pour le soutien apporté par le FMI à leurs efforts résolus de réforme dans le cadre du « Plan Sénégal Émergent » (PSE).
2. L'économie sénégalaise subit les retombées négatives de la guerre en Ukraine et de la pandémie de COVID-19, ainsi que du resserrement des conditions financières et du ralentissement économique au niveau mondial. Ces chocs, exacerbés par de graves inondations et des tensions politiques et sécuritaires au niveau régional, ont entraîné un fléchissement de l'activité économique, porté l'inflation à des niveaux sans précédent depuis des décennies et pesé lourdement sur les comptes budgétaires et extérieurs. Les autorités ont pour priorité de contenir la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et de maintenir la stabilité sociale, compte tenu des effets négatifs de ces facteurs sur le pouvoir d'achat des ménages.
3. Malgré un contexte mondial et national défavorable, les résultats du programme à fin juin 2022 sont globalement satisfaisants et les mesures préalables ont été entreprises par les autorités. Ces dernières sont déterminées à préserver les avancées durement acquises en matière de réforme et à continuer de renforcer la résistance de l'économie aux chocs. Dans cette perspective, et compte tenu des risques pesant sur les perspectives macroéconomiques, elles entendent solliciter un nouveau programme de réformes appuyé par le FMI en 2023. Ce nouveau programme permettra non seulement de répondre aux besoins potentiels du pays en matière de balance des paiements, mais aussi de soutenir les efforts nationaux visant à favoriser une croissance durable et inclusive tirée par le secteur privé, à préserver la viabilité du budget et de la dette et à assurer la transparence et l'efficacité de la gestion du secteur des hydrocarbures.

II. Évolution économique récente et perspectives

4. La reprise consécutive à la pandémie s'est ralentie en 2022, reflétant un nouvel essoufflement de la demande extérieure et intérieure. Les prévisions de croissance du PIB réel ont été revues à la baisse, passant de 5,1 % à 4,8 %, en raison du fléchissement de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les pressions inflationnistes se sont intensifiées, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires, et l'inflation globale a atteint 13 % en glissement annuel en octobre 2022, son plus haut niveau depuis

des décennies. Sur le plan budgétaire, la solidité des recettes permettra de contenir le déficit budgétaire à 6,2 %, conformément à l'objectif du programme, malgré des pressions soutenues sur les dépenses. Les facteurs sous-jacents sont notamment l'augmentation des paiements d'intérêts sur la dette extérieure, due à la forte appréciation du dollar, et la hausse des salaires publics et des subventions aux produits pétroliers et à l'électricité. Face à une marge de manœuvre budgétaire très réduite et à la hausse des prix de l'énergie, les autorités visent à contenir l'impact sur le coût de la vie de la population, tout en préservant la stabilité macroéconomique et budgétaire. Elles entendent relever ce défi complexe et trouver un juste équilibre.

5. Dans le secteur extérieur, le déficit des transactions courantes s'est creusé, en raison notamment de la détérioration des termes de l'échange. Le déficit de la balance commerciale et celui du compte des services se sont aggravés au cours des six premiers mois de 2022, sous l'effet de la hausse des prix à l'importation et de la poursuite du développement des projets de production de pétrole et de gaz.
6. Le secteur bancaire est resté solide et a soutenu l'économie malgré les multiples chocs. En effet, l'activité de crédit a été forte au cours des neuf premiers mois de 2022, avec une augmentation des prêts bancaires nets tant à l'administration centrale qu'au secteur privé.
7. Les perspectives économiques du Sénégal sont favorables. La croissance devrait atteindre 10,1 % en 2023, avec d'importantes retombées positives du démarrage de la production d'hydrocarbures. La croissance hors hydrocarbures devrait également rebondir à 6,1 %, reprenant ainsi sa tendance à moyen terme. Les pressions inflationnistes devraient progressivement reculer à partir de 2023, sous l'effet d'une bonne récolte alimentaire en 2022-2023 et de la baisse prévue des prix mondiaux des produits de base.
8. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation selon laquelle les risques pesant sur les perspectives sont élevés. Les projections de croissance en 2023 et 2024 reposent en grande partie sur les hypothèses concernant la date de démarrage et le rythme de la production de pétrole et de gaz. Par ailleurs, un ralentissement plus marqué de la croissance mondiale, un nouveau resserrement de la politique monétaire et une détérioration de la situation en matière de sécurité régionale affaibliraient encore la demande extérieure, exerceraient des pressions sur les comptes budgétaires et extérieurs et auraient un impact négatif sur la croissance. En revanche, les autorités estiment que les retombées positives d'une bonne campagne agricole et d'une gestion efficace des ressources en hydrocarbures, soutenues par la mise en œuvre de leur ambitieux programme de réformes, devraient permettre au pays de réaliser les bonnes performances économiques attendues.

III. Résultats du programme

9. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis, ainsi que deux des trois objectifs indicatifs. Parmi les résultats positifs, l'objectif relatif au déficit budgétaire a été atteint, notamment grâce à

des recettes fiscales qui ont largement dépassé le plancher fixé. En outre, aucun arriéré extérieur n'a été accumulé et les dépenses sociales ont représenté 40 % des dépenses totales, conformément à l'objectif connexe du programme.

Toutefois, le plafond fixé pour la part des marchés attribués sans mise en concurrence n'a pas été respecté, et seuls trois des neuf repères structurels/objectifs de réforme ont été satisfaits dans les délais. Les autorités ont pris des mesures correctives pour atteindre les repères structurels restants, mais avec retard.

IV. Politique macroéconomique et réformes structurelles à moyen terme

10. Les autorités poursuivront leurs objectifs ambitieux de développement dans le cadre du PSE, tout en maintenant leurs efforts de réforme pour renforcer la résistance aux chocs, élargir l'espace budgétaire et améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance des ressources en hydrocarbures et l'environnement des affaires.

Maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette

11. Pour l'avenir, les autorités visent à placer la dette publique sur une trajectoire descendante, en accélérant les mesures d'assainissement budgétaire tout en préservant les dépenses prioritaires nécessaires au maintien de la stabilité sociale. Elles sont déterminées à réduire le déficit budgétaire à 4,9 % du PIB en 2023 et à maintenir le cap pour atteindre un déficit de 3 % en 2025, conformément à la norme régionale. Pour y parvenir, la mobilisation des recettes intérieures est renforcée, et les autorités s'efforcent d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et de remédier aux vulnérabilités et aux risques sous-jacents pour les finances publiques.
12. En ce qui concerne les recettes, les autorités sont déterminées à appliquer fermement leur stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT), dans le but d'atteindre un ratio impôts/PIB de 20 % d'ici 2024. L'accent est mis sur l'adaptation du système fiscal et douanier aux changements dans les domaines économique, social, environnemental et numérique, sur l'amélioration de la productivité des agences fiscales et sur la réduction des coûts de mise en conformité pour les contribuables.
13. En matière de dépenses publiques, les autorités sont résolues à continuer à alléger le coût de la vie pour la majorité de la population sénégalaise. À cet égard, le budget 2023 accroît notamment le soutien aux produits de consommation courante (tels que le blé, l'huile, le sucre, le riz et le maïs) et aux produits énergétiques, dont les coûts ont augmenté en raison des tensions sur les marchés internationaux et de l'appréciation du dollar. Bien que coûteuses, ces mesures sont justifiées dans la conjoncture actuelle pour faire face à l'insécurité alimentaire et soutenir le pouvoir d'achat des ménages vulnérables.
14. Malgré les effets persistants de la pandémie et les retombées de la guerre en Ukraine, les autorités sont conscientes que les subventions à l'énergie ne constituent pas une option soutenable à moyen terme. À cet égard, elles ont pris des mesures pour augmenter les prix de l'énergie et mieux cibler les bénéficiaires. Elles ont également adopté une feuille de

route pour la suppression progressive des subventions à l'énergie d'ici 2025, afin d'éviter les dérapages susceptibles d'affecter la viabilité budgétaire.

15. Les avancées en cours en matière de réformes des finances publiques se poursuivront, notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la gestion budgétaire et financière. Les principaux éléments de cette stratégie sont le renforcement de l'identification, du suivi et de la gestion des risques budgétaires, l'amélioration de l'exécution et du contrôle du budget et l'établissement de cadres juridiques et institutionnels solides pour la gestion des finances publiques.
16. Les autorités s'engagent à respecter strictement leur politique et gestion prudente de la dette, avec une trajectoire d'assainissement plus lente, mais cohérente, qui assure la viabilité des finances publiques, tout en continuant à répondre aux besoins de développement économique et social. Les autorités sont conscientes de l'augmentation de la dette publique ces dernières années, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 et des répercussions de la guerre en Ukraine, et de la nécessité de remédier aux vulnérabilités de la dette. Afin de préserver le niveau modéré de risque de surendettement du Sénégal, les pouvoirs publics continueront à améliorer la gestion de la dette et à mener une politique d'endettement qui privilégie les prêts concessionnels. Dans cette perspective, le gouvernement ne prévoit pas d'émettre des euro-obligations à court terme, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les autres emprunts commerciaux seront restreints et exclusivement affectés à des projets à forte rentabilité.

Favoriser une croissance inclusive et le développement du secteur privé

17. Le développement du secteur privé reste un pilier essentiel du programme de développement du Sénégal (PSE). Dans le cadre du Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC), des avancées notables ont été réalisées lors de ses deux phases précédentes, avec l'émergence de petites et moyennes entreprises (PME) innovantes et une augmentation de près de 275 % des investissements directs étrangers. La phase III en cours du programme (PREAC III) s'appuie sur ces avancées, avec des réformes clés pour améliorer la législation du travail et le code des investissements, renforcer le système de justice commerciale et faciliter l'accès à la propriété. En outre, l'adoption de la loi sur les partenariats public-privé et la mise en place de plateformes d'investissement constituent des étapes importantes du programme.
18. Les autorités ont achevé une stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) à long terme, couvrant la période 2023-2035, qui constitue le cadre de référence de la politique de développement du secteur privé. Ce programme ambitieux vise à densifier le tissu économique du pays et à créer jusqu'à 150 entreprises pour 100 000 habitants, contre neuf aujourd'hui. Il permettra également d'accélérer la formalisation de 300 000 entreprises, contre 12 000 à 14 000 actuellement. La stratégie accorde aussi une grande importance à l'intégration économique et à l'emploi des jeunes, y compris des femmes.

19. Une croissance économique forte et inclusive passe également par un renforcement de l'inclusion financière. À cet égard, les réformes et projets entrepris dans le cadre de la stratégie d'inclusion financière pour 2021-2025 visent à atteindre un taux d'inclusion financière de 65 % pour les adultes et de 90 % pour les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'à couvrir toutes les municipalités du pays. Les autorités veilleront également à préserver la stabilité financière en achevant le processus de restructuration des trois banques non systémiques, en étroite collaboration avec la Banque centrale régionale (BCEAO) et la Commission bancaire. De même, la transformation institutionnelle de Poste finances en banque postale est en bonne voie.
20. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le gouvernement reste déterminé à sortir de la surveillance renforcée du Groupe d'action financière (GAFI). Le groupe conjoint qui supervise les évolutions en la matière devrait se réunir en janvier 2023. Les autorités collaborent avec tous les acteurs concernés en vue d'assurer la mise en œuvre complète des 30 actions résiduelles avant la tenue de la réunion.

V. Conclusion

21. Les autorités apprécient les entretiens constructifs avec le FMI qui ont aidé le Sénégal à maintenir sa stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des mesures et des réformes visant à atteindre les objectifs du PSE. Le gouvernement reste fermement déterminé à continuer de prendre appui sur les progrès réalisés et, dans cette perspective, a l'intention de solliciter l'appui du FMI pour un nouveau programme en 2023.
22. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants du programme et de l'engagement des autorités à préserver la stabilité macroéconomique, à poursuivre les réformes pour améliorer la gestion des finances publiques et l'environnement des affaires et à parvenir à une croissance économique forte et inclusive, les autorités sollicitent le soutien des administrateurs pour l'achèvement des revues finales au titre de l'ICPE, de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation.